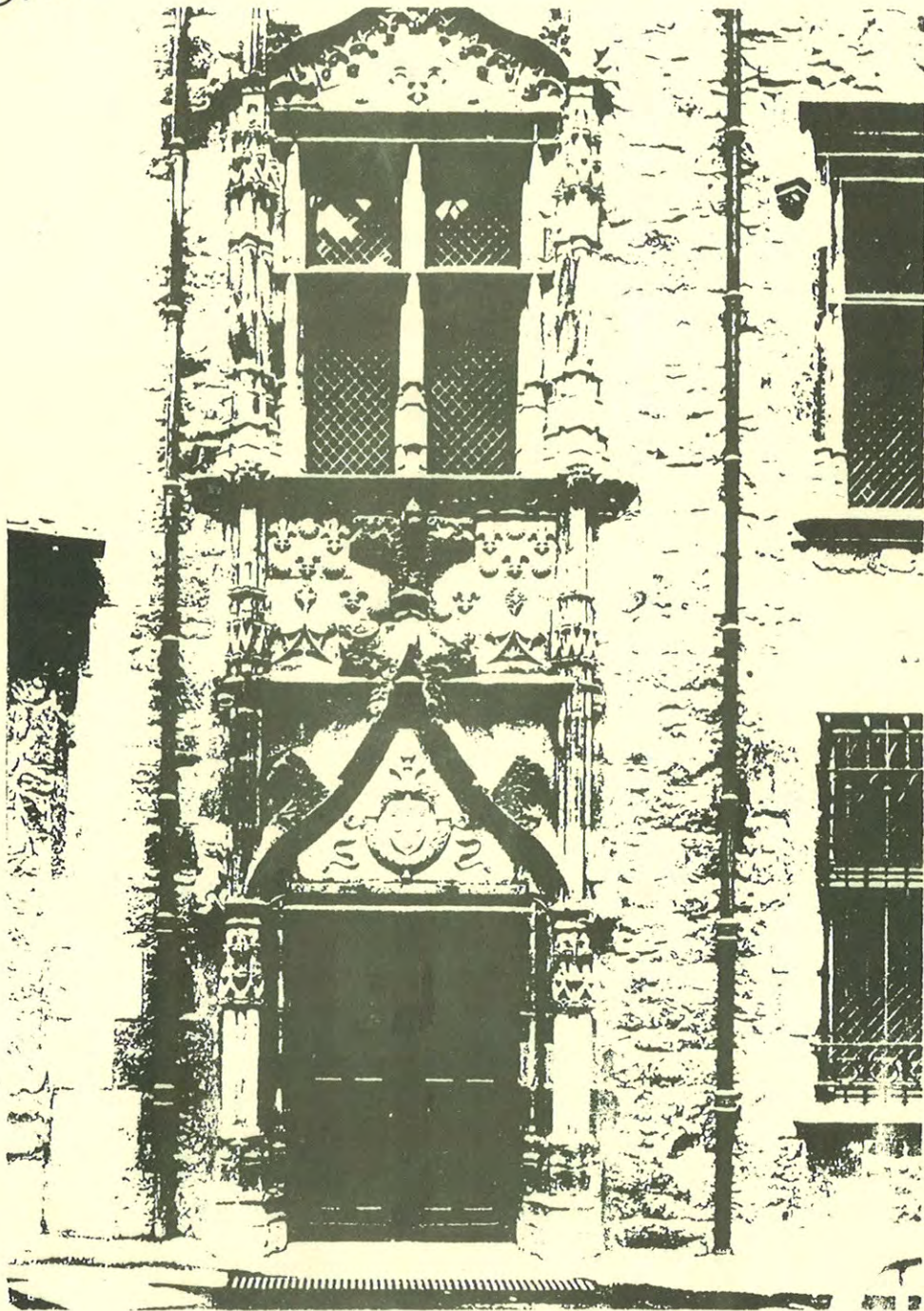


A MOI AUVERGNE!

BULLETIN TRIMESTRIEL

ISSN 0220-6765

Spécial Cantal

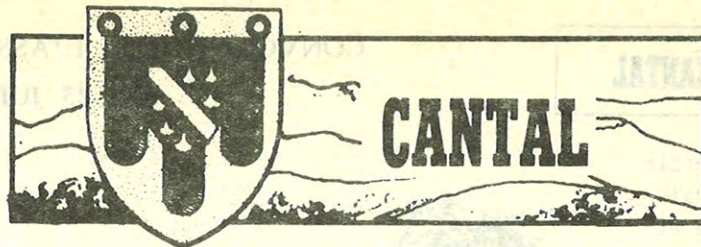


N° 27
le N° 30 frs

C.G.H.A.V.
45 QUAI CARNOT
92210 SAINT-CLOUD

cc P. Perry

1^{er} trimestre 1984
7^{ème} année



Le Mot du Président



Si toute l'Auvergne en chacune de ses parties m'est chère, pourquoi celer que le Cantal, cette Haute-Auvergne qui est un résumé de toute l'Auvergne, m'est secrètement plus chère encore ? C'est, bien sûr, la région où pendant de longs siècles vécut presque sans interruption mes ancêtres. Mais c'est aussi, cela est bien reconnu, le siège de l'Auvergne que l'on ressent, en contemplant les monts arasés à perte de vue, en scrutant les rides de ses vieux paysans, en constatant la solidité encore bien réelle d'un oustau couvert de lauze grise, comme la plus ancienne et la plus profonde. Ne dit pas qu'un "Cantalou" est encore plus Auvergnat que tous les Auvergnats ?

C'est donc avec joie que je vous livre ce "Spécial Cantal" presque entièrement consacré à de nombreux aspects historiques et généalogiques se rapportant à cette région. J'espère qu'il sera apprécié et que plus nombreux encore seront ceux qui, grâce à lui, s'intéresseront aux recherches dans ce département.

Avec ce numéro spécial, c'est aussi l'annonce de la 6^e Assemblée Générale qui, ce n'est pas une coïncidence, aura lieu le 23 Juin prochain à AURILLAC dans le Cantal ! la date est un peu tardive mais il a fallu tenir compte de la date des élections européennes et d'autres impératifs locaux. Je souhaite que vous soyez très nombreux à y assister.

L'importance des textes reçus pour ce numéro spécial nous a contraints à renvoyer à plus tard certains de nos rubriques régulières.

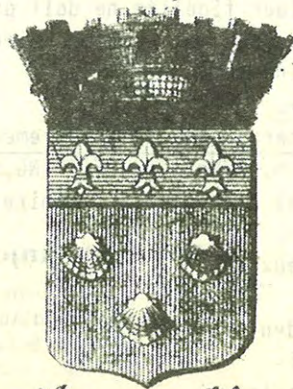
Que les adhérents des Cercles amis du Rouergue et du Quercy d'une part et du Gévaudan d'autre part, en particulier, veulent bien me pardonner. Ils ne seront pas oubliés dans le prochain numéro.

Je dois encore vous demander d'excuser le grand retard d'envoi du n°26 du 4^{ème} Trim. 1983. Il serait trop long d'en donner les raisons mais nous ne sommes guère aidés non plus par les grèves rampantes du centre de tri postal, le départ qui laissent nos plis en souffrance de longues semaines. Personne n'en souffle mot mais elles existent bien !

En espérant vous voir bientôt très nombreux à AURILLAC !

Michel TEILLARD d'EYRY

NB—Un N° spécial en chasse un autre : Après le Cantal nous allons préparer un "Spécial Puy-de-Dôme" en prévision de notre 7^e A.G. qui, nous l'avons déjà annoncé, aura lieu en 1985 dans ce département. D'ores et déjà nous lançons un appel pour que tous ceux qui pensent à des textes peuvent paraître dans ce numéro les préparent et nous les adressent. Date probable de sortie de ce numéro: 1^{er} trimestre 1985.



Armes d'Aurillac



CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 1984

Les adhérents du Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay, leurs amis et tous les sympathisants de la Généalogie et de l'Histoire en Auvergne et en Velay, tous ceux qui se passionnent pour l'histoire de la Haute-Auvergne, sont chaleureusement invités à participer à la sixième Assemblée Générale du Cercle qui se tiendra dans la ville d'AURILLAC (15) le Samedi 23 JUIN 1984 à 15 heures précises dans la salle des Archives Départementales, rue du 139° R.I. à AURILLAC en présence de Mademoiselle C. MARION Directeur du Service d'Archives du Cantal.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral 1983
- Bilan financier de l'année 1983
- Election d'un 1/3 des membres du Conseil d'Administration* (les candidatures de ceux qui souhaiteraient se présenter devront être connues au Siège avant le 12 Juin 1984).
- Activités du Cercle.
- Nouvelles de la F.G.H.M.C.
- Questions diverses

Comme l'an dernier lors de l'A.G. du Puy nous nous efforcerons de présenter des communications se rapportant au Cantal à la fin de l'Assemblée. Nous invitons tous ceux qui souhaiteraient faire de telles communications à se faire connaître rapidement au siège.

* Au cours de sa séance du mercredi 9 novembre 1983 le CGHAV a procédé au tirage au sort du tiers sortant de ses membres conformément aux statuts (art.9) adoptés lors de l'A.G. du 15 mai 1982. Les noms ci-après sont sortis de ce tirage au sort :

- M. Bernard GASTINEL (n°176), Co-délégué pour le Puy de Dôme.
- M. Yves GLADEL (n°205)
- Mademoiselle A.M. PIOT (n°30), Secrétaire Générale du CGHAV.
- M. Christian de SEAUVE (n°53), Vice-Président Haute-Loire.
- M. Philippe VIDAL (n°481).

Sauf s'ils souhaitaient démissionner, les membres sortants ci-dessus sont bien entendu admis à se représenter et nous souhaitons que cela soit le cas. Ce souhait à l'égard d'administrateurs qui ont fait preuve de leur dévouement et de leur fidélité ne doit pas faire obstacle à la candidature de nouveaux membres et nous invitons tous ceux qui souhaiteraient participer activement à la vie du Cercle à se connaître (avant le 12 Juin 1984).

Suite du programme du samedi 23/6/1984.

- Dîner au château d'Anjony (Le prix sera connu ultérieurement). Ne pas manquer de s'inscrire pour connaître le nombre des participants. M. Robert de LEOTOING, maître des lieux et ami de notre Cercle, présidera nos agapes et ne manquera pas d'évoquer l'histoire de cette seigneuriale demeure. En raison de l'intérêt exceptionnel du cadre, nous vous invitons à participer nombreux à ce dîner.

XV^e-XVIII^e Anjony

à Tourneville
23 km Nord d'Aurillac
6 km Est de St-Cermin
Tél. (71) 47.61.67



- Hébergement à AURILLAC : Il est prudent de réserver à l'avance. Aussi nous invitons les participants à se mettre directement en contact avec les hôtels à partir de la liste sélectionnée qu'ils trouveront avec le bulletin de participation joint à ce numéro d'"A moi Auvergne!".

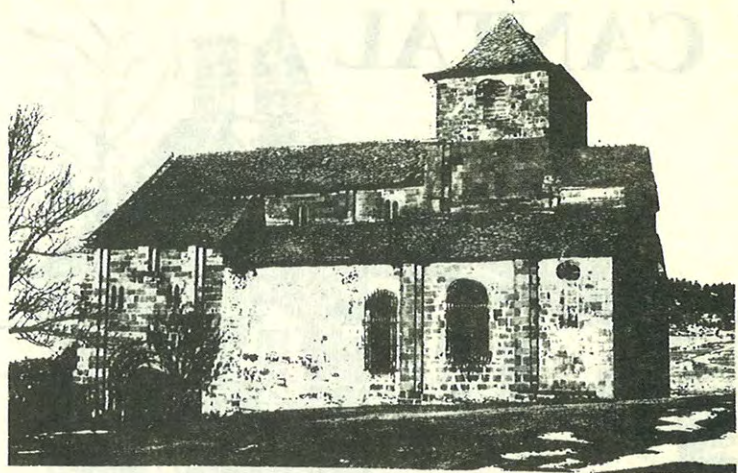
Dimanche 24 Juin 1984

- Messe vers 11h. à l'église de BREDONS, face à la ville de MURAT, d'une des plus belles du Cantal.

La messe sera célébrée par le Chanoine ANDRIEUX, Directeur des archives du Diocèse.

- Repas dans un restaurant campagnard proche du château du JAROUSSET

- Vers 15 h. visite à Saint-Flour de la Cathédrale Saint Pierre et Saint-Flour (la plus haute de France) puis du très beau Musée de l'ancienne maison consulaire (Musée Alfred Douët) qui contient de magnifiques salles avec meubles d'époque, tapisseries auvergnates anciennes, vaisselle d'étain et de porcelaine etc...



Un programme aussi riche et aussi varié ne peut manquer d'éveiller l'intérêt de ses adhérents et nous les invitons à venir très nombreux manifester votre attachement au CGHAV en participant à cette 6ème A.G. Ils ne le regretteront pas !

ACCES ET RETOUR AURILLAC

- ACCES : Par la route : En raison des déplacements dans le département, il est souhaitable que le plus grand nombre possible de personnes puissent venir en voiture. Ceux qui ne le pourraient pas sont assurés de pouvoir être transportés.

Distances : Paris : 550km. Clermont Ferrand : 161 Le Puy : 167

Cartes Michelin : 73 et 76. De Clermont Fd. prendre la N 9 jusqu'à Massiac puis la N.122.

S N C F : Attention Les changements d'horaire intervenant le 30 Juin, les indications ci-dessous sont données sous toute réserve. Se renseigner début Juin auprès des gares SNCF :

* Au départ de Paris : Gare d'Austerlitz, départ 7h.41 (avec suppl.), arrivée BRIVE 11h38. Correspondance 11h43, arrivée AURILLAC 13h26

* Au départ de Clermont-Ferrand : Départ 9h08, arrivée AURILLAC 12h12

RETOURS. de St. Flour : D. 16h53, arrivée Clermont Fd. 19h01, Paris (6h Lyon) :

d'Aurillac : D. 18h04, arrivée Brive 19h45, correspondance 19h51, arrivée 23h15.

Paris Austerlitz 23h52 (avec suppl.)

POUVOIRS : Nous prions instamment les adhérents qui ne pensent pas être en mesure d'assister à l'A.G. du 23.6.1984 à AURILLAC de bien vouloir renvoyer le pouvoir qu'ils trouveront joint à ce bulletin à notre Secrétaire Générale : Mademoiselle A.M. PIOT, CGHAV, La Briquetterie, 77290 MITRY-MORY. Si cela ne remplace pas la présence physique, c'est aussi une manière de participer et de montrer votre attachement au Cercle. Merci.

BULLETINS de PARTICIPATION : Ils doivent impérativement être retournés avant le 4 Juin 1984 à :

M. Robert LEOTOING, Vice -Président du CGHAV, 47, rue d'Yverres, 91230 MONTGERON. (tél. 903.55.09)
Le présent avis tien lieu de convocation à l'A.G. du 23 Juin 1984.

LE BUREAU

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CANTAL

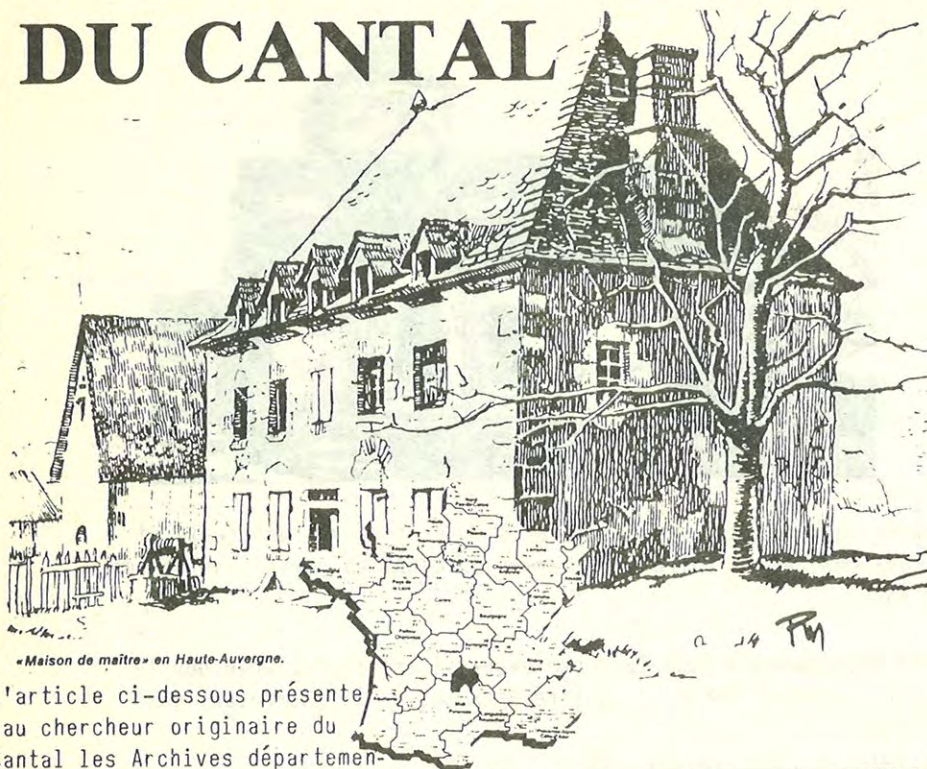


Nous devons la plus grande part de l'article que l'on trouvera ci-dessous à l'aimable autorisation de reproduction du texte paru dans "Gé-Magazine" (n°11, Octobre 1983) que nous a accordée la rédaction de cette revue. Il a été complété par quelques précisions intéressantes emprun-

tées à la Revue Française de Généalogie (n°26, Juin-Juillet 1983). Mademoiselle MARION, directeur des Archives du Cantal, a bien voulu, de son côté, le remanier sur certains points. Qu'elle en soit vivement remerciée.

La rédaction.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CANTAL



« Maison de maître » en Haute-Auvergne.

L'article ci-dessous présente au chercheur originaire du Cantal les Archives départementales qui abritent sans aucun doute les racines de plus d'un émigré.

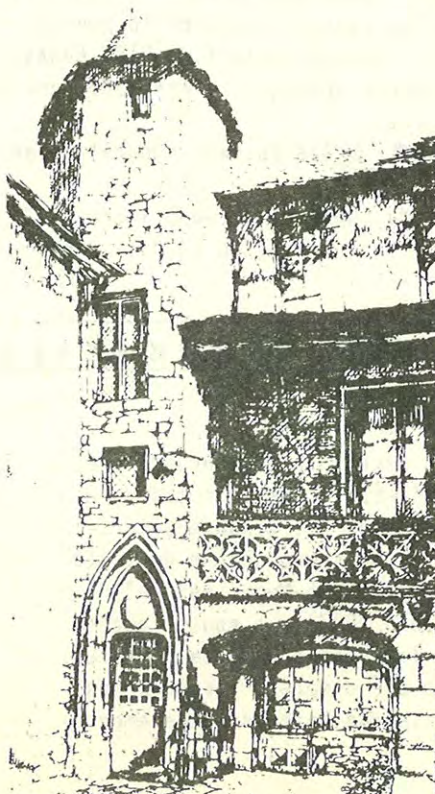
ETAT-CIVIL

Toute recherche généalogique doit nécessairement commencer aux Archives départementales où l'on trouvera :

- les registres paroissiaux versés par les greffes, dont la série continue commence en 1737,
- les registres paroissiaux déposés par les communes ou des photocopies des registres antérieurs à 1737 conservés dans les communes,
- les registres d'état-civil déposés par les communes,
- la série des tables décennales depuis 1792.

La série conservée dans les archives communales est nettement plus ancienne, en quelques lieux elle remonte au XVII^e siècle, plus souvent elle débute au XVII^e, mais partout les lacunes restent importantes jusque aux environs de 1710-1720; en quelques communes la totalité des archives anciennes a disparu.

*Archives départementales du Cantal
rue du 139^e R.I.
15012 Aurillac Cedex
Tél. : (71) 48.33.38
Horaires d'ouvertures : du lundi au
jeudi, de 8 h 15 à 18 h
(17 h, le vendredi)
Pas de fermeture annuelle
Directeur : Mlle Catherine Marion
collaborateurs.*



La politique de l'Archiviste

- environ 66 % des lecteurs sont des généalogistes
- il est répondu une première fois au correspondant, avec éventuellement une brève recherche ; pour la suite de son enquête, on lui donne l'adresse d'un particulier travaillant moyennant rétribution
- il n'est pas délivré de photocopies
- il n'y a pas de lecteur de micro-films
- communications et déplacements conformes à la réglementation de la Direction des Archives de France.

Géographie historique du département

Le Cantal représente la Haute-Auvergne, augmenté de quelques paroisses prises sur la Basse-Auvergne à la Révolution. Il a eu à Saint-Flour, depuis 1317, un évêché démembré de celui de Clermont, auquel le Concordat de 1801 rattache le diocèse du Puy (jusqu'en 1823). Le siège épiscopal reste attaché à St-Flour, bien que le chef-lieu du département eut été fixé à Aurillac.

La Haute-Auvergne était du ressort du parlement et de la Cour des Aides de Paris, elle relevait de l'intendance de Riom, et du bureau des finances de Riom.

Dans ce département qui compte actuellement 259 communes (contre 273 en 1790), la moitié environ des communes ont déposé leur collection d'état-civil. A Aurillac, l'état-civil doit être consulté à la mairie.

Il existe un répertoire numériques des registres paroissiaux et d'état-civil (collections communales et départementales) où l'on trouvera toutes les précisions qui ne sont pas données dans le "Guide".

Les registres de catholicité postconcordaires sont conservés au secrétariat de l'Evêché.

AUTRES SOURCES

Aux Archives départementales, les fonds notariaux représentent un ensemble important, sur les 19 études actuellement existantes, 6 seulement n'ont enco-

re rien versé, et, malgré les disparitions de minutes anciennes, cette masse documentaire est remarquable par sa quantité comme par son ancienneté (XVe et XVIe siècles); le répertoire manuscrit de la série 3E en facilite l'accès.

Les registres du contrôle des actes sont conservés en série C et remontent jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle.

Ceux de l'enregistrement sont en série 3Q. Le "Guide" donne d'amples indications à ce sujet que viennent préciser les répertoires numériques imprimés.

En série C aussi, on trouvera des rôles d'imposition : taille (dont certains remontent au XVIIe siècle), dixième et vingtième. En série M sont conservés des listes électorales depuis 1815 et les listes nominatives des dénombremens de population depuis 1891, que l'on pourra souvent compléter en les recherchant dans les archives communales déposées.

La série E comprend 5 sections très riches et des plus intéressantes :

1-Titres féodaux et papiers de famille. Un inventaire sommaire dès 1074 premiers articles fut publié en 1904 et concerne 559 fonds familiaux classés dans l'ordre alphabétique. Un inventaire de ce qui était entré par la suite avant 1910 a été publié depuis (titres de famille - ABEIL à DUTOUR- E 1075 : 1495. inventaire sommaire par Désiré BRANQUE, ns, avant 1949, 143p. mentionnons ici les fonds les plus importants : Apchier de Clavières, Bastid, Bastide, Bournazel (de), Brugier d'Andelat (50 cartons), Caissas (de), Calonne (de), Cambon, Cèbié (de), Conte, Couderc, Delort, Destaing, Diègne (de), Escorailles (d'), Estang (d'), Fortet, Ferluc, Garrouste, Giou (de), Goyon-Grimaldi (de), Hébrard, Lacarrière, Lasvernes, Léotoing (de), Lintilhac, Massebeau (de), Montfort (de), Moles, Noailles (de), Naucaze (de), Noyrit, Pagès de Vixouzes, Peyronnenc de Saint-Chamarant, Richardie (de la), Rivo (de), Rochelambert (de la), Segret, Sermur (de), Ternat, Tourtoulou, Valady (de), Vigier, Villemur (de), Volpilière (de la).

2-Etat civil. Les registres de l'état civil remontent à l'ordonnance de Villers-Cotterets d'août 1539 qui prescrit la tenue par les curés de registres;

3-Notaires. Les minutes notariales sont très importantes (plus de 550m de rayonnage). Les plus anciennes minutes remontent au XVIe s., à l'exception d'un registre daté de 1367-1370.

Ces minutes émanent des notaires ayant exercé dans les localités suivantes: Allanche, Ally, Arpajon-sur-Cère, Auriac-l'Eglise, Aurillac, Ayrens, Badailhac, Bagnac, Boisset, Brezons, Calvinet, Carlat, Cassaniouze, Cayrols, Cézens, Chaliers, Clavières, Charmensac, Crandellès,

Cros-de-Montanat, Cros-de-Montvert, Cros-de-Romesque, Ronesque, Faveroles, Ferrières-Saint-Mary, Glénat, Junhac, Jusac, Labesserette, Labrousse, Ladinhac, Laroquebrou, Lascelle, Leucamp, Lugarde, Marcolès, Marmanhac, Massiac, Maurs, Molompize, Montsalvy, Murat, Mur-de-Barrez, Murols, Naucelles, Nieudan, Pers, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Raulhac, Roannes, Rouffiac, Roussy, Rouziers, Ruynes, Saint-Cernin, St-Christophe, St-Cirgues-de-Jordane, St-Cirgues-de-Malbert, St-Clément, St-Etienne-de-Chomeil, St-Flour, St-Jacques-des-Blats, St-Mamet, St-Mary-le-Plain, St-Martin-Cantalès, St-Martin-de-Valois, St-Poncy, St-Paul-des-Landes, St-Santin-Cantalès, St-Saturnin, St-Simon, St-Urcize, Salers, Sansac-Veinazès, Ségalassière (La), Sénerzergues, Siran, Soulanges, Teissières-de-Cornet, Teissières-lès-Bouliès, Thièzac, Tournemire, Velzic, Vézac, Vezels-Roussy, Vic-sur-Cère Vieilleville, Ydes, Ytrac.

4-Corporations et confrérie. Cette sous-série ne comprend que 9 articles, dont: corporation d'Aurillac -apothicaires, hôtes, cabaretiers, boulangers, pâtisseries, orfèvres, etc.

5-Archives communales déposées. Ce fonds possède des séries d'importance diverses.

La série F est riche également en fonds de famille.

La série B (justices d'Ancien régime) classée, dotée d'un répertoire numérique dactylographié.

La série R (affaires militaires) sont facilement utilisables.

La série U (justices modernes) est moins aisément accessible.

Instruments de travail imprimés

- « Guide des Archives du Cantal », par Léonce Bouyssou, 1975.
- Inventaires : séries C, D, E.
- Répertoires : G, M, S.

PARTICULARISMES LOCAUX

La Haute-Auvergne, dont le Cantal est l'héritier, était pays de langue d'oc et de droit écrit, mais certaines localités par exception suivaient la coutume.

Dans ce département montagneux, sous un petit nombre de communes, se cachent une infinité de villages et de hameaux, c'est dire combien l'habitat est dispersé. Ce pays, a vocation presque uniquement agricole, compte une seule agglomération urbaine un peu importante (Aurillac). On compte seulement 9 communes de 2 000 habitants et plus. La dépopulation se fait sentir d'une manière continue depuis 1840.

Au Moyen-âge et sous l'Ancien régime, les habitants de ce pays pauvre ont émigré vers l'Espagne. Au XIXe, le mouvement s'est poursuivi, toujours plus important en direction de l'Afrique du Nord, de l'Amérique du Sud et surtout de Paris.

Il existait aussi des migrants saisonniers, dont la trace apparaît généralement lorsque les familles restées sans nouvelles signalaient leurs disparitions, ces cas sont fréquents depuis le XVIIIe siècle, il s'agissait de colporteurs, d'artisans ambulants, surtout de chaudronniers.

Bibliographie

- Dictionnaire statistique... du département du Cantal, par Dérubier du Châtelet.
- Dictionnaire topographique du département du Cantal, par Emile Amé.
- Nobiliaire d'Auvergne, par J.-B. Bouillet.
- Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne, par Ambroise Tardieu.
- Vivre à Aurillac au XVIIIe siècle, par Claude Grimmer, 1983 (P.U.F.).
- Quand les auvergnats partaient conquérir Paris, par R. Girard, Fayard.

Adresse : Rue du 139° R.I. 15012 AURILLAC Cedex
 Chef du service : Mademoiselle Catherine MARION
 Nombre de places : 20
 Fermeture annuelle : Non
 Jours ouvrables, horaires : 8h15 - 18h15 (17h15 le Vendredi) journée continue
 Lecture de microfilm : 1
 Répertoire imprimé des fonds d'archives départementales ou communales : Non
 Tables des registres paroissiaux : Oui mais partielles
 Tables de l'état civil : Oui, après 1802
 Originaux communiqués : Oui
 Microfilms des registres paroissiaux et de l'état civil : Non
 Recherches généalogiques par correspondance : Oui (1er réponse)
 Nombre de recherche effectuées lorsque celles-ci sont bien précises et datées : 4 à 5
 Délivrance de photocopies d'actes paroissiaux ou d'état civil : Non
 Possibilité de recherches rénumérées par chercheur privé : Oui (écrire au service)

* * * * *

* RELEVÉ D'ÉTAT-CIVIL DU CANTAL (sous-série 2E) *

Comme pour la Haute-Loire (voir n°8 Sept.Oct. 1979), nous sommes heureux de publier à l'intention des lecteurs de "A moi Auvergne!" le relevé pour le Cantal des dates les plus anciennes de transcription de l'état civil dans les paroisses et communes. Ce relevé a fait l'objet d'une publication dans le " Guide des Archives du Cantal" par Léonce BOUYSSOU, 1975.

Préambule historique

Les registres de l'état civil remontent à l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539 qui prescrivit la tenue par les curés de registres où devaient être inscrits les enfants qu'ils baptiseraient. L'ordonnance de Blois de 1579 étendit la mesure aux mariages et aux décès. Enfin une ordonnance de 1667 décida qu'à l'avenir les registres seraient tenus en double, l'un des exemplaires restant aux mains du curé, le deuxième devant être déposé au greffe d'une juridiction royale.

Après la création des communes en 1790, les curés remirent leur collection de registres aux maires qui prirent leur succession et devinrent officiers d'état civil.

Il en résulte que pour une commune donnée, il existe deux collections de registres : une collection dite "municipale" ou "des mairies", qui généralement comprend les registres les plus anciens et une collection dite "départementale" ou "des greffes", provenant des versements des greffes des tribunaux et remontant à l'époque où se prit l'habitude régulière d'établir des doubles, soit pour le Cantal autour de 1737.

Les collections "départementales" versées aux Archives départementales et qui y forment la sous-série 2E, s'arrêtent actuellement vers 1872 pour les naissances et vers 1922 pour les mariages et décès, le dernier versement du tribunal de grande instance d'Aurillac ayant été effectué en 1972.

Quand aux collections "municipales" elles se trouvent soit dans les mairies, soit en dépôt aux Archives départementales où elles figurent dans la sous-série 5E, Archives communales déposées.

Par ailleurs, il existe une collection de reproductions xérogaphiques de presque tous les registres antérieurs à 1737 dont l'original ne se trouve pas dans la sous-série 2E. Elle constitue la sous-série 2EX, annexe de la sous-série 2E.

Notice explicative

On trouvera dans la liste suivante, commune par commune, la date du plus ancien registre conservé aux Archives, soit dans les sous-séries 2E ou 5E, soit en reproductions xérogaphiques (2EX) et sans préciser la nature des actes. Le nom de la commune est suivi de la date et de la mention 5E ou 2EX, l'absence de mention indiquant qu'il s'agit de la sous-série 2E. Les xérogaphies ayant été établies d'après les collections municipales, leur date initiale indique donc la date de départ des collections conservées dans chaque commune, étant entendu que, passé la date de parution de ce guide, d'autres dépôts pourront être faits aux Archives départementales qui ne peuvent évidemment être signalés ici. Bien entendu cette liste ne dispense pas de consulter le répertoire manuscrit existant, qui donne l'état de chaque collection et leurs lacunes (qui sont parfois importantes), elle ne fournit qu'un point de départ.

Albepierre-Bredons, 1571

Allanche, 1572

Alleuze, 1681 (2EX)

Andelat, 1693 (5E)

Anglards-de-Saint-Flour, 1707 (2EX)

Anglards-de-Salers, 1648 (5E)

Anterrieux, 1737

Antignac, 1738

- Muradès, 1731 (2EX)

- Salsignac, 1681 (2EX)1

- Vignonet, 1681 (2EX)1

Apuchon, 1618

Arches, 1678 (2EX)

Arnac, 1670 (2EX)

Arpajon-sur-Cère, 1620 (2EX)

Auriac-l'Eglise, 1736 2

Aurillac (paroisse N-D), 1602

Auzers, 1662 (2EX)3

Ayrens, 1648 (5E)

- Badailhac, 1793 4
 Barriac, 1609
 Bassignac, 1613
 Beaulieu, 1620
 Boisset, 1663 (2EX)
 Bonnac, 1617 (5E)
 BOURnoncles, 1708 (5E)
 Brageac, 1591 (5E)
 Brezons, 1595 (2EX)
 Calvinet, 1663 (2EX)
 Carlat, 1672 (5E)
 Cassaniouze, 1623 (2EX)
 Cayrols, 1730 (5E)
 Celles, 1605 (2EX)
 Celoux, 1707 (2EX)5
 Cézens, 1688 (5E)
 Chaliers, 1598 (2EX)
 Chalinargues, 1681 (2EX)
 Chalignac, 1698 (5E)
 Champagnac, 1569
 - Prodelles, 1637 (2EX)
 Champs, 1603
 Chanet, 1568
 Chanterelle, 1843 6
 Chapelle d'Alagnon (La), 1619
 Chapelle-Laurent (La), 1700 (2EX)7
 Charmensac, 1736 8
 Chastel-sur-Murat, 1659 (2EX)
 Chaudesaigues, 1670 (5E)
 Chaussenac, 1675 (2EX)
 Chavagnac, 1623
 Chazelles, 1737 9
 Cheylade, 1674 (2EX)
 Claux (Le), 1836 10
 Clavières, 1674 11
 Collandres, 1627 (2EX)
 Coltines, 1648 (5E)
 Condat, 1574
 Coren, 1737 12
 Crandelles, 1625 (2EX)
 Cros-de-Montvert, 1628 (2EX)
 Cros-de-Ronesque, 1620 (5E)
 Cussac, 1700
 Deux Verges, 1630
 Dienne, 1568 (5E)
 Drignac, 1693
 Drugeac, 1639 (2EX)
 Escorailles, 1704 (2EX)
 Espinasse, 1612 (5E)
 Falgoux (Le), 1669 (2EX)
 Fau (Le), 1871 13
 Faverolles, 1737
 Ferrières-Saint-Mary, 1692 14
 Fontanges, 1568
 Fournoulès, 1700 (2EX)
 Freix-Anglards, 1823 15
 Fridefont
 - Magnac, 1675 (5E)
 - Mallet, 1700 (5E)
 - Sarrus, 1694 (5E)
 Giou-de-Mamou, 1641 (2EX)
 Girgols, 1720 (2EX)
 Glénat, 1616 (5E)
- Espinadel, 1641 (5E)
 Gourdièges, 1737
 Jabrun, 1570
 Jaleyrac, 1675 (2EX)
 Joursac, 1692 (5E)16
 Jous-sous-Monjou, 1674 (2EX)
 Junhac, 1720 (2EX)
 Jussac, 1609 (5E)
 Labesserette, 1666 (2EX)
 Labrousse, 1637 (5E)
 Lacapelle-Barrès, 1700 (2EX)
 Lacapelle-del-Fraysse, 1617 (2EX)
 Lacapelle-en-Vézie, devenue
 Lafeuillade-en-Vézie, 1715 (2EX)
 Lacapelle-Vièscamp, 1686 (2EX)
 Ladinhac, 1630 (5E)
 Landeyrat, 1736 17
 Lanobre, 1606
 Lapeyrugue, 1877 18
 Laroquebrou, 1623 (2EX)
 Laroquevieille, 1701 (2EX)
 Lascelle, 1626 (2EX)
 Lastic, 1737 19
 Lauric, 1738 20
 - Lussaud, 1687-1836 (5E)
 Lavastrie, 1737 21
 Laveissenet, 1692 (2EX)
 Laveissière, 1837 22
 Lavigerie, 1840 23
 Leucamp, 1736
 Leynhac, 1717 (2EX)
 Leyvaux, 1674 (2EX)
 Lieutadès, 1701 (5E)
 Lorcières, 1703 24
 Loubarette, 1837 25
 Loupiac, 1621 (2EX)
 Lugarde, 1569
 Madic, 1737
 Malbo, 1674 (2EX)
 Mandailles, 1663 (2EX)
 Marcenat, 1734 26
 Marchal, 1620
 Marchastel, 1694 (2EX)
 Marcolès, 1581 (2EX)
 Marmanhac, 1631 (2EX)
 Massiac, 1668 (2EX) 27
 - St-Etienne, 1693 (2EX)
 - Saint-Victor, 1692 (2EX)
 Mauriac, 1620 (2EX)
 Maurines, 1737
 Maurs, 1641 (2EX)
 Méallet, 1657 (2EX)
 Menet, 1594 (2EX)
 - Albanies, 1793-an VII
 - Laganne, an III an VII
 Mentières, 1678
 Molèdes, 1737 28
 Molompize, 1736 28
 Montboudif, 1857 29
 Montchamp, 1627
 Monteil (Le), 1568
 Montgreleix, 1736 30
 Monselie (La), 1864
- Montmurat, 1736
 Montsalvy, 1605 (5E)
 Montvert, 1694 (2EX)
 Mourjou, 1671 (2EX)
 Moussages, 1560 (5E)
 Murat, 1632 (2EX)
 Narnhac, 1737
 Naucelles, 1612 (5E)
 Neussargues-Moissac, 1692 (2EX)31
 Neuvéglise, 1681 (2EX)
 Nieudan, 1646 (2EX)
 Omps, 1700 (2EX)
 Oradour, 1619 (2EX)
 Pailherols, 1733 (2EX)
 Parlan, 1642 (5E)
 Paulhac, 1690 (5E)
 Paulhenc, 1737
 Pers, 1693 (5E)
 Peyrusse, 1692 (2EX)32
 Pierrefort, 1606 (2EX)
 Pleaux, 1636 (2EX)
 Polminhac, 1658 (2EX)
 Pradiers, 1800
 Prunet, 1636 (5E)
 Quézac, 1736
 Rageade, 1737 32
 Raulhac, 1736
 Reilhac, 1619 (5E)
 Rezentières, 1669 (5E)32
 Riom-ès-Montagnes, 1577
 Roannes-Saint-Mary, 1634 (5E)
 - Saint-Mary, 1633 (5E)
 Roffiac, 1737
 Rouffiac, 1660 (5E)
 Roumégoux, 1659 (2EX)
 Rouziers, 1736
 Ruynes et Le Morle, 1651 (2EX)33
 Saignes, 1573
 Saint-Amandin, 1620 (5E)34
 Sainte-Anastasie, 1700 (5E)35
 Saint-Antoine, 1840 36
 St-Bonnet-de-Condac, 1681 (2EX)37
 St-Bonnet-de-Salers, 1613 (2EX)
 St-Cernin, 1644 (5E)
 St-Martin-de-Valois, 1667 (2EX)
 St-Chamant, 1671
 St-Christophe, 1630
 St-Cirgues-de-Jordanne, 1632 (5E)
 St-Cirgues-de-Malbert, 1614 (2EX)
 - Besse, 1736
 St-Clément, 1691 (2EX)
 St-Constant, 1622 (5E)
 St-Etienne-Cantalès, 1670
 St-Etienne-de-Carlat, 1718 (2EX)
 St-Etienne-de-Maurs, 1596 (2EX)
 St-Etienne-de-Chomeil, 1569
 Ste-Eulalie, 1675 (2EX)
 St-Flour, 1595 (2EX)
 St-Georges, 1700 (2EX)
 St-Gérons, 1647 (2EX)
 St-Hippolyte, 1702
 - Selins, an IV-an VII
 St-Illide, 1700 (2EX)

- St-Jacques-des-Blats, 1661 (2EX) Salins, 1666 (5E) - Saint-Gal, 1735 43
 St-Julien-de Jordanne, 1737 Sansac-de-Marmiesse, 1623 (5E) Valette, 1863 44
 St-Julien-de-Toursac, 1667 (2EX) Sansac-Veinazès, 1634 (5E) Valjouze, 1647 (2EX)
 St-Just, 1721 (5E) Sauvat, 1569 Valuégols, 1637 (2EX)
 St-Mamet, 1601 (2EX) Ségalassière (La), 1691 (5E) - Lescure, 1739
 St-Marc, 1700 (2EX)38 Ségur, 1636 (2EX)39 Vaulmier (Le), 1834 45
 Ste-Marie, 1683 (2EX) Sénezergues, 1632 Vebret, 1569
 St-Martial, 1739 Sériers, 1693 (2EX) Vedrines-Saint-Loup, 1736 41
 St-Martin-Cantalès, 1693 Siran, 1617 (5E) Velzic, 1873 46
 St-Martin-Valmeroux, 1680 - La Balbarie, 1752 Vernols, 1738 43
 St-Martin-sous-Vigouroux, 1681, (2EX) Soulages, 1593 Veryères, 1737
 St-Mary-le-Plain, 1718 (2EX)39 Sourniac, 1643 Vézac, 1649 (5E)
 St-Paul-des-Landes, 1700 (2EX) Talizat, 1701 (5E)39 Vèze, 1655 (2EX)43
 St-Paul-de-Salers, 1693 Tanavelle, 1737 51 Vézels-Roussy, 1670 (2EX)
 St-Poncy, 1614 (2EX)41 Teissières-de-Cornet, 1615 (2EX) Vic-sur-Cère, 1597 (2EX)
 St-Projet-de-Salers, 1652 (2EX) Teissières-les-Bouliès, 1677 (5E) Vieillespesse, 1700(2EX)43
 St Rémy de Chaudesaigues, 1676(5E)38 Ternes (Les), 1703 Vieillevie, 1674 (5E)
 St Rémy de Salers, 1703 (2EX) Thiézac, 1606 (2EX) Vigean (Le), 1631 (5E)
 St Santin Cantalès, 1632 (2EX) Tiviers, 1738 Villedieu, 1650 (2EX)
 St Santin de Maurs, 1606 (5E)40 Tournemire, 1629 (2EX) Virargues, 1602 (5E)
 St-Saturnin, 1671 (5E) 39 Tourniac, 1598 (2EX) Vitrac, 1706 (2EX)
 St-Saury, 1669 (2EX) Trémouille, 1611 Ydes, 1646 (2EX)
 St-Simon, 1700 (2EX) Trinitat (La), 1681 (5E) Yolet, 1674 (2EX)
 - St-Jean-de-Donne, 1744-1792 Trioulou (Le), 1669 Ytrac, 1648 (2EX)
 St-Urcize, 1704 (2EX)39 Trizac, 1568
 St-Victor, 1647 (5E) Ussel, 1693 (2EX)41
 St-Vincent, 1680 Vabres, 1737 42
 Salers, 1634 (2EX)

Notes

- 1 Et quelques années isolées de la fin du XVIe dans 2E
- 2 " " " de la fin du XVIe et du début du XVIIe dans 2E
- 3 Et quelques années isolées de la fin du XVIe s. dans 2E
- 4 Dépendait avant cette date de Raulhac.
- 5 Et quelques années de la fin du XVIe s. dans 2E
- 6 Dépendait avant cette date de Condat.
- 7 Et quelques années du début du XVIIe s. dans 2E
- 8 Et quelques années du début du XVIIe s. dans 2E
- 9 Et quelques années des XVIe et XVIIe s. dans 2E.
- 10 Avant cette date dépendait de Cheylade
- 11 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe
- 12 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 13 Dépendait avant cette date de Fontanges.
- 14 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 15 Dépendait avant cette date de Saint-Cernin.
- 16 Et quelques années du début du XVIIe s.
- 17 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 18 Dépendait avant cette date de Labesserette
- 19 Et trois années de la fin XVIe s.
- 20 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 21 Et deux années du début du XVIIe s.
- 22 Avant cette date dépendait de Murat.
- 23 Avant cette date dépendait de Dienne.
- 24 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 25 Avant cette date dépendait de Chaliers.
- 26 Et quelques années du XVIIe s.
- 27 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 28 Et quelques années des XVIe et XVIIe s.
- 29 Avant cette date dépendait de Condat.
- 30 Et quelques années des XVIe et XVIIe s.
- 31 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
- 32 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.

- 33 Et quelques années du début du XVIIe s.
 34 Et quelques années du XVIe s., dont 1540-1543
 35 Et quelques années de la fin du XVIe et du début du XVIIe s.
 36 Dépendait avant cette date de Leynhac.
 37 Quelques années pour le début du XVIIe s. dans 2E.
 38 Deux années pour la fin du XVIe s. et le début du XVIIe dans 2E.
 39 Et quelques années pour la fin du XVIe et le début du XVIIe dans 2E
 40 En très mauvais état.
 41 Et quelques années pour la fin du XVIe s. dans 2E.
 42 Et deux années pour la fin du XVIe dans 2E, plus un registre de baptêmes dans le fonds Chabau sous la cote 346 F 6.
 43 Et quelques années pour la fin du XVIe et le début du XVIIe dans 2E.
 44 Avant cette date dépendait de Menet.
 45 Avant cette date dépendait de Saint-Vincent.
 46 Avant cette date dépendait de Lascelle.



UN VILLAGE DU CANTAL SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX



par Jean-Marie LETIENNE

Situé dans le canton de Pierrefort, arrondissement de St Flour, St Martin-sous-Vigouroux est traversé par la RN 590. D'une superficie de 4900 hectares, le territoire communal s'étire sur une dizaine de Km dans un des plus beaux sites de Haute Auvergne, la vallée du Brezons. Délimité au nord par la commune de Brezons, et par le département de l'Aveyron au sud, l'ensemble ne comporte pas moins de 28 hameaux et villages du XIXe siècle pour une population de 838 habitants. Aujourd'hui, plusieurs hameaux ont disparu, et la population est de 382 habitants (recensement de 1982).

Origine et évolution Grégoire de Tours nous apprend que St Martin, décédé le 8 novembre 397 à 81 ans, était le grand prédicateur de la Gaule au IVe siècle. Nonobstant cette précision, il n'est pas impossible que ses pas l'aient mené dans cette région de Haute-Auvergne. Un siècle et demi plus tard, le village de St Martin apparaît dans "la Charte de Clovis", avance avec certitude le Dictionnaire statistique du Cantal. Après enquête, rien ne permet de dire qu'il s'agit de St Martin-sous-vigouroux. En fait, toute l'histoire de la Haute Auvergne sort de l'ombre au Xe siècle, grâce aux interventions et aux écrits de quelques éminences : Gerbert, futur Sylvestre II, St Géraud à Aurillac et St Odilon à St Flour. Après le Concile de Clermont en 1095, le Pape Urbain II se rend à St Flour où il séjourne du 6 au 11 Décembre 1095, puis à Aurillac via Carlat. Le seul chemin praticable en hiver passe par St Martin, et l'on peut penser raisonnablement qu'il s'y est arrêté. En 1131, Rancon, Evêque de Clermont attribue une partie des droits sur l'église de St Martin aux moines de Sauxillanges. En 1265, Pierre IV, Vicomte de Murat, qui possède l'autre partie, la cède au prieuré de St. Flour. Par acte du 19 septembre 1261, Pierre Gasc, chevalier, seigneur de la Volpilière, fait donation de la Seigneurie au prieuré de St-Flour (cartulaire du prieuré de St Flour). Quelques années plus tard en 1317, le prieuré érigé en évêché, les évêques de St-Flour deviennent Seigneurs de St-Martin. Par deux bulles papales des 23 août 1574 et 23 janvier 1575, Grégoire XIII accorde au Roi de France, Henri III, un subside de 1 500 000 livres à fournir par le clergé. La part du diocèse de St-Flour est arrêtée à 700 livres. Le 28 décembre 1575 des affiches annonçant la vente de la Seigneurie de St-Martin sont placardées sur les portes de l'église. La mise à prix est fixée à 200 livres. Antoine de Greil de la Volpilière est le seul à se présenter pour l'acquisition, et du même coup augmente considérablement le patrimoine familial. L'église, très ancienne, figure aujourd'hui dans l'Inventaire général, mais n'est pas classée. Elle renferme les chapelles et tombeaux des familles seigneuriales du territoire paroissial : de Gasc de Lescure, de Greil de la Volpilière, Berthomier, de Lastic et Torret.

Le château Joutant le bourg de St-Martin, sur l'autre rive du Brezons, le château de la Volpilière est aujourd'hui en ruines. La construction de la tour date probablement du XIe siècle. Ce n'est qu'à partir de 1345, que l'on a les preuves de son existence. En effet, à cette date, Pons Gasc, chevalier, Seigneur de la Volpilière, la fait réparer et agrandir sur ordre du Roi de France en prévision d'une invasion anglaise. Cette tour est très forte et très élevée : cinq étages de quatre pièces chacun, couronnée de machicoulis et créneaux, l'ensemble est protégé par des fossés. Pons Gasc de la Volpilière décède des suites de ses blessures le 18 octobre 1372, après avoir testé le jour même. Le château est racheté par noble Vésian Roland, et par acte du 5 novembre 1394, le cède à Johanni de Ulmo en récompense de l'aide apporté pour avoir chasser les Anglais. En 1398, Guillaume II de Greil, qui vient de se marier avec Soubeyrane Gasc de Lescure, achète la tour de la Volpilière. Il est originaire du Greil, paroisse de Landeyrat, où son château a été pillé et incendié

en 1382 par Amérigot Marchès.

Dès le XVe, Guillaume III de Griel de la Volpilière, agrandit le château par la construction d'un premier corps de logis flanqué de deux tours rondes. Il faut attendre 1680 pour voir la construction du deuxième corps de bâtiment qui relie la Tour au château.

Sous la révolution, les lois d'exception surexistent vivement les esprits dans le Cantal. Dès mars 1792, une bande d'émeutiers envahit le château, le livre au pillage et fait abattre les toitures. Le château n'est pas réparé. La branche aînée de la famille s'est éteinte en 1777, et la branche cadette propriétaire et Seigneur de Messillac, paroisse de Raulhac est ruinée par la Révolution. Donc, pas question d'entretenir deux châteaux. Laissé à l'abandon, le temps fera bien vite son oeuvre de destruction.

Qualité de la Vie aux XVIIe et XVIIIe siècle Afin de se donner une idée générale, voici ce que dit Louis Estadiou, contrôleur du dixième en 1749:

"Les habitants de Saint Martin s/s Vigouroux sont fort laborieux et sages, et par le moyen de leurs foins et pacages, ils nourrissent quelques bestiaux, ce qui les entretient dans un petit commerce, et par là, ils sont assez à leur aise. Les prés sont bons en qualité et quantité. Le journal composé de 900 toises produit 3 chars de foin de 10 quintaux chaque char. Les terres se sèment à moitié par an en seigle ou en avoine et produisent le 3e grain, semence déduite, les avoines le 6e grain. Le seigle vaut 8 livres le setier qui pèse 1201. et l'avoine 41.

Dans les années 1750, on compte au village : 2 boulangers, 2 maçons, 1 tisserand, 1 sabotier, 2 maréchaux ferrands, 1 menuisier et 1 meunier, auxquels viennent s'ajouter tous les professionnels de la terre.

Pour la réfection de l'église, appel est lancé par le maître d'oeuvre pour le recrutement de volontaires, mais il a la possibilité de réquisitionner hommes et matériels si nécessaire.

De même, chaque villageois doit à tour de rôle participer à l'entretien des principaux chemins.

Les maisons, coiffées de chaume, ne comprennent généralement qu'une seule pièce d'habitation, 2 au maximum dans lesquelles s'entassent des familles souvent très nombreuses (8 personnes en moyenne en 1750) Le reste du logis est réservé aux animaux et aux récoltes.

L'inventaire du château dressé le 12 novembre 1699 par Antoine de Laumur, notaire royal à Pierrefort donne une idée du confort et de l'aisance des lieux. Dans toutes pièces, on trouve des tapisseries de Bergame et d'Aubusson et un mobilier de qualité. Dans la cuisine, l'inventaire décrit des ustencils de médiocre qualité mais adaptés et nombreux. En 1742, Antoine DARDIGNAC est cuisinier, et les autres domestiques se nomment BAS, SIAUZET, CHAYROU et GUILHEM. En 1701, François III de GREIL de la VOLPILIERE constitue en dot à sa fille 15 000 livres (1,5 millions de nos francs actuels environ) Ce chiffre montre l'aisance financière de cette famille.

GENEALOGIE

de la famille de Greil de la Volpilière qui résida au château de la Volpilière à Saint-Martin-sous-Vigouroux

- A Guillaume II de GREIL de la VOLPILIERE, 1er seigneur de la VOLPILIERE, fils de Guillaume I et d'Amige GASC x 15/2/1396 Soubeyrane GASC de LESCURE (alias de GORSSES), fille de Begon GASC ; d'où
- 1- Bertrand (qui suit)
 - 2- Guy + à 90 ans. Il laisse un fils Jean, moine bénédictin à l'abbaye de FERNIERS près de CONDAT.
 - 3- Louis (qui suit)
- B-Bertrand de GREIL de la VOLPILIERE x Marguerite de LEOTOING-CHARMENSAT (veuve elle se remarie avec Rauffet de PEYREBESSE)
- C-Louis de GREIL de la VOLPILIERE x Amabrigé de PEYREBESSE fille de Rauffet de PEYREBESSE et de Françoise de HAUTE VILLE; d'où Guillaume (qui suit).
- D-Guillaume III de GREIL de la VOLPILIERE x Marguerite de BELVEZEIX de MONTEIL d'où Sébastien (qui suit).
- E-Sébastien de GREIL de la VOLPILIERE, teste le 13/10/1550 à St FLOUR x Jeanne de NOZIERES-MONTAL, fille de Gabriel de NOZIERES-MONTAL et Antoinette de BALZAC. Elle teste le 18/4/1594 devant notaire TORRET Mariage le 19/6/1530 au château de NOZIERES paroisse de JUSSAC.
- 1- Tristan Héritier universel + célibataire le 10/8/1557 à la bataille de St QUENTIN.
 - 2- Antoine (qui suit)
 - 3- René (auteur de la branche de MEJANZAC)
 - 4- Gabriel + avant 1597 non marié Il laisse une fille naturelle.
 - 5- Guillaume Prieur de TALIZAT. Teste le 16/10/1607. C'est un homme d'affaires. C'est à lui que la famille doit la fortune.
 - 6- Jeanne + avant 1594 x 5/4/1549 Tristan de MURAT
 - 7- Antoinette - Bénédictine
 - 8- Sébastienne-Clarisse
 - 9- Marie x Julien de CAMBEFORT, Seigneur de SELVES (AGEN)

- 10-Suzanne x Jacques du PUY
- 11-Madeleine x Gaspard DELARBRE, Seigneur de LAMUR (Chastel-sur-MURAT)
- 12- Marguerite (sort ignoré)

F- Antoine de GREIL de la VOLPILIERE, teste le 29/10/1599 x 3/8/1566 au château de RECOULES avec Marguerite de GARCEVAL de RECOULES fille de François et de la Madeleine de RICARD d'où :

- 1- François I auteur de la branche ainée qui résida au château de St MARTIN (qui suit)
- 2- Gabriel Sieur de Colombier
- 3- Guillaume auteur de la branche cadette qui résida à VIGOUROUX puis à MESSILHAC
- 4- Madeleine x 9/2/1592 Gabriel BARTHOMIER, seigneur de la FOULHE . Annulation le 15/1/1603
- 5- Gabrielle x Raymond TORRET , Notaire , sieur de LADASCOLS
- 6- Françoise x Pierre CHABOT, lieutenant général à St Flour
- 7- Jeanne Religieuse
- 8- Marguerite
- 9- Marie x Guillaume de SEVERAC, seigneur de PACHOU

G- François de GREIL de la VOLPILIERE, teste le 8/3/1655, +6/1/1656 au château de la VOLPILIERE x21/11 1600 de LUGEAC avec Gilbertede BAYARD,21/11/1648, fille d'Alix de B. et Marie DUSAIX d'où:

- 1- Claude, sieur de St Martin, né infirme
- 2- Gabriel, tué au siège de DOLE en 1636
- 3- François (qui suit)
- 4- Claude (2e du nom) Lieutenant d'infanterie, tué au Piémont en1636.
- 5- Claude (3e du nom) Capitaine Sieur de Fraissinet.
- 6- Jeanne
- 7- Marie x 28/6/1638 Annet de LASTIC
- 8- Madeleine x 28/6/1638 Gabriel DUBOIS de St ETIENNE

H- François II de GREIL de la VOLPILIERE dit "Monsieur de BOUSSAC", ° 1605, teste 15/10/1683, +28/10/1685 x 24/2/1637 au château des Horts, paroisse de St GENES de THIERS avec Madeleine d'OSSANDON ° 1619, teste le 9/10/1668, + 4/4/1671 à la VOLPILIERE, fille de Gabriel d'O. et de Claude de FREDEVILLE ; d'où :

- 1- François, Sieur de BOUSSAC, (qui suit)
- 2- Guillaume -Franciscain (avant 1668)
- 3- Claude -Chevalier de la VOLPILIERE, tué au siège de MAESTRICHT servait dans la compagnie des Mousquetaires Noirs.
- 4- Annet -Sieur de FRAISSINET , tué le 25/6/1673 avec son frère Claude
- 5- Gilbert -Sieur de Nozeirolles + 1732 à 86 ans Eclesiastique
- 6- François Sieur de Mejanzac ° 22/1/1655, Chanoine Comte de BRIOUDE +16/9/1708 Intellectuel et homme d'affaires.
- 7- Claude Religieuse au couvent de BEAULIEU
- 8- Françoise I, Supérieure du couvent de CHAUDES AIGUES
- 8- Françoise II, religieuse au couvent de la visitation à St FLOUR
- 10- Françoise III, religieuse
- 11- Françoise IV, religieuse

I- François III de GREIL de la VOLPILIERE ° 1639, teste le 18/2/1690, +28/4/1699, x21/6/1671 Jeanne de BE RAL + 6/10/1736, fille d'Hugues Antoine de B. et Marguerite DANTY; d'où :

- 1- François Sieur de BOUSSAC (qui suit)
- 2- François (2e du nom) Chevalier de la VOLPILIERE °14/5/1684 à MURAT, se marie en 1711 en ALSACE avec Françoise de GAIL, eurent deux enfants.
- 3- Gilbert °2/7/1685 à la VOLPILIERE,eclesiastique, Docteur en théologie,Prieur de St ETIENNE de MURAT + 10/5/1765
- 4- François (3e du nom) Sieur de COLOMBIER °10/8/1686 au château.Carrière des armes + de ses blessures le 28/9/1720 à 34 ans.
- 5- Joseph Sieur de BELMON °8/9/1691 curé de ST MARTIN en 1735 + 13/1/1743
- 6- Françoise Religieuse à ST FLOUR
- 7- Léonore
- 7- Léonore (idem)
- 8- Marie Léonore ° 1746 x4/4/1701 à ST MARTIN François de BREZONS
- 9- Charlotte Françoise célibataire +30/7/1757 dite "Demoiselle de BOUSSAC"
- 10- Marie Françoise °1688 célibataire +9/5/1748 dite "Demoiselle de La Chaumette"
- 11- Léonore Religieuse à ST FLOUR

J- François IV de GREIL de la VOLPILIERE °17/8/1672 au château, teste le 28/11/1743, au château 3/3/1746, x 30/1/1707 au château de LIGONES paroisse de RUINES avec Marcelle DANIL de LIGONES °1/8/1679, + 14/12/1751 au château de la VOLPILIERE, d'où :

- 1- Jeanne ° 2/12/1707 x Marquis de MONTVALLAT
- 2- Anne Françoise °9/11/1709
- 3- Claire ° 13/12/1713, +22/2/1744

- 4- Charlotte Léonore ° 1/5/1716
- 5- François Charles ° 16/10/1719 (qui suit)
- 6- Jeanne Marie + en bas âge

K- François V de GREIL de la VOLPILIERE ° 16/10/1719, teste le 21/10/1777, + le 24/11/1777 x 2/10/1754 à QUESSAC en Limousin Suzanne CORN de QUESSAC, + le 6/7/1786 à AURILLAC fille de Joseph Mercure de C. et Suzanne de TURENNE d'AYNAC.
Sans enfant.

Fin de la branche aînée et du château de la Volpilière.

Sources 1) Minutes Notariales de St Martin-sous-Vigouroux

- ARTIS 3E 135 1717
- BELUGE 3E 257 1642-1663
- VIDAL 3E 239 1774-An 8
- POUJOLE 3E 257 1743-1758

2) Minutes Notariales de Pierrefort

Mr ALLANCHE, BRU, TEISSET, CAYROL, MEJANZAC, CHANTAL soit 1608 à 1814 (Dépouillement en cours)

3) Dictionnaire Statistique du Cantal

4) Documents historiques sur le Vicomté de CARLAT

5) Documents d'histoire sur la famille de GREIL de la VOLPILIERE de MESSILHAC d'Antoine Mousque.

6) "Le petit Pierrefortais" 1936 à 1940

RELEVÉ DES RENSEIGNEMENTS GENEALOGIQUES de

" La voix de Saint Jean-Baptiste "

Bulletin paroissial d'Allanche (Cantal)

Les bulletins paroissiaux anciens donnent souvent des renseignements historiques et généalogiques, mais leur rareté fait qu'ils sont difficilement accessibles au chercheur. C'est pourquoi j'ai relevé, dans "La voix de Saint Jean-Baptiste" toutes les indications généalogiques que j'ai remarquées. C'est une remarque de Monsieur Maurice PESCHAUD, dans son ouvrage "Allanche, neuf siècles de son histoire qui m'en a donné l'idée. Rappelons le nom de Mr MIRISQUE, auteur de la quasi-totalité des mentions que j'ai relevées.

Raymond JOSSE

N° 12 Novembre 1902

Mr Daniel, bailli d'Allanche. Etait mort en 1755. Son successeur Jean-Baptiste Bertrand 1755 Antoine Etienne Blanc, avocat au parlement, bailli juge-civil, criminel et de police au bailliage médiat du comté d'Aubijoux et baronnie de Pouzol, résidant à Marcenat.

N° 13 Décembre 1902

1755 Jean Feydin, seigneur de Chavanon, procureur au bailliage d'Allanche, d'une famille issue des premiers possesseurs de la Seigneurie de Feydet, de Chanet, éteinte au XIXe siècle.

Mr Gabriel Poughol, curé d'Allanche, né à Allanche

Mr Jacques Feydin de Mestonnières, bourgeois d'Allanche, marguillier

Mr Bernard, notaire royal à Allanche, consul, collecteur d'Allanche en 1774

Pierre Leymet et Annet Bonnave, consuls et marchands

Jean Pons, communaliste d'Allanche, 61 ans, habitant à Maillargues

M. de Chambonas, gendre de Mme de Cheyladet

Bertrand Ribeyre, 74 ans, tailleur pour femmes à Allanche, consul en 1748

David Combes, 71 ans, serrurier à Allanche

Jean Lampre, 79 ans, hôtelier à Allanche, consul en 1750

Jacques Gandilhon, 80 ans, cordonnier à Allanche

N° 14 Janvier 1903

1775 Anne de La Volpilière, veuve de Claude Lapilloune, chirurgien à Allanche, 70 ans

Pierre Marinèche, chirurgien à Allanche, 71 ans

Antoinette Lampre, 66 ans femme d'Antoine Boyer

Blaise Ribeyre, 45 ans, tailleur pour femmes à Allanche, consul en 1770

Jean Savignat, 53 ans, maréchal à Allanche

Pierre Daniel, 55 ans, bourgeois d'Allanche, consul en 1751

Jean Benoît, 71 ans, chaudronnier à Allanche, ancien consul

Antoine Boyer, 67 ans, tisserand à Allanche, valet de ville depuis 42 ans

Antoine Rodier, 75 ans, marchand à Allanche

Philippe Fabre, 50 ans, marchand à Allanche

1780 Les consuls sont : François Bonnet, marchand, Guillaume Benoît, docteur en médecine, Bernard Saint-Héran, notaire royal.

N° 15 Février 1903

François de Dienne de Cheyladet, fils unique du seigneur d'Allanche, né vers 1692, + 16 avril 1735
 François de Dienne, père du précédent, + 3 avril 1736. Né vers 1650 de Gabriel de Dienne de Chavagnac et de Jeanne de Feydin
 14 mars 1743, + François de Dienne de Cheyladet de la Souche, frère du précédent, né à Allanche vers 1752

N° 17 Avril 1903

Mr Philippe de La Volpilière, ancien curé d'Allanche, + 11 juin 1724
 2 Septembre 1733 + Mme Jean de La Volpilière, trésorier général de France et procureur du roi au bureau des finances à Riom
 5 juin 1739 + François de La Volpilière, avocat, Bailli d'Allanche pendant plus de quarante ans
 13 Octobre 1747 + à Maillargues, tué par un inconnu, Mr Pierre de la Vaissière, sieur de La Prade, paroisse de Ségur
 1461 Guillaume Barrade est bachelier en droit à Allanche

N° 20 Juillet 1903

1647 Noble Gabriel de Dienne de Chavagnac x Jeanne de Feydin

N° 21 Août 1903

1633 Pierre Tixier, habitant d'Allanche. Les consuls sont : Blaise de La Volpilière, apothicaire, Pierre Feydin, marchand et Jean Polveyre, marchand
 Les anciens consuls sont : François Feydin, Jean de Neyrat, Hugues de La Volpilière
 1634 R. Père Antoine Matharel, supérieur des minimes de Saint-Ferréol, près Brioude, né à Usson, fils d'un employé de Louis de Beauclair, gouverneur du château d'Usson, dont la fille, Jeanne avait épousé Jean d'Aureille, seigneur de Colombines et Molèdes.
 Résidant à Allanche : Jean-Claude Veissière, sieur de la Revel et Saint-Saturnin, Gilbert de Neyrat
 1er consul François Feydin, Pierre Daniel, sieur de Sihol, Bernard Roume, Jean Solognac, Germain de Combettes, Pierre Polnier,

N° 22 Septembre 1903

1673 Bailli : Mr Jacques de La Volpilière, sieur de La Chassigne, époux de Marie Poulhès, fille de François Poulhès, marchand à Allanche
 Quelques années plus tard : François de La Volpilière, bailli d'Allanche
 1673 Antoine Dabin, procureur au bailliage, Antoine Vigier, greffier au bailliage et notaire royal
 Huissier ou sergent : Jean Boyer
 Avocats : Jacques de La Volpilière, sieur de Matonières, Francis Daniel, Pierre Fabre, Jacques de La Volpilière. François Daniel est fils de Pierre Daniel, sieur de Sihol
 1673 + François Daniel, remplacé par son fils Louis
 Tristan Daniel est bailli de Mardogne, Hugues de La Volpilière bailli de Colombines, Tristan Daniel sieur de Nozerolles, avocat en Parlement, appartient à une ancienne famille d'Allanche, qu'on trouve mentionnée dès 1500. Il est nommé bailli de Mardogne en 1672, date d'acquisition de la terre de Mardogne par David Dufour, lieutenant général à Clermont.
 La qualification de Nozeirolles est passée plus tard de la famille Daniel à la famille Teillard de Murat, à la suite d'une alliance.
 1673 Six notaires : Antonin Vigier, Pierre Maigne, Pierre Ganilh a épousé Marguerite de Neyrat
 Jacques Feydin fils de Jean Feydin, ancien juge. Mention de cette famille en Auvergne dès l'an 1000
 Jean-Claude Solognac a épousé Marie-Nicolas
 La famille André est alliée à la famille de Dienne de Cheylade.

N° 23 Octobre 1903

1673 Roger Dabin est patricien, Pierre Darfeuille est arpenteur.

N° 26 Janvier 1904

1673 Pierre Béral, docteur en médecine
 Début du XVIIe siècle: 1604 François Béral, chirurgien, conseiller du roi et élu en l'élection de St Flour
 1673 Guillaume-Baptiste de Béral, sieur de La Fagette
 1644 Blaise Béral, élu en l'élection de la Haute-Auvergne au siège de ST-FLOUR.
 1656 Pierre Béral, docteur en médecine avait pour aïeul Pierre Béral, chirurgien à Allanche à la fin du XVIe, qui fut chirurgien du roi pendant 32 ans; celui-ci avait épousé Eléonore Teillard, fille de Guillaume, Gilberte Teillard, seconde fille de Guillaume, épousa François de Listrières, juge à Murat.
 1633 ? 5 Janvier 1615 à Murat, + Eléonore Teillard (d'après la généalogie Teillard,

elle vivait encore en Juillet 1639) 1633 : + Pierre de BERAL.
 Claude de Béral et Jean de Béral sont chanoines. Leur frère, Hugues de Béral, lieutenant particulier à Saint-Flour, épouse Philiberte d'Anglade, fille d'Antoine d'Anglade, sieur de Fressanges, veuve de Simon Buge, bourgeois d'Allanche.

Hugues-Antoine de Béral, autre fils du chirurgien du roi, épouse Marguerite Danty, fille de Jacques Danty, docteur es-lois et avocat de Murat et de Catherine de Traverse. Fils : Jean-Baptiste de Béral prêtre, Jacques de Béral, seigneur en partie de Neussargues

1673 Guillaume Baptiste de BERAL, sieur de la Fayette

N° 27 (manque dans la collection)

N° 28 Mars 1904

1673 Trois chirurgiens : David André, Guinot de Lapilloune, François Pons, David André (+1716) avait épousé Gabrielle Dufour.

1703 Antoine André est chirurgien

N° 29 Avril 1904

1758 + François André, épouse 1° Marguerite Daniel, 2° Maeguerite Pons

1721 Jean-Charles André, chirurgien x Marguerite Peuvergne, veuf, il épousera Marie Rome.

1740 François André, fils du premier, chirurgien, épouse Marie Chabrier

1602 Jacques-André de la Ronade, d'Apchon x Louise de Feydin, d'Allanche

vers 1670 " " " " , sieur de Martinet x Madeleine Dufour

1673 Guinot de Lapilloune, chirurgien, était fils de Jean de Lapilloune, chirurgien à Allanche en 1635, 1636 et frère de Bernard de Lapilloune. Il meurt en 1702

1739 Son neveu, Bernard de Lapilloune, chirurgien, a épousé Catherine Chademouton et meurt en 1739

1742 Son fils Bernard est chirurgien

1735 Sa fille Marie épouse Jacques Sainthéran, praticien, originaire de Paulhac. Celui-ci devient notaire, et a pour successeurs son fils Bernard et son petit-fils Pierre-François

1673 François pons était fils de Jean Pons

août 1909 Guillaume Dufour, seigneur de Vèze, 3 enfants, tous nés à Vèze : Françoise, avril 1687, David 1688, François 1692. David ne fut pas marié. Guillaume paraît une dernière fois, en 1714, au mariage de sa fille Françoise, son fils François Dufour, lui succède dans la seigneurie de Vèze

Vers 1730 François Dufour x Rose de Gédoin, fille de + Alphonse Gédoin

1732 Nicolas Dufour, fils de François devient prêtre

15 décembre 1752 + Nicolas Dufour, seigneur de Vèze, 20 ans Extinction de cette branche de la famille Dufour. Collatérale :

11 septembre 1714 Issac Dufour des Prades x Françoise Dufour de Vèze

L'époux fils de Jean Dufour des Prades, frère d'Issac Dufour, trésorier général des finances.

L'épouse petite fille de ce même Issac Dufour

Septembre 1909

Vers le commencement du XIIe siècle, mention des de Feydit

Octobre 1909 De Feydit :

1147 à 1149 : Guillaume de Feydit, Armand de Feydit, son frère, son frère Giraud de Feydit

1250 à 1262 Jean de Feydit

1289 Armand de Feydit, deuxième du nom etc... Il faut se reporter à l'article

Novembre 1909 De Feydit. Non résumable . Se reporter à l'article

N° 97 Février 1910

Feydit-Chanet . Non résumable . Se reporter à l'article

Landeyrat- La seigneurie d'Apcher

30 Septembre 1526 Contrat reçu par Daniel, notaire à Allanche : mariage Jean de Bouchut X Antoinette de Baron

Jean II de Bouchut, fils du précédent. Epouse Catherine de Sarran. Fils François de Bouchut x Jeanne de Villebeuf (contrat du 15 février 1595 devant Chabrol)

N° 98 Avril 1910

Feydit

Milieu du XVe siècle : Les de La Volpilière deviennent propriétaires de la terre et baronnie de Feydit

1294 Hugues de Greil époux d'Isabelle de Roffiac

1340 + d°-

1351 Son fils Guillaume épouse Amize du Gasc de La Volpilière. Le château de La Volpilière est sur la paroisse de Saint-Martin-sous-Vigouroux, près Pierrefort.

5 Décembre 1638 Arnaud de Bouchut, seigneur d'Apcher, fils de François, x Hippolyte d'Anglars, contrat devant Malaurens. Elle soeur de Guy et François de Bassignac

26 Février 1750 Vèze

15

Barthélémy-Louis-Isaac Dufour x Marie-Madeleine de Lastic-Fournels, elle fille de Hiacinthe de Lastic et de Marie-Simonnette de La Rochefoucaud d'où 11 enfants dont le Bulletin donne la liste

N° 29 (manque dans la collection)

N° 100 Mai 1910

1396 Guillaume II de La Volpilière x Soubeyrane de Gasc de Lescure - Fils: Bertrand de Gasc de La Volpilière, + 1432 sans postérité. Son frère cadet Louis (+1489) lui succède. (Voir compléments dans le Bulletin)

1645 Apcher

+ Armand du Bouchet

1664 Son fils, François du Bouchut, seigneur d'Apcher x Marie de Gouzel, fille d'Antoine de Gouzel de Vèze et de Jeanne de Bouillé du CHariol.

NOTES EXTRAITES DES MEMOIRES DE JEAN DE VERNYE

dréssées par le Cte de la Rochette de Rochegonde

En 1589, à la demande du Roi Henri IV, JEHAN DE VERNYES Président de la Cour des Aides de Montferrand et Conseiller du Roi rédigea d'importants MEMOIRES sur l'état de la Province d'Auvergne à la fin du XVI siècle. "Originaire de SALERS, le Président DE VERNYES connaissait bien les gens et les choses de son temps". (1) (Voir notes en fin d'articles)

Ces mémoires furent publiées en 1838 en un tirage très restreint 100 exemplaires et 12 seulement furent mis en vente. Voici donc quelques extraits de ce rarissime ouvrage.

La Noblesse et le Prévôté de St Flour pourrait bien faire 200 cuirasses, si elle était bien unie ensemble. Les principales maisons d'icelle sont:

Le sieur DE DYANE (DE DIENNE) qui avec le bien de sa femme fille et héritière de la MAISON DE MERDONGNE possède 25 000 livres de revenus en la Province, est Bailly d'Aurillac et à 3 maisons fortes en la dit Province.

Le sieur DE LASTIC a 2 maisons très fortes en cette Prévôté nommées LASTIC et ROCHEGONDE, en laquelle il y a deux pièces de canons moyens outre possède 15 à 18 000 livres de revenus.

Le sieur DE BREZONS tient 12 000 livres et a trois maisons assez bonnes et est Capitaine du Château de MURAT auquel il demeure toujours.

Le sieur DE MONTGON a de 8000 à 10 000 livres de rente, il a une forte maison nommée COREN.

ESPINCHAL-SIEUGEAC-MONTVALLAT-SAILLANS-ROFFIAT de 6 à 7 000 livres de rente chacun et fortement logés, spécialement SIEUGEAC, bâtard de feu le GRAND PRIEUR DE LASTIC, a un Prieuré à BREZONS qui est de la valeur de 2000 écus et a la vue de la Ville du Château de MURAT.

Le reste de la Noblesse est de peu de moyens.

En la Prévôté de MAURIAC sont le Vicomte DE LA VEDAN qui a sa Maison de MIREMONT très forte, la quelle en 1574 endura un siège de 7 semaines d'une armée composée de 6000 hommes et fut battue de 900 coups de canon sans être forcée est à 1/2 lieue de Mauriac et y a dedans 2 pièces de canons le dit Sieur a 15000 livres de rente.

Le sieur DE MURAT père de sieur DE CHATEAUNEUF de la Limagne, âgé de près de 100 ans a 8000 livres de revenus. Quant à la noblesse de cette Prévôté toute généralement est liguée, hormis le sieur DE LASTIC qui est depuis 2 ans au Levant et les sieurs DE MONTVALLANT, DE FARGUES, DE ROFFIAC, DE SAILLANS et DU BOURG qui ont de bonnes maisons fortes les dites DE SAILLANS et ROFFIAT à une lieue de St Flour. La noblesse liguée sur la défensive peut aisément faire 150 cuirasses et autant d'arquebusiers et moitié moins pour sortir de la Province.

Les serviteurs du Roi unis dans la Province 150 cuirassés et autant d'arquebusiers et moitié moins pour sortir de la Province.

En ce temps là le sieur DE RANDAN pratique ceux qu'on devait envoyer aux ETATS et fit pour la noblesse, le Clergé et le Tiers Etat élire ses plus affidés.

Pour la Noblesse : Les sieurs DE LA SALLE et DU CHAMBON frère DE LIGNERAL du Clergé : L'Evêque DE ST FLOUR et le fils de l'élû BRUGIER.

Ou Tiers Etat le lieutenant Général de St Flour nommé CHABOT.

La ville de SALERS a été la plus enviée de la Haute Auvergne et par les Ligueurs et par les Huguénots. On l'appelle " LA VILLE PUCELLE" par ce qu'elle n'a jamais été prise ni des uns ni des autres.

En 1593 le Président rédigea un nouveau Memoire ?

Au Bas Pays d'Auvergne écrit-il, il y a 2000 gentilhommes chefs de maison, comme il a été plusieurs fois vérifié dont les 2/3 bougent de leurs maisons et la plupart d'iceux sont de la LIGUE en leurs âmes, l'autre fait la Guerre et, dans ce tiers, les 3/4 suivent la Parti rebelle et le reste le Parti du Roi.

Les Chefs du Parti rebelle de la Noblesse sont :

Le sieur Evêque de CLERMONT François DE LA ROCHEFOUCAUD reconnu fils de CHARLES Comte DE RANDAN et de PULVIE PIC DE LA MIRANDOLE Alexandre DE LA ROCHEFOUCAUD Prieur de St Martin son frère.

LE MARQUIS DE CANILHAC
Le VICOMTE D'ESTAING
LE VICOMTE de PONT-DU-CHATEAU
DE ST HEREM
DE LANGHAC
DE LA FAYETTE

DE GORDES-CORDES
DE MONTRAVEL
DE CHATEAUNEUF
DE CHATEAUDON (Chateldon)

En Haut PAYS D'Auvergne il y a 400 Gentilshommes portant les armes dont les 3/4 sont serviteurs du Roi et les Ligueurs peuvent faire 100 maîtres.

Les chefs de ce Parti sont :

Les Sieurs D'ARCHER-CHARLUS (LEVI)-BREZONS Père et fils- le Marquis DE SAVIGNY frère du Marquis DE CURTON- ESPINCHAL- MONTBRUN- SIEUGEAL- DRUGEAC RANCILLAC- MASSEBOEUF- LA SALLE- BESSERET- TE, Les LIGNERES Père et fils- MARZE fils de son Père, DU CHAMBON son frère

LE BAS-AUVERGNE a ses principales forteresses à USSON (A La Reine de Navarre) NONETTE (à Monsieur DE NE MOURS) MERCUROL (Au Comte de Clermont) IBOY (Au Comte DU MAINE) MAUZUN (A l'Evêque de CLERMONT VO DABLE) (DE MONTPENSIER) MUROLS (A Monsieur le Comte D'ESTAING) ROCHFORT (à M. DE CURTON qu'il se rait malaisé à une Armée Royale de prendre . Il y en a 25 ou 30 tenables contre une Armée provinciale et 300 Bons à la main.

LE HAUT PAYS D'AUVERGNE a les forts Châteaux de CARLAT (au Roi) MURAT (au Roi) estimés imprenables par la force, MADIC à M. de CURTON, LASTIC ROCHEGONDE (à M. d'Apcher) MERDOIGNE-MONTGON (à M. de MONTGON) LUGARDE (à M. d'ESTAING) CHARLUS (à M. DE CHARLUS) quasi imprenables sont tenus par les ennemis du Roi, hormis CARLAT et MADIC

Les châteaux de MONTBRUN-DYANE-LA SALLE et DRUGEAC sont très bons contre une armée provinciale.

La ville de ST FLOUR est imprenable par la force, composée d'un peuple farouche et obstiné qui n'a jamais reconnu les gouverneurs sinon avec le train ordinaire dans leur ville. Elle peut aussi être bloquée si les Châteaux et forteresses de cette évêché tiennent pour elle comme MURAT-MARDOGNE-ROCHE GONDE-DYANE-LASTIC-PIERREFORT et plus de 40 châteaux qui ne sont éloignés de plus de 4 lieues car si vous y venez fort vous y êtes combattu par la nécessité et âpreté du Pays et par l'incommodité que ces châteaux vous donnent.

Le canon ne peut rouler et doit passer par des détroits où 2000 hommes en déferont 10000 et où vous ne pouvez camper plus de 4 mois. -Si on y va faible, on est battu car l'ennemi peut-être secouru de BAS AUVERGNE, du VELAY, du GEVAUDAN et faire (disposer) de 600 bons chevaux et plus de 1500 arquebusiers.

La noblesse de ce pays est pauvre et belliqueuse et n'a moyen de vivre qu'en servant à la guerre sous la conduite de 8 ou 10 seigneurs qui sont à la Province.

La VILLE DE ST FLOUR est divisée en 2 factions

Une des riches laquelle a paru chef élu un nommé BRUGIER, homme riche de 60 000 livres (20 000 écus seulement d'après le manuscrit de M. Teilhard) (2)

Les Sieur Vicomte D'ESTAING qui a plus de 50 000 livres de revenus et tient plus de 20 châteaux de son propre spécialement celui de MUROLS qui est une des clefs du Pays.

Le Sieur DE GORDES (CORDES) qui a plus de 15 000 livres de revenus, fils logé fortement à 4 lieues de Clermont.

Le sieur DE LANGHAC qui a épousé la fille d'un sien cousin germain et lui est fils d'un seigneur de l'une des 13 villes, plus de 15 000 livres de revenus.

Quatre choses peuvent rendre cette province paisible :

Le voyage dudit Comte en cours (Comte DE CLERMONT) la réduction de l'Evêque de Clermont au service du Roi, celle du sieur Marquis DE CANILHAC et de la ville de RIOM car l'absence dudit sieur Comte facilitera les négociations.

La réduction de l'Evêque sera à l'exemple et apportera au service du Roi les villes de BILLON, BEAUREGARD et LEROUX avec le fort château de MAULUN qui incommoderait fort les passages de LYON.

Le marquis DE CANILHAC réunirait presque toute la noblesse et l'Evêque et le marquis unis ensemble en la même volonté commandant tous deux avec pouvoir égal dans la ville de RIOM la ferait remettre facilement au Roi. Et si l'Evêque, le Marquis et la ville de RIOM étaient bien ensemble ils pourraient facilement faire assembler les Etats et faire une déclaration et soumission expresse et générale pour le service du Roi qui est le point auquel on doit viser et se garde d'enjamber en tenant les affaires secrètes des uns et des autres jusqu'à ce qu'on venait qu'ils s'approchent du consentement.

Le Marquis DE CURTON est propre à traiter avec l'Evêque pour être son parent mais avec lui et ce fait peut-être utile le Président DE VERNYES qui a 3 cousins germains près le dit Evêque et ses plus affidés frères.

L'aîné LE BARON DE LA GARDE qui tient un bon château au passage de Lyon nommé LA GARDE (3)

Le second Grand Vicairé du dit Evêque n'a jamais baissé pendant les troubles et en a eu plus 3000 Livres de bénéfices.

Le dernier qui a été nommé avec l'Evêque dix ans entiers et était Capitaine des Gardes de feu Monsieur DE RANDAN et lui ont fait épouser l'héritière de la MAISON DE SARLAN (SABRAN). Une lettre de Madame DE NEVERS est nécessaire parce que le dit Evêque a l'honneur d'appartenir au DUC DE NEVERS et sont fort liés d'amitié. C'est au reste un esprit ambitieux aspirant aux choses hautes et qui a attendu en son Parti le chapeau de Cardinal. On peut l'entretenir des mêmes espérances si sa majesté s'accommode avec le Pape.

La MAISON DE CURTON et ceux qui en dépendent sont plus forts que le reste de la Province et Noblesse. Il faudrait parler à tous ces Grands qui s'ouvriraient de leurs affections au Marquis DE CURTON et qui se rangeront sous d'honnêtes demandes regardant l'honneur plus que l'argent, hormis MONTFAN qui est le plus brave guerrier de La Limagne. Le Pays lui avait accordé 12 000 Livres en rendant la ville d'HERMENT qui commande à la Montagne et à La Limagne.

Toutes les villes du BAS AUVERGNE suivraient l'exemple de la ville de RIOM, hormis celles qui tiennent pour le DUC DE NEMOURS et y a garnison comme BRIOUDE-AMBERT, ST POURCAIN, AIGUEPERSE, MONTPENSIER, ville et château de NONETTE. Tout NONETTE qui n'est pas prenable on le peut bloquer, tenant garnison à 2 ou 3 endroits et ne peut être secouru de plus près que de 40 lieues ce qui fera tôt après capituler celui qui y commande avec l'argent que le Pays voudra apporter.

Pour LE HAUT PAYS D'AUVERGNE, j'ai dit il est que la ville de ST FLOUR ne se peut prendre par la force et n'y aura d'autres moyens que de la faire réduire que par elle même en la bloquant.

Pour la prendre par elle même, le Président DE VERNYES seul peut-être de la Province est capable de se faire un moyen des parents qu'il y a tant à l'un qu'à l'autre parti.

Pour pratiquer la Noblesse, il faut commencer par le sieur DE BREZONS que le Marquis DE CURTON pourra faire condescendre

Le château DE MURAT ne se peut prendre ni bloquer. Le moyen de l'attirer doit être de donner la survivance de la place à son fils et lui augmenter la garnison de 20 soldats dont le père.

Après Monsieur DE BREZONS il faut traiter avec Monsieur DE SIEUGHAC qui est fils bâtard de feu le Grand Prieur de LASTIC et le plus brave et grand Capitaine que ceux de LA LIGUE ayant en cette Province.

- (1) Voir histoire de l'Auvergne par Georges MANRY (Privat éditeurs 1974)
- (2) L'abbé Jacques TEILHARD, + 4.2.1729, curé de Virargues et prieur d'Andelat. Entre autres études savantes, il est l'auteur d'une histoire de Murat et d'un manuscrit de 776 pages terminé en 1722 intitulé "Recueil de ce qui s'est fait de plus considérable en Auvergne depuis le christianisme jusqu'à présent, tant sous les rois que sous les contes qui en ont eu le gouvernement". Ce manuscrit est à la bibliothèque Interuniversitaire de Clermont Ferrand, ms. 117 d.
- (3) Le château de la Garde appartient actuellement à M. Georges LA FARGE, fils à Joseph et d'Aline de La ROCHEFFE de ROCHE-GONDE.



BIBLIOGRAPHIE du CANTAL

par Robert FALCIMAGNE

Cette simple bibliographie loin d'être complète, rendra service, nous l'espérons, à tous nos adhérents, et en particulier à nos amis cantaliens.

Elle a été tirée d'un petit ouvrage, aujourd'hui introuvable, dû à Henry DELMONT, intitulé "Guide du Cantal", Editions U.S.H.A., Aurillac (2e Ed. 1939)

Pour les ouvrages plus récents parus depuis 1939, il y a lieu de se reporter à la Bibliographie, constamment mise à jour, qui paraît dans notre bulletin "A moi, Auvergne !...", et due à notre collègue Guy Taillade.

Nous rappellerons néanmoins l'ouvrage récemment paru, très bien écrit et très documenté de notre ami, Monsieur Louis BARITOU "Chaylade, Zone communauté rurale en Haute Auvergne à travers les âges", Ed. Gerbert, Aurillac, 1979, et son "supplément" paru en 1983 aux mêmes éditions. Nous ne voudrions pas oublier le très bel ouvrage de Mademoiselle Claude GRIMMER "Vivre à Aurillac au XVIIIe siècle" paru aux Ed. Gerbert, 1983, et également diffusé par les P.U.F. (1983). Enfin, nous citerons l'excellente thèse de Monsieur Roger SEVE sur la seigneurie épiscopale de Clermont parue sous le titre "La Terre de Dieu en Auvergne, La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357", in Revue d'Auvergne, Tome 94, n°2 (1980), qui évoque, entre autres, des paroisses et seigneuries de la Haute Auvergne relevant de l'Evêché de Clermont au cours du Moyen-âge.

Nous ne voudrions pas terminer cette introduction sans rappeler deux études très érudites de Roger GRAND, aujourd'hui épuisées, et dont nous souhaitons vivement la réimpression prochaine:

- Une race, un château,

ANJONY, au Pays des Montagnes d'Auvergne (Ed. Picard - Paris 1951)

- Les "Paix" d'Aurillac - étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une

ville à consulat.(XIIe XVe S.) - Ed. Sirey - Paris 1945.

ainsi que l'ouvrage très documenté du commandant de TOURNEMIRE, complétant l'étude de Roger GRAND sur les familles de TOURNEMIRE et d'ANJONY

Les Tournemire et les Anjony à Tournemire, vérifié et vraisemblances.

Rabat - Ed. F. Mouchon, 1953 qui pourrait également faire l'objet d'un "reprint", compte tenu des précisions historiques et généalogiques qu'il contient.

En ce qui concerne la Cartographie, nous signalons la réédition des textes de CASSINI, le célèbre cartographe du XVIIIe siècle, faite pour l'Institut Géographique National (I.G.N.), des cartes d'Etat-Major en 1/50.000e, 1/25.000e et 1/20.000e publiées par l'IGN., sans oublier les Photographies aériennes diffusées par cet Institut, et qui permettent le repérage de sites anciens sur toute l'étendue du territoire français (Voir à Saint Mandé, le service cartographique et le service "Photothèque" de l'I.G.N.)



BIBLIOGRAPHIE

- " A travers le massif cantalien " (Docteur Granler), Aurillac, H. Gentet, 1905.
- " Aurillac, centre d'excursions " (Syndicat d'Initiative), Aurillac, Imp. Moderne.
- " Auvergne " (Louis Farges). Grande Encyclopédie, Paris.
- " Auvergne et Auvergnats " (A. Meyniel). Ficker, Paris, 1909.
- " Au Coeur de l'Auvergne " (Jean Ajalbert). Flammarion, Paris.
- " A travers l'histoire de la Haute-Auvergne " (Dr. L. de Ribier). Champion, Paris, 1926.
- " Abrégé des choses qui sont les plus remarquables dans l'Auvergne " (Père Am. de Fréat. 1672).
- " Auvergne "(Jean Ajalbert). Paris A. Michel, 1932.
- " Auvergne " (Elisée Reclus), La France, Paris, Hachette, 1887.
- " Armorial des villes, monastères, communautés, etc... de la province d'Auvergne d'après l'Armorial général de d'Hozier de 1796 " (Dr Louis de Ribier). Paris, Champion, 1904.
- " Auvergne, Bourbonnais. Velay ". Paris, Hachette, 1928.
- " Annotations sur l'histoire d'Aurillac " (J.-F. Raulhac). Aurillac, 1820, Picut.
- " Auvergne (L') au Moyen Age " (D. Branche), Clermont, 1842.
- " Auvergne (L') au XIve siècle " (Mazure), Clermont, 1845.
- " Auvergne (L') " (J. Ajalbert), Paris, 1895.
- " Auvergne (L') depuis l'ère gallique jusqu'au XVIIIe siècle " (A. Imberdis). Paris, 1863.
- " Auvergne (L') " (R. Jallifier), Paris, 1876.
- " Anciens (Les) Glaciers du Massif du Cantal " (André Meynier), Edit. U.S.H.A., Aurillac. 1931.
- " Ancienne (L') Auvergne et le Velay " (H Doniol et H. Durif), 4 vol. Moulins, 1843-1848.
- " Abri (L') sous roche de la Tourille, près de Murat " (Ant. Lauby) et Jean Pagès-Allary), Clermont, Montlouis, 1904.
- " Ancien (L') Raulhac " (abbé Bernard Poulhès), Aurillac, Imprimerie Moderne, 1907, 2 vol.
- " Auvergne (L') Etude géographique " (Ph. Arbos), Paris, A. Colin, 1932.
- " Annuaire du Cantal "
- " Bredons, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et ses paroisses affiliées " (Abbé Hippolyte Bouffet). Aurillac, Imp. Moderne, 1909.
- " Bourse (La) de Saint-Tyl à Brageac " (Abbé Chabau), Lyon, Jevain, 1886.
- " Bête (La) du Gévaudan en Auvergne " (Abbé F. Fabre), Saint-Flour, Boubounelle, 1902.
- " Bassin (Le) de Thiézac " (Mlle Yvonne Boisse de Blacke, Paris, Delagrave, 1923.
- " Bienheureuse (La) Bonne d'Armagnac, 1434-1462. La légende dorée en Carladez " (Comte de Dienne), Aurillac, E. Bancharrel, 1910.
- " Biographie des personnages remarquables de la Haute-Auvergne " (Abbé Chaumeil), St. Flour, 1867.
- " Brève chronique d'Escamels " (Félix Jalenques), Aurillac, Imprimerie Moderne, 1934.
- " Coutumes d'Auvergne " (Chabrol), Riom 1784-1786. 4 vol.
- " Cantal " (Louis Farges). Grande Encyclopédie, Paris.
- " Charlus-Champagnac et ses seigneurs " (L. de Ribier). Paris, Champion, 1902.
- " Cantal (Le) Miocène " (Marcellin Boule), Bullet. Carte Géol. France, n° 54, tome VIII, 1896-97, Paris, Libr. Polytechnique, 1896.
- " Cantal (Le), Guide du touriste, du Botaniste et du Géologue "(J. Masfrand), Aurillac, R. Terrisse, 1896.
- " Cantal (Le), Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue "(Boule et Farges), Paris, Masson, 1898.
- " Cantal (Le) Economie agricole et pastorale " (Madeleine Basserre), Aurillac, Impr. Moderne, 1928.
- " Carladez (Le) et le Barrez, dans la nature et dans l'histoire "(Louis Farges), Aurillac, Editions U.S.H.A., 1927.
- " Châtaigneraie (La) cantalienne " (Marcel Grosdidier de Matons), Grenoble, 1927.
- " Châtaigneraie (La), Les bruyères roses et les ravins gris " (Viconte Bernard de Miramon), Aurillac, H. Gentet, 1900.
- " Château (Le) du Sailhans " (Alfred Douët), Saint-Flour, Imprimerie Sanfloraine, 1928.

- " Château (Le) des Ternes du XI^e au XX^e siècle. Aventures de Gaspard d'Espinchal " (Alfred Douët), Saint-Flour.
- " Châteaux et Manoirs de France. Auvergne " (J. de Montarnal), Paris, Vincent, Fréal, 1936.
- " Château (Le) de Carlat et de Carladez " (Ernest Delmas), Aurillac, Imprimerie Moderne, 1929.
- " Canton (le) de Ruines " (E. Coudy), Aurillac, Imp. Moderne, 1928.
- " Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour " (Marcellin Boudet), Monaco, Impr. de Monaco, 1910.
- " Dix années de fouilles en Auvergne et dans la France Centrale " (J.-B. Delort). Rey, Lyon, 1901.
- " Description de l'Auvergne " (Claude Jordan). Paris, 1706.
- " Description Géographique et historique de la France " Auvergne, Paris, 1752-1753.
- " Dictionnaire héraldique de l'Auvergne " (J.-B. Bouillet). Clermont, 1857.
- " Description de la France " (Dulaure). Auvergne, Tome V.
- " Description historique et scientifique de la Haute-Auvergne " (J.-B. Bouillet). 1834. Paris.
- " Dictionnaire statistique du département du Cantal " (Déribier du Chatelet). Aurillac, 1824.
- " Dictionnaire statistique du Cantal " Déribier du Chatelet), Aurillac Picut, 1852, 5 vol.
- " Dictionnaire topographique du département du Cantal " (E. Amé). Paris, Picard.
- " Documents sur la vicomté de Carlat " (G. Saige et Comte de Dienne), Paris, Picard.
- " Diatomées (Les) d'Auvergne " (Frère Héribaud), 1893.
- " Divine (La) libératrice d'Aurillac " (Mgr Bouange), Aurillac, H. Gentet, 1880.
- " Essai sur la statistique du Cantal " (Ed. Laforce), Aurillac, Picut, 1836.
- " En Auvergne " (Jean Ajalbert). Paris, 1895.
- " Etude sur l'Histoire du droit en Auvergne " (Bayle-Mouillard). Riom 1842.
- " Eléments de Grammaire languedocienne. Dialecte d'Aurillac " (abbé Four). Imprimerie Moderne, Aurillac, 1903.
- " Eglises romanes de la Hte-Auvergne " (Victor Fonfreide). Paris, 1924. 12 bois originaux.
- " Essai sur la Géographie de l'Auvergne " (Gobin), 1896.
- " Essai sur les zones de végétation du Massif Central de la France " (L. Beille). Toulouse, 1889.
- " Eolithes (Les) du Puy Courny, de Belbex, du puy de Boudieu " (Ch. Puech), Aurillac, 1906.
- " Eolithes (Les) du puy Courny " (Dr. Ballet), Le Mans, 1915.
- " Evêques (Les) de Saint-Flour " (Chanoine M.-D. Chaludet), tome I, Aurillac, Impr. J. Brousse, 1923, tome II, Aurillac, Impr. Moderne, 1929.
- " Eglises (Les) romanes de la Haute-Auvergne " (A. de Rochemonteix), Paris, Picard, 1902.
- " Eglise (L') d'Ydes et son symbolisme " (Abbé Chabau), Saint-Flour, Boubounelle, 1884.
- " Eglise (L') de Brageac, sa description, son histoire, son trésor " (Chanoine J.-B. Chabau), Brive, Roche, 1895.
- " Eglise (L') et le portail de Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac " (Abbé Chabau), Brive, Roche, 1895.
- " Eaux (Les) minérales de Jaleyrac " (Dr. L. de Ribier), Paris, Rousset, 1904.
- " Epoque (Les) géologiques de l'Auvergne " (H. Lecoq), Paris, 1867.
- " Flore d'Auvergne " (F. Gustave et F. Héribaud-Joseph). Clermont, Thibaut, 1883.
- " Flore miocène de Joursac " (Pierre Marty). Paris, Baillière, 1903.
- " Franès (Les) de la vallée de la Cère " (Mlle Yvonne Boisse de Blacke). Paris, 1921.
- " Flore pliocène des cinérites des hautes vallées de la Petite Rhue et de Véronne " (L. Laurent et Pierre Marty), Marseille, 1927.
- " Feux et Cendres d'Auvergne " (Jean Ajalbert), Paris, La Renaissance du livre, 1934.
- " Guide de Murat et ses environs " (Félix Serre). Imprimerie Moderne, Aurillac, 1922.
- " Géographie du Cantal " (J.-B. Lalanne). Paris, Guérin, 1887.
- " Guide indicateur du Cantal " (A. Meyniel). Paris, Duval, 1887.
- " Guide du voyageur dans le Cantal " (H. Durif). Aurillac, 1881.
- " Géogénie du Cantal " (J.-B. Rames). Aurillac, Bouygues Frères, 1873.
- " Guide aux eaux de Vic-sur-Cère " (H. de Lalaubie). Aurillac, 1870.
- " Géologie des environs d'Aurillac " (M. Boule). Paris, Béranger, 1899.
- " Guide du syndicat d'initiatives de Laroquebrou ". Imp. Lescure, Aurillac.
- " Guide du syndicat d'initiatives du Cantal ". Imp. Moderne, Aurillac, 1908.
- " Géographie du Cantal " (Adolphe Joanne). Paris, Hachette, 1895.
- " Gallia christiana ", tome II, Palmé, 1873.
- " Histoire paroissiale des 3 saints protecteurs de la Haute-Auvergne " (P. Dominique de Jésus). Aurillac, 1636, Etienne Borie.
- " Histoire des guerres religieuses en Auvergne " (A. Imberdis). Moulins, Desrosiers, 2 vol., 1840.
- " Histoire généalogique de la maison d'Auvergne " (Baluze). Paris, 1708.
- " Histoire manuscrite d'Auvergne " (Audigier). Biblioth. Nationale, Paris.
- " Histoire de la Ci-devant province d'Auvergne " (Pagès de Vixouzes). Aurillac, 1790.
- " Histoire d'Auvergne " (J. de Sistrières-Murat). Paris, Cussac, 1792.
- " Histoire Générale de l'Auvergne " (A. Imberdis). Clermont, 1868.
- " Histoire des Institutions de l'Auvergne " (H.-F. Rivière). Paris, 1872.
- " Histoire de la Révolution en Auvergne " (J.-B. Serre). Saint-Amand, Paris et Aurillac, 1895-1897. 10 volumes.

- " Histoire des communautés des Arts des Métiers de l'Auvergne " (J.-B. Bouillet). Clermont, 1857.
- " Histoire de la commune de Paulhac " (Abbé Pautard). Saint-Flour, Boubounelle, 1889.
- " Histoire d'une commune de la Haute-Auvergne : Marmanhac " (Abbé J. Pastisson). Aurillac, Imprimerie Moderne, 1929.
- " Histoire de la baronnie de Chaudesaigues " (Charles Felgères). Paris, Champion, 1904.
- " Histoire de l'abbaye de Féniers ou du Val-Honnête en Auvergne " (A. de Rochemonteix). Clermont-Ferrand, Thibault, 1882.
- " Histoire de la "Petite Eglise" à Cassaniouze. "Les Enfarinés" (Abbé Gibial). Aurillac, Imprimerie Moderne, 1912.
- " Histoire de la paroisse de Valuégjols " (Abbé Pautard). Saint-Flour, Boubounelle, 1893.
- " Haute-Auvergne (La) (Louis Farges), Aurillac, Editions U.S.H.A., 1928.
- " Hôtel (L') du Consulat de Saint-Flour, ses maîtres et la bourgeoisie sanfloraine au Moyen-Age " (Marcellin Boudet), Clermont, Bellet, 1895.
- " Itinéraire de la France ", Auvergne, Joanne, 1875.
- " Inventaire des archives communales d'Aurillac " (Esquer), Aurillac, Imprimerie Moderne, 1906, 2vol
- " Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1790 " (Gabriel Esquer et Ernest Delmas), Aurillac, Terrisse, 1911.
- " Jacquerie (La) des Tuchins " (Marcellin Boudet), Riom, Jouvet, 1895.
- " Légendes de la Haute-Auvergne " (Fernand Delzangles), Paris, Champion, 1923.
- " Lectures d'Auvergne " (Joucla et Cortat), Aurillac, U.S.H.A. 1929.
- " Légende (La) de Saint-Florus " (Marcellin Boudet), Clermont, Bellet 1899.
- " Monvert Essai de monographie communale "(Dr L. de Ribier), Paris, Champion, 1925.
- " Ma Terre. Visions et souvenirs de l'Auvergne et du Massif Central " (Louis Farges), Rodez, P. Carrère, 1932.
- " Massif (Le) Central de la France " (Ph. Glangeaud), Clermont, Joachim, 1919.
- " Montagne (La) Pelée et les volcans d'Auvergne " (Marcellin Boule).
- " Maison (La) de Graule " (A. de Rochemonteix), Paris, Picard, 1888.
- " Méthode (La) de géographie humaine. Essai d'application à la Haute-Auvergne " (M. Grosdidier de Matons), Aurillac, Impr. Ouvrière, 1921.
- " Massif (Le) du Cantal " (J.B.M. Biélawski), Clermont, Malleval, 1898.
- " Montagnes (Les) de France : l'Auvergne " (G. Fraipont), Paris, Laurens.
- " Notes d'un voyage en Auvergne " (Prosper Mérimée), Calman-Lévy, 1838.
- " Nobiliaire d'Auvergne " (J.B. Bouillet), Clermont, 7 vol.
- " Nouvelle description de la France ". L'Auvergne, t. XI (Piganiol de la Force). Paris 1754.
- " Notice sur le Cantal " (Louis Farges), Aurillac, Picut, 1890.
- " Notre-Dame de Pitié d'Hauterive à Jussac " (Abbé Quillade). Aurillac, H. Gentet, 1886.
- " Notice sigillographique sur les évêques d'Auvergne et de Saint-Flour " (Abbé M.D. Chaludet). Aurillac, Impr. Moderne, 1899.
- " Notice sur le Consulat et l'administration consulaire d'Aurillac " (Camille Rivain). Aurillac, Bonnet-Picut, 1874.
- " Note sur la physiographie du Carladez " (Marcellin Boule). Imprimerie de Monaco, 1899.
- " Notice historique sur le Comté de Carlat aux Princes de Monaco " (Vicomte de Sigaldi). Nice, Impr. Saint-Pierre, 1919.
- " Notre-Dame du Coeur d'Aurillac " (Abbé Chabeau), Saint-Flour, Boubounelle, 1888.
- " Oraison funèbre de l'abbé Jean-Baptiste Serres " (Abbé Théodore Delmont). Aurillac, Imprimerie Moderne, 1904.
- " Pèlerinages et sanctuaires de la Saint Vierge dans le diocèse de Saint-Flour " (Chabau). 1888.
- " Préhistoire d'Auvergne. Stations moustériennes et campgniennes des environs d'Aurillac " (A. Aymar et Dr P. Girod).
- " Panégyrique de Saint-Géraud d'Aurillac " (Abbé Théodore Delmont). Aurillac, H. Gentet, 1886.
- " Petite géographie du Cantal " (Ph. Arbos et Gachon), Clermont, Garandeau, 1928.
- " Paix (Les) " (Baron Delzons), Aurillac, Picut, 1841.
- " Provinces (Les) françaises, l'Auvergne " (L. Bréhier), Paris, Laurens, 1912.
- " Paroisses (Les) de l'archiprêtré de Mauriac " (René de Ribier), tome I, Paris, Champion, 1920.
- " Portrait (Le) de la duchesse de Fontanges " (V. Advieille), Paris Rapilly, 1900.
- " Quelques notes historiques sur les foires d'Aurillac " (H. Durif), Aurillac, Picut, 1873, 3 vol.
- " Quelques reproductions de fresques de Branzac " (Dr L. de Ribier) Paris, Champion, 1914.
- " Rapport sur l'émigration cantalienne " (Chanoine Triouller) Imprimerie Moderne, Aurillac, 1908.
- " Recherches sur le tribunal de commerce, les foires et le commerce d'Aurillac "(Tourihes), 1914.
- " Revue de la Haute-Auvergne ". Aurillac, Imprimerie Bancharel et Imprimerie Moderne, depuis 1899.
- " Révolution (La) dans le Cantal " (Conventionnel Musset), Aurillac, Valannes, an III.
- " Sur la constitution du Massif volcanique cantalien " (Y. Boisse de Blake et P. Marty), 1921.
- " Sur la pluralité des appareils éruptifs du Massif Cantalien "(Y Boisse de Blake et P. Marty) 1921
- " Ségalas, Levèzou, Châtaigneraie "(André Meynier). Editions U.S.H.A. Aurillac, 1931.
- " Saint-Géraud et son illustre abbaye "(Mgr Bouanne) . 2 vol.

- " Salers "(Louis Jalenques). Aurillac, Imp. Moderne, 1923.
 " Saint-Géraud d'Aurillac "(Marcellin Lissorgues). Aurillac, Imprimerie Moderne.
 " Scènes et tableaux de l'histoire d'Auvergne "(Charles Felgères), Aurillac, Editions U.S.H.A.1930
 " Saignes. Ses comtours, ses comtes, sa bourgeoisie " (Dr de Ribier). Aurillac, Editions U.S.H.A., 1932.
 " Statue (La) de l'abbé Filiol " (Abbé Maximin Lalande), Aurillac, Impr. Moderne, 1900.
 " Seigneurie (La) de Vals en Haute-Auvergne " (Dr Ribier), Aurillac, U.S.H.A. 1926.
 " Tablettes historiques de l'Auvergne "(J.B. Bouillet), 1840-1847, 8 vol. Clermont.
 " Topographie raisonnée du Cantal "(J.B. Rames), Aurillac, Bouygues 1879.
 " Topographie médicale de la Haute-Auvergne "(Brieude), 1822.
 " Thalweg (Le) géologique de la moyenne vallée de la Cère "(Pierre Marty) Bulletin de la Société géologique de France, 3e série, f. XXII, Paris, 1894.
 " Topographie (La) glacière en Auvergne "(Marcellin Boule), Annales de Géographie, 1896.
 " Tribunaux (Les) criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne " (Marcellin Boudet), Paris, Aubry, 1873.
 " Troubadours (Les) cantaliens, XIe-XXe siècles " (Duc de la Salle de Rochemaure), Aurillac, Impr. Moderne, 1910, 2 vol.
 " Un joli village d'Auvergne : Saint-Martin Valmeroux " (Louis Jalenques). Aurillac, Editions USHA 1932.
 " Un artiste auvergnat : Edouard Marty "(Fonfreide et Gandihon Gens d'Armes). Aurillac , Editons U.S.H.A., 1932.
 " Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne "(Legrand d'Aussy), Paris, An III.
 " Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne Auvergne "(Ch. Nodier Taylor, de Cailieu).
 " Vieilles églises et vieux châteaux de la Haute-Auvergne " (Docteur de Ribier et abbé Peschaud). Aurillac, Editions U.S.H.A., 1930.
 " Voyage en France. Haut-Quercy et Haute-Auvergne, Auvergne ".32e série (Arduin-Dumazet), Paris 1903.
 " Vic-sur-Cère "(Jean Ajalbert). Saint-Céré, Baudel, 1905.
 " Vic-sur-Cère, station hydro-minérale et climatique "(Dr Charles Tournier). Paris, A. Michalon, 1906.
 " Vic-sur-Cère et ses environs "(Vicomte de Miramon-Fargues). Paris, Picard, 1890.
 " Ydes, son histoire, ses eaux minérales "(Dr Louis Ribier) Paris, J. Rousset, 1901.
 " Ytrac dans le passé "(Abbé Chaludet). Aurillac, Impr. Moderne, 1903.



CARTOGRAPHIE

- Le duché d'Auvergne, XVIe siècle.
 Le gouvernement général du Linnnois, Haute- Auvergne, 1719.
 Gouvernement général de l'Auvergne, par R. de Vaugondy, 1753.
 Carte de département du Cantal, fin du XVIIIe siècle.
 Cartes de Cassini, n° 14, 15, 53, 54, fin du XVIIIe , 1815.
 Nouvel Atlas national. Cantal, par Charle, 1835.
 Département du Cantal, par Alexis Donnet, 1841.
 Carte du Cantal, par Constans de Soligné, 1841.
 Carte géologique du Cantal par Baudin, 1846, 1/200.000e.
 Carte routière du Cantal, par Méray, 1873, 1/160.000e.
 Carte oro-hydrographique du Cantal, par Rames et Bouygues, 1884.
 Carte routière cyclo-automobile du Cantal, par de Rochemonteix, 1900.
 Département du Cantal, par A.H. Dufour. Bouasse-Lebel.
 France pittoresque. Cantal, par Monin.
 Cantal. Lassailly Frères.
 La France. Cantal, par Vuillemin.
 La France. Cantal, par J. Migeon.
 Département du Cantal, par Couché.
 France. Cantal, par Adolphe Joanne. Librairie Hachette.
 Carte routière du Cantal, par F. Didot et L. Hachette.
 Cantal. 1/200.000e. Hachette et Cie.
 murale du Cantal, par Grosdidier de Matons. Paris, 1924.
 Cantal. 1/320.000e; 1/200.000e; service géog. de l'armée.
 Carte d'Etat-Major, 1/80.000e ; 1/50.000e ; 1/40.000e.

Carte du Ministère de l'Intérieur, 1/100.000e.
 Carte géologique du ministère des Travaux Publics, 1/80.000e.
 Carte touristique, Auvergne, Limousin ; Fédération des S. I.
 Carte postale, télégr., téléphon. du Cantal.
 L'Auvergne. Edit. France-Tourisme, 1/200.000e.
 Carte Michelin, 1/200.000e ; n°76.
 Cartes Taride routières, 1/250.000e ; n°15, n°19.
 Carte auto-vélo de la France. Auvergne. L. Forest. 1/300.000e.



ORIGINES CANTALIENNES MECONNUES

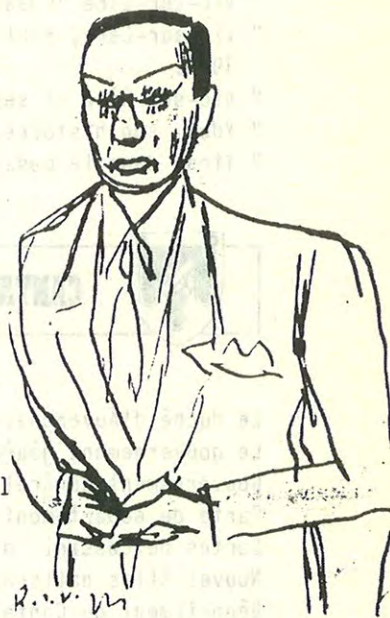
d'un auteur bien connu : Paul MORAND

(documentation réunie par Jean DESCARSIN)

Sait-on assez que Paul MORAND, ce diplomate écrivain qui fit tant parler de lui pendant et après la Grande Guerre, snob parmi les snobs mais auteur fécond et pétillant, était d'ascendance cantalienne du côté paternel ?

C'est ce que nous révèle les œuvres d'une journaliste et critique littéraire qui s'est attachée à sa biographie et a évoqué certaines de ses œuvres, Ginette GUITARD-AUVISTE, qui a publié en 1981 un "Paul MORAND" (Lib. Hachette) qui nous apprend mille choses sur ce contemporain déjà d'une autre époque.

L'auteur - Sa vie en résumé : Né et mort à Paris : 13 Mars 1888- 23 juillet 1976. Elève du lycée Carnot, il rata son bachot de philo en juin et bénéficia d'un précepteur fameux pour la session d'Octobre, Jean GIRAUDOUX. Elève de l'Ecole des Sciences Politiques, il rentre peu après aux Affaires étrangères. En poste à Londres puis à Rome pendant la 1ère guerre mondiale. Fréquente Marcel PROUST, AURIC, MILHAUD. Après une brève période en 1924 comme chargé d'affaires à BANGKOK, il se fait mettre en congé illimité aux Affaires étrangères pour se consacrer plus entièrement à la création littéraire. C'est l'époque où il est vraiment l'écrivain dont on parle, d'autant qu'il vient d'épouser une princesse greco-roumaine richissime, Hélène SOUTZO, et que le couple mène un train de vie fastueux. Paul MORAND voyage beaucoup et obtient avant la 2ème guerre quelques uns de ses plus grands succès. En 1938 il approuve les accords de Munich et reprend du service aux Affaires étrangères. Devient ministre de France à Bucarest en 1943 puis occupe l'ambassade de Berne en 1944 mais est révoqué sans pension à la Libération. Il est réintégré aux Affaires étrangères en 1955 pour être aussitôt mis à la retraite. En 1968 il est élu à l'Académie Française.



Pau MORAND
 par André Rouveyre.

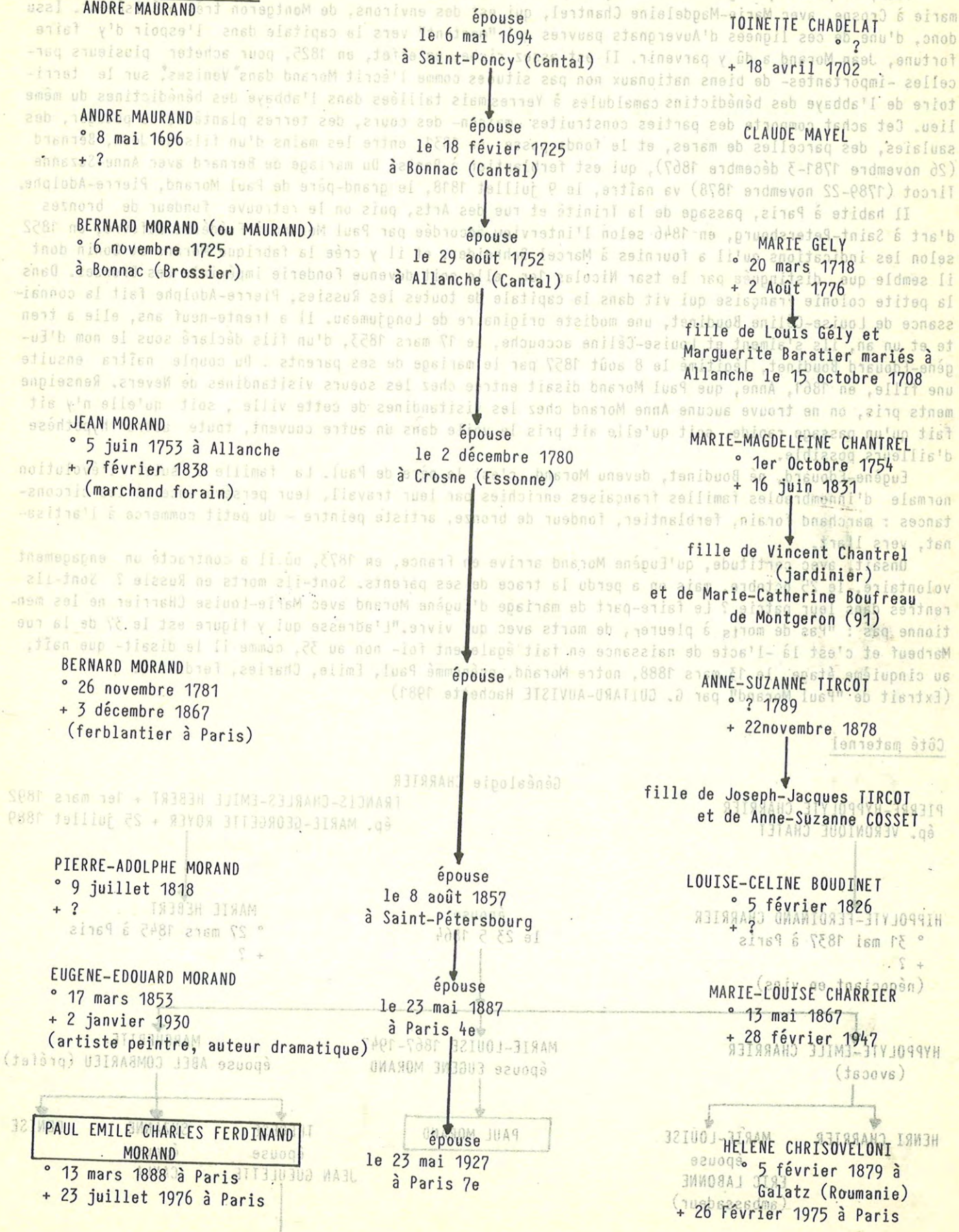
Oeuvres les plus connues : - avant 1940 :

Poèmes : Lampes à arc (1919).-Feuilles de température (20).-Romans et nouvelles : Tendres Stocks avec une préface de Marcel Proust (21).-Ouvert la nuit, premier grand succès (22).-Fermé la nuit (Prix de la Renaissance, 23).-Lewis et Irène (24).-L'Europe galante (25), qu'illustra Vertès.-Rien que la terre (26)-Bouddha vivant (27).-France la douce, satire du monde du cinéma (34).-Essais : 1900.-Rococo.-Voyages: New-York (29). Londres (33).-Bucarest (35).

-depuis : L'homme pressé, roman (1941) a publié en Suisse depuis la libération 7 volumes (45-48) dont 3 de nouvelles et un "Adieu à Giraudoux".-Puis à Paris en 1948 : Journal d'un attaché d'Ambassade, souvenirs 14-18.-Hécate et ses chiens (1954).-La Folie amoureuse (1956).-Nouvelles d'une vie (1965).-Venises (1971). (d'après Dictionnaire des Auteurs 1980)



Les origines : Côté paternel



Ainsi tout paraît commencer avec un certain André Maurand, dont on sait seulement qu'il a épousé le 6 mai 1694 à Saint-Poncy, dans le Cantal, une Toinette Chadelat; morte le 17 avril 1702. Leur fils, Antoine, marié à Bonnac (Cantal) avec Claude Mayel a à son tour un fils : Bernard, dont le patronyme se fixe en "MORAND", qui est né à Bonnac le 6 novembre 1725, et épouse Marie Gély le 29 août 1752 à Allanche (Cantal) il est brossier (ouvrier en brosserie). Toujours à Allanche, leur naît un fils Jean, qui aura de nombreux enfants et dont divers actes indiquent l'évolution de la profession : d'abord "marchand de peaux de lapin" puis "marchand épicière", ou "marchand forrain".

Jean, le premier, émigre vers la région parisienne et se retrouve à Yerres; le 2 décembre 1780, il se marie à Crosne, avec Marie-Magdeleine Chantrel, qui est des environs, de Montgeron très précisément. Issu donc, d'une de ces lignées d'Auvergnats pauvres qui "montent" vers la capitale dans l'espoir d'y faire fortune, Jean Morand a dû y parvenir. Il est assez riche, en effet, en 1825, pour acheter plusieurs parcelles -importantes- de biens nationaux non pas situées comme l'écrit Morand dans "Venises", sur le territoire de l'abbaye des bénédictins camaldules à Yerres, mais taillées dans l'abbaye des bénédictines du même lieu. Cet achat comporte des parties construites -maison- des cours, des terres plantées, du potager, des saulaies, des parcelles de mares, et le fonds passe, en 1831, entre les mains d'un fils de Jean, Bernard (26 novembre 1781-3 décembre 1867), qui est ferblantier à Paris. Du mariage de Bernard avec Anne-Suzanne Tircot (1789-22 novembre 1878) va naître, le 9 juillet 1818, le grand-père de Paul Morand, Pierre-Adolphe.

Il habite à Paris, passage de la Trinité et rue des Arts, puis on le retrouve fondeur de bronzes d'art à Saint-Petersbourg, en 1846 selon l'interview accordée par Paul Morand à Frédéric Lefèvre, en 1852 selon les indications qu'il a fournies à Marcel Schneider, et il y crée la fabrique Morand et Gonin dont il semble que, distinguée par le tsar Nicolas 1er, elle soit devenue Fonderie impériale des Bronzes. Dans la petite colonie française qui vit dans la capitale de toutes les Russies, Pierre-Adolphe fait la connaissance de Louise-Céline Boudinet, une modiste originaire de Longjumeau. Il a trente-neuf ans, elle a trente et un an, ils s'aiment et Louise-Céline accouche, le 17 mars 1853, d'un fils déclaré sous le nom d'Eugène-Edouard Boudinet, légitimé le 8 août 1857 par le mariage de ses parents. Du couple naîtra ensuite une fille, en 1861, Anne, que Paul Morand disait entrée chez les soeurs visitandines de Nevers. Renseignements pris, on ne trouve aucune Anne Morand chez les visitandines de cette ville, soit qu'elle n'y ait fait qu'un passage rapide, soit qu'elle ait pris le voile dans un autre couvent, toute autre hypothèse d'ailleurs possible.

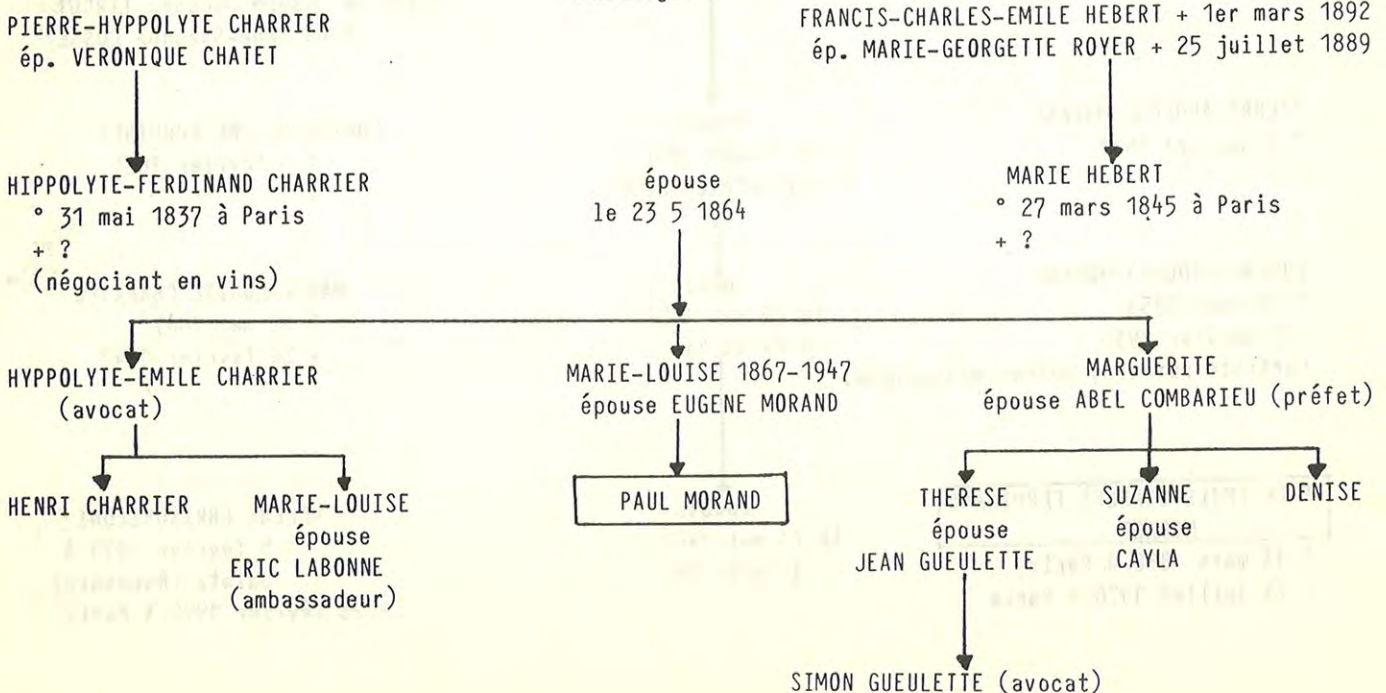
Eugène-Edouard, né Boudinet, devenu Morand, c'est le père de Paul. La famille a suivi l'évolution normale d'innombrables familles françaises enrichies par leur travail, leur persévérance et les circonstances : marchand forain, ferblantier, fondeur de bronze, artiste peintre - du petit commerce à l'artisanat, vers l'art.

On sait, avec certitude, qu'Eugène Morand arrive en France, en 1873, où il a contracté un engagement volontaire, le 25 octobre, mais on a perdu la trace de ses parents. Sont-ils morts en Russie ? Sont-ils rentrés dans leur patrie ? Le faire-part de mariage d'Eugène Morand avec Marie-Louise Charrier ne les mentionne pas : "Pas de morts à pleurer, de morts avec qui vivre." L'adresse qui y figure est le 37 de la rue Marbeuf et c'est là -l'acte de naissance en fait également foi- non au 35, comme il le disait- que naît, au cinquième étage, le 13 mars 1888, notre Morand, prénommé Paul, Emile, Charles, Ferdinand.

(Extrait de "Paul Morand" par G. GUITARD-AUVISTE Hachette 1981)

Côté maternel

Généalogie CHARRIER



Paul MORAND, arrière petit fils d'un marchand forain d'Auvergne sans le savoir, et Gabrielle, dite Coco CHANEL, fille d'un marchand forain elle-même, se connaissaient et s'appréciaient. Non du fait de la proximité de leurs origines, dont au moins Paul MORAND n'avait guère l'idée, mais parce que l'auteur le plus pétillant de son époque ne pouvait qu'être attiré par l'éblouissant génie de celle qui porta très loin le renom de sa maison et de la Haute Couture française. En parlant d'elle en 1963 dans une lettre n'écrivait il pas : "CHANEL est le plus grand personnage de France. Elle lance du feu malgré son âge; c'est le seul volcan auvergnat non éteint ..."?

Et puisque cet article nous a amenés à évoquer Coco CHANEL, nous croyons savoir que notre ami Henri PONCHON travaille à une étude sur les origines de celle-ci que nous serons heureux de publier dans un prochain "A moi Auvergne! "



HERALDIQUE CANTALIENNE : LES ARMOIRIES de L'EGLISE de MAURS

par Robert et P. MERCERON

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs une étude fouillée d'héraldique cantalienne émanant d'un des spécialistes les plus avertis de ces questions. C'est un exemple des nombreuses questions que pose l'identification des armoiries et des solutions qu'on peut lui apporter.

A propos de l'identification des armoiries qui se voient dans cette église plusieurs versions se sont sur certaines d'entre elles, fait jour.

Dans un but de simplification nous proposons (Monsieur MUZAC venant, fort aimablement, de nous remettre photocopies des fiches de Monsieur l'Abbé LAFARGE) de faire ressortir les points sur lesquels les personnes ayant étudié ces armoiries sont pratiquement d'accord.

Nous les ferons suivre des indications : AL (pour l'Abbé LAFARGE) MM (pour Monsieur MUZAC) MB (pour Mr BEAUFRERE) RM (pour nous).

Il restera ensuite à citer les armoiries sur lesquelles l'accord ne s'est pas (ou pas encore) fait et c'est donc à propos de celles-ci qu'une commune recherche pourra se poursuivre. Nous souhaitons très vivement un fructueux travail d'équipe.

1° armes de Jean de MONTAL, abbé de Mours

Elles se voient :

- sculptées sur le portail ouest, surmontées de la mitre et de la crose (AL-MM-MB-RM)
- sur une stalle, en mi-partition avec les armes des BALSAC (AL-MM-RM)
- seules, sur une jouée, surmontées de la crose (RM)
- il est dit qu'autrefois elles figuraient sur le vitrail du chœur, la porte latérale du cloître et un contrefort du chevet (AL-MM)
- on les voit maintenant sur le vitrail (moderne) Saint-Sulpice du chœur, une première fois en mi-partition avec les armes des BALSAC, une seconde fois, seules, surmontées de la mitre et de la crose (AL-RM)

Il semble donc bien qu'aucun problème ne se pose à leur propos, à ceci près que M. BEAUFRERE ne fait pas figures sur le dessin de la page 19 (les Trésors d'art de Mours-la-Jolie) les armes MONTAL avec un chef.

2° armes CASTELNAU

Gui et Gilbert de CASTELNAU furent successivement abbés de Mours (MM)

Leurs armes se voient, surmontées de la mitre et de la crose :

- sculptées en clef de voûte et de la chapelle Saint-Césaire et de la chapelle qui se trouve à gauche du chœur (MM-RM) sur ce point nous ne nous trouvons donc en plein accord avec M. MUZAC.

Nous ne pouvons absolument pas suivre l'Abbé LAFARGE qui écrit sur sa fiche n°6 à propos des armes (écartelées) qu'il voit et sur une stalle et sur la clef de voûte de la chapelle Saint-Césaire surmontées sur ladite clef, de la crose et de la mitre :

"écartelé de MURAT LA GASSE (ET DE CARLAT ?) le lion de Carlat est léopardé (Castille et Léon)

"de MURAT LA GASSE portait de gueules au château donjonné de trois pièces d'argent maçonnées de sable et accompagnées de trois étoiles d'or

"de CASTELNAU portait d'azur au château ouvert d'argent, maçonnée de sable, crénelé et sommé de trois donjons pavillonnés avec leurs girouettes (Touraine) ?

"de CARLAT portait : de gueules au lion d'or ou parfois d'argent (Bouillet)

"CHATEAUNEUF portait : de sable au lion d'or lampassé et armé d'argent (Limousin)

"Guy de CASTELNAU, abbé de Mours, 1500".

Pourquoi l'Abbé LAFARGE a-t-il vu là, apparemment sans justification historique, les armes écartelées

des MURAT LA GASSE et peut-être CARLAT ?

Pourquoi évoque-t-il CASTILLE et LEON, armes dont la présence ne peut se soutenir ici ?

Pourquoi, citant les armes CASTELNAU donne-t-il, au lieu de celles que chacun connaît bien car elles se voient, dans nos régions, en maints endroits, notamment au château de Castelnau (Bretenoux) et à la collégiale Saint-Louis et sont citées par très nombreux auteurs, les armes qui appartiennent à une famille CASTELNAU mais originaire de Bigorre (selon RIETSTAP) et qui n'est pas du tout celle de l'abbé Gui ?

Pourquoi l'abbé LAFARGE cite-t-il les armes des CHATEAUNEUF qui sont, selon NADAUD (Nob. T.I, p.374) celles d'une famille de l'élection de Bourganeuf, sieurs du Chalard, paroisse de Peyrat ?

Ces CHATEAUNEUF n'ont rien à voir à Maurs et l'abbé LAFARGE n'ignorait pas que Gui de CASTELNAU fut abbé.

Les armes CASTELNAU ne posent, quant à leur identification, aucun problème, aussi nous demandons-nous si tout ce qu'a écrit sur ce point l'abbé LAFARGE n'a pas été à l'origine d'autres erreurs ?

- Les armes CASTELNAU se trouvent encore sculptées sur une stalle (RM). Sur cette même stalle l'abbé LAFARGE voit naturellement les mêmes armes que sur les clefs de voûte, c'est-à-dire MURAT LA GASSE et, sans doute CARLAT.

Nous avons sous les yeux un extrait de l'ouvrage de M. BEAUFRERE, les Trésors d'art de Maurs-la-Jolie, p.19

Pour le dessin n°1 qui représente un château, il est dit, dans le texte correspondant "abbé de CHATELNAU ", stalles et clef de voûte de la chapelle St Césaire et clef de voûte de la chapelle de la Vierge".

Or, sur une stalle et sur les deux clefs de voûte c'est bien d'un écartelé et non d'un château seul qu'il s'agit.

Pour le dessin n°2, un lion, le texte correspondant indique "abbé de CHATEAUNEUF", stalles et clef de voûte de la chapelle de la Vierge".

Or il n'y a pas d'armes à un lion tout seul, pas plus qu'il n'y a de présence CHATEAUNEUF à Maurs, comme abbé. Il peut arriver que l'abbé de CASTELNAU ait été parfois, comme les membres de cette famille, appelé CHATEAUNEUF (exemple : Inventaire des Archives dép. du Lot, F 365 hommage pour Châteauneuf de Bretenoux, fait par Jean de CHATEAUNEUF (CASTELNAU) en 1469

Pour nous résumer, ce qui est parfaitement visible dans l'église de Maurs, ce n'est pas l'écusson dessin n°1 de MB CASTELNAU (stalles et clefs de voûte des chapelles) ni celui n°2 de MB CHATEAUNEUF mais tout simplement, en trois endroits, l'écartelé des CASTELNAU.

La vérification de ce que nous assurons peut être très aisément faite sur place aussi espérons-nous qu'aucun désaccord ne subsistera quant aux armes MONTAL, CASTELNAU, BALSAC pour lesquelles nous ne pouvons pas partager l'opinion de MB (p.17 de l'ouvrage déjà cité) qui indique :

3. les blasons de l'abbé de MONTAL et d'un inconnu.
4. blason du même personnage inconnu
6. trois coquilles Saint-Jacques
8. blasons de l'abbé de Castelnau et de l'abbé de châteauneuf
14. blason d'un inconnu qui appartenait aux stalles 3. et 4.

Notre opinion est :

3. armes mi-parti MONTAL et BALSAC
4. armes BALSAC
6. armes MONTAL seules s'il s'agit de trois coquilles
8. armes d'un seul abbé : CASTELNAU (Même personnage que CHATEAUNEUF)
14. armes BALSAC

Dans l'écartelé on ne peut donc pas voir, selon MB, aux 1 et 4, CASTELNAU (le château), aux 2 et 3, CHATEAUNEUF (le lion)

3° armes BALSAC

Elles se voient :

- en mi-partition sur une stalle, avec les armes MONTAL (AL-MM-RM)
- seules, sur une stalle (MM) alors qu'elles se voient bien sur deux stalles (RM)
- en mi-partition sur le vitrail (XIXème s) Saint-Sulpice du chœur de l'église, avec les armes MONTAL (AL-RM)

-elles se voyaient (MM) sur l'ancien vitrail

Nous ne nous expliquons pas que sur le relevé des armoiries de l'église de Maurs (p.19 de l'ouvrage de M. BEAUFRERE) se trouve un dessin n°4 représentant, toutefois sans le chef, les armes BALSAC alors que le texte correspondant, n°4, indique "armoiries non identifiées, stalles".

Il nous est impossible d'admettre que M. BEAUFRERE ait ignoré les armes BALSAC dont la présence en divers lieux lui était certainement connue :

à Saint-Chamant a) sur la plaque de cuivre déposée à la Mairie du lieu et portant l'épithaphe et les armes de Robert de BALSAC

b) sur deux consoles des statues de l'église

c) sculptées en plusieurs endroits sur les bâtiments, vestiges de l'ancien cloître

à Saint-Cernin d) sur deux des stalles provenant de Saint-Chamant

Il semble bien, dans ces conditions, que nous puissions tous être aisément d'accord sur la présence des armes BALSAC dans l'église de Maurs.

Un autre témoignage nous est offert : celui de Paul ROUDIE Les stalles du chapitre de Saint-Chamant, S.L.S.A.H.A.T. XXXVI, Aurillac, (1958)

Il semble qu'il ne soit plus utile de revenir sur les identifications des armes

MONTAL
CASTELNAU
BALSAC

qui se voient dans l'église de Maurs.

Nous ne citerons donc que pour mémoire A. de ROCHEMONTEIX, "Les églises romanes de la Haute-Auvergne", p.246, qui n'identifie pas les BALSAC en parlant d'une miséricorde qui porte "en chef trois flanchis alésés et en abîme une croix", qui ne connaît pas apparemment les armes MONTAL puisque, citant une autre miséricorde il écrit qu'elle porte "parti de ces mêmes armes et de l'écu aux coquilles de l'abbaye (donc MONTAL et BALSAC en réalité).

Ce même auteur, parlant d'une troisième miséricorde, voit dans les armes qu'elle présente "aux 1 et 4 un château ajouré, crénelé, sommé de trois tours qui sont les armes de MURAT LA GASSE et CASTELNAU, aux 2 et 3, un lion qui est CHATEAUNEUF."

Or, il ne s'agit bien là que des seules armes CASTELNAU. MURAT LA GASSE et CHATEAUNEUF sont à exclure. Citant, pour les CHATEAUNEUF les armes "de sable au lion d'or lampassé et armé d'argent" et pour les CASTELNAU "d'azur au château ouvert d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de trois donjons pavillonés avec leurs girouettes", il nous semble que M. de ROCHEMONTEIX reproduit là un auteur à qui il a fait confiance, en l'occurrence l'Abbé LAFARGE. (Se reporter à notre texte de la première page de cet article.

Il nous reste maintenant à nous intéresser aux armoiries de l'église de Maurs à propos desquelles nous souhaitons que les recherches se poursuivent. Il s'agit de

1° sur une stalle, des armes qui se lisent : à trois fasces chargées chacune de trois mouchetures d'hermines ou encore : fascé d'hermines et de ... de six pièces.

2° en clef de voûte de la chapelle Saint-Césaire, des armes qui se lisent : parti, au 1er à trois fasces, au 2nd à un roc d'échiquier.

Une hypothèse, que rien ne viendra sans doute jamais soutenir, pourrait ne pas être à exclure : celles que les armes du 1er de la clef de voûte soient les mêmes que celles de la stalle, conduits que nous sommes à penser que le sculpteur peut avoir renoncé à représenter dans la pierre des mouchetures d'hermines, travail qui n'était certainement pas aisé. Honnêtement, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette possibilité pour conclure !

Nous avons trouvé un cas semblable à celui que nous imaginons dans une église de Corrèze : celle de Meilhards. Les armes de la famille de ce nom sont délicatement sculptées sur un tombeau ; on les lit à trois pals chargés chacun de trois étoiles. Par contre, sur la clef de voûte, en granit, le sculpteur n'a représenté que les trois pals sans les étoiles.

4° Nous allons donc maintenant reprendre ce qui a été dit à propos des armes de la stalle :

Abbé LAFARGE : sur sa fiche n°2 il écrit CASTELNAU, fascé de gueules et d'or de six pièces au chef d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines ce qui ne correspond absolument pas :

1° au dessin dont il accompagne son texte

2° à la description qu'il donne des armes CASTELNAU (voir p.2, 4e ligne du texte) d'azur au château ouvert d'argent, maçonné de sable, etc ...,

3° à la réalité des armes CASTELNAU

4° au libellé de sa fiche n°3 : fascé de gueules et d'or de six pièces avec neuf mouchetures d'hermines

par ailleurs les couleurs ne se voient ni sur la stalle, ni bien entendu sur la clef de voûte.

Nous nous sommes demandé si l'Abbé LAFARGE n'avait pas fait une confusion, approximative, avec des armes qui se trouvent sur le rétable de la collégiale Saint-Louis de Castelnau (Bretenoux), en deux endroits. Elles sont là à trois fasces et un chef chargé d'hermines et sont celles, bien connues, des CLERMONT-LODEVE, branche à laquelle appartenaient les derniers vicomtes de CASTELNAU.

M. MUZAC : dans les dessins de son rapport les armes de cette stalle ne sont pas reproduites.

M. BEAUFRERE : les armoiries de la stalle ne figurent pas parmi les dessins de la page 19 de son ouvrage mais il en est ailleurs question et nous répétons le texte :

"reste la onzième stalle. Elle nous offre un écusson à trois fasces herminées que l'on retrouve à l'une des clefs de voûte de la chapelle Saint-Césaire.

"Nous croyons y reconnaître les armoiries des DURBAN, seigneurs de Glénat et Lescure (Roumegoux) et co-seigneurs de Tournac qui portaient d'azur à trois fasces d'or. L'hermine a pu apparaître postérieurement "(cf. Dict. stat. du Cantal, article de Maurs, p.319)."

On ne peut vraiment pas confirmer qu'en clef de voûte "on retrouve un écusson à trois fasces herminées" puisque rien ne figure sur les dites fasces; par ailleurs, nous ne trouvons pas p. 319 du Dict. la référence que donne M. BEAUFRERE. S'agirait-il d'une autre édition que la dernière ?

Personnellement nous n'élevons aucune objection particulière quant à la présence des armes DURBAN dans

l'église de Maurs mais encore faudrait-il trouver, notamment pour ce qui est de la stalle, qu'un membre de cette famille se trouve parmi les dignitaires de l'abbaye.

Pour ce qui est des armes de cette famille DURBAN, BOUILLET, JOUGLA de MORENAS, RIETSAP les donnent bien à trois fasces mais avec de émaux différents et sans qu'il soit question d'hermines, ce qui rend naturellement leur présence hypothétique sur la stalle.

Il est une famille citée par Ambroise TARDIEU, Dict. des anciennes familles de l'Auvergne, Moulins, 1884, rééd. Lafitte-Reprints 1976, qui porte (voir p.222) :

fascé d'hermines et de gueules de six pièces et quelques fois fascé de gueules et d'or.

Il s'agit des MARZE, sgrs de Belleroche, Grézieu, Chalmangès, Lyonnais, Forez, illustre maison noble 1151-1339, neuf chanoines-comtes de Brioude, une branche en Auvergne au XIVème s.

Ce sont donc exactement leurs armes (émaux mis à part) qui se voient sur la stalle s'il s'agit bien d'un "fascé d'hermines et de ..." et qui se voient peut-être aussi sur la clef de voûte si on suit TARDIEU qui leur attribue, parfois dit-il, qu'un fascé.

BOUILLET, à propos de cette famille, donne les mêmes armes que TARDIEU et précise, entre autres détails, que cette maison paraît s'être fixée en Auvergne où, vers 1315, un Hugues de MARZE épouse Guyonne FLOTTE, fille du chancelier Pierre; un autre de MARZE, vivant 1380, épouse Blanche d'APCHON; Jean de MARZE épouse Catherine de DAMAS-COUZAN, fille de Gui et de Marguerite de LA TOUR et teste 1537.

Y aurait-il eu un MARZE prieur ou moine à Maurs ? Nous ne sommes pas actuellement en mesure d'apporter une réponse.

Nous nous devons d'ajouter encore qu'une noble et importante famille bas-limousine, les BOISSE, porte très exactement les armes qui figurent sur la stalle mais nous n'avons, là encore, aucune raison de retenir l'hypothèse de sa présence, sauf si l'histoire de l'abbaye de Maurs prouvait qu'il y eut bien là un religieux appartenant à cette famille. A nos yeux il en est de même et pour DURBAN et pour MARZE.

La recherche doit donc se poursuivre.

5° Il s'agit maintenant des armes de la seconde clef de voûte de la chapelle Saint-Cézaire.

ABBE LAFARGE : il est écrit sur sa fiche n°2 : "parti au 1er. d'argent à trois fasces de gueules, au 2nd. d'azur à un roc d'échiquier d'or ou de gueules à un roc d'échiquier d'argent". Il est dit : "la famille ARMANT, fondue dans celle des CASTANEDE, portait d'argent à trois fasces de gueules. Le roc d'échiquier indique une famille de LA ROQUE et peut également convenir aux ROQUEMAUREL quoique ceux-ci portent actuellement trois rocs d'échiquier. Il y aurait eu ce qu'on appelle brisure pour cadet ou pour un membre de cette famille entré en religion; d'après Firmin SUC ces armes seraient celles de ROQUEMOREL, prieur et CASTANEDE, cellerier, les deux premiers dignitaires du couvent".

L'abondance des hypothèses émises nous oblige à nous intéresser aux armes des ARMANT, des CASTANEDE, des LA ROQUE, des ROQUEMOREL.

Bien entendu le clef de voûte sculptée et non peinte ne donne pas les émaux indiqués par l'Abbé LAFARGE qui attribue donc ces armes "d'argent à trois fasces de gueules" aux ARMANT.

Les armoriaux que nous avons consultés ne l'attestent pas, BOUILLET compris; toutefois RIEPSTAP attribue à des ARMAND de CARCINIÈRES (Auvergne) des armes approchantes "fascé d'argent et de gueules de six pièces" qui sont aussi celles de leurs homonymes du Dauphiné et de Provence.

L'Abbé LAFARGE donne bien les armes à trois fasces aux ARMANT mais il les dit portées, dans l'église de Maurs, par CASTANEDE, cellerier, tout simplement parce que, selon lui, les ARMANT se seraient fondus dans les CASTANEDE.

Cependant le Dict. du Cantal (T.IV, p.324) précise que les CASTANEDE portaient sur le champ trois bagues de châtaignes (armes apparemment parlantes) alors que BOUILLET, RIETSAP, TARDIEU, donnent tous aux CASTANEDE les armes suivantes : écartelé, aux 1 et 4, d'or à trois fasces de gueules à la bande de même brochante sur le tout, chargé de trois fleurs de lys, aux 2 et 3, d'azur au lion d'or s'appuyant sur un tronc d'arbre écoté du même.

Dans le Dict. du Cantal, à Saint-Etienne-de-Maurs, nous lisons que Jean ARMANT, anobli 1528, laisse une fille Jeanne qui épouse Guy CALSACY, d'où Héli CALSACY laquelle épouse en 1571 N. Antoine de CASTANEDE et lui porte le fief d'Armant. Cet apport pourrait-il justifier que les CASTANEDE aient alors délaissé leurs propres armes qu'on ne peut réellement pas trouver dans la mi-partition de la clef de voûte pour ne porter que celles des ARMANT ? Nous ne saurions le dire.

L'Abbé LAFARGE s'appuie sur Firmin SUC, historien de l'abbaye de Maurs, lequel s'appuierait à son tour (selon MM) sur MENETRIER pour voir là les armes du cellerier de l'abbaye, CASTANEDE, (1674) lequel serait à l'origine de la restauration de la chapelle Saint-Cézaire.

En l'état actuel des recherches il nous est fort difficile de retenir la présence des armes ARMANT portées par un CASTANEDE, au 1er. du parti. Au 2nd. du parti l'Abbé LAFARGE verrait peut-être les armes LA ROQUE ou encore ROQUEMAUREL mais il n'exprime aucune certitude. Nous admettrions difficilement que se puissent rencontrer sur un même écu les armes de deux personnages n'ayant (apparemment) entre eux aucun lien familial. De plus, le seul fait que ROQUEMAUREL aurait été le prieur alors que CASTANEDE était le cellerier ne soutient pas cette hypothèse. En effet les armes du prieur, personnage le plus important des deux, auraient été, selon l'usage, au 1er. du parti plutôt qu'au 2nd. ?

Nous avons étudié de très nombreuses armoiries mais encore jamais rencontré sur un même écu d'armes correspondant à ce cas.

D'autre part, pour retenir dans cette mi-partition la présence des armes ROQUEMAUREL, il faudrait aussi admettre qu'elles sont représentées sur la clef de voûte de façon inexacte. En effet RIETSTAP (I.II p.603) donne aux ROQUEMAUREL (Auvergne) d'azur à trois rocs d'échiquier d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sable.

Nous constatons l'absence de chef sur les armes au roc d'échiquier de la clef de voûte.

RIETSTAP et BOUILLET donnent aux ROQUEMAUREL de Montégut et de Saint-Cernin : d'azur au chevron d'or accompagné en pointe de trois rocs d'échiquier mal ordonnés du même, au chef d'argent chargé d'un lévrier passant de sable, colleté de gueules.

Il est aisé d'admettre qu'une mi-partition de ces armes ne figure pas sur la clef de voûte.

Envisageons maintenant l'hypothèse LA ROQUE de l'Abbé LAFARGE.

Les LA ROQUE BOUILLAC et TOIRAC possédaient le fief de Ferrières, par. de Saint-Etienne-de-Maurs; ils portaient, selon BOUILLET, d'argent au chef d'azur chargé de trois rocs d'échiquier d'or, mais, selon RIETSTAP ce sont les armes des LA ROQUE BOUILLAC; celles des LA ROQUE TOIRAC étant de gueules à trois rocs d'échiquier d'argent.

Quoiqu'il en soit ni l'une ni l'autre de ces représentations, mises en mi-partition, ne peut donner un roc d'échiquier seul. Devrions-nous alors supposer une erreur du sculpteur qui aurait, pour les LA ROQUE BOUILLAC, du faire figurer un demi-roc et un roc sur un chef, pour les LA ROQUE TOIRAC un roc et demi-roc en champ ?

Incriminer le sculpteur est peut-être une solution commode et qui règle tout mais nous ne pouvons absolument pas nous en satisfaire.

Il est bien évident que la présence d'une famille LA ROQUE n'est pas à exclure mais il est nécessaire de la justifier à propos des armoiries de l'église (don pour la réfection, présence d'un dignitaire, etc ...)

M. MUZAC cite Firmin SUC et retient ce qu'a dit ce dernier soit l'hypothèse CASTANEDE-ROQUEMOREL.

Il indique, en note a), que le parti de dextre de cette clef de voûte est de LA ROQUE de SENEZERGUE, nom de l'avant dernier abbé de Maurs, 1761-1779 ce qui marquerait une campagne de restauration autre que celle qui aurait été effectivement réalisée en 1674.

M. MUZAC est sans doute certain de la campagne de restauration de 1674 date à laquelle les deux présentes CASTANEDE et ROQUEMAUREL sont attestées parmi les dignitaires de l'abbaye mais s'il nous faut envisager une présence LA ROQUE de SENEZERGUE 1761-1779 (qui portait à trois rocs d'échiquier) les archéologues sont-ils d'accord pour admettre que la voûte de cette chapelle construite dans le premier tiers du XVIème s. ait été une première fois restaurée au XVIIème s. (1674 environ) et une seconde fois vers le quart du XVIIIème s. ?

Dans ce dernier cas à qui appartiendraient alors les armes à trois fasces qui se voient au 1er. du parti puisque les présences CASTANEDE et ROQUEMAUREL, objet de l'hypothèse n'existeraient plus à cette époque ?

Il est évident que nous serions aidés dans la poursuite de cette recherche si des archéologues savants ou notamment, un architecte des Monuments historiques pouvaient nettement trancher la question de la ou des restaurations de la voûte de cette chapelle Saint-Césaire qui aurait été construite sous le pri orat d'un CASTELNAU.

Voici les questions que nous leur poserions :

1. La voûte elle-même remonte-t-elle bien à l'époque de la construction de la chapelle, d'où les armes CASTELNAU ?
2. A-t-elle fait l'objet d'une restauration vers 1674, d'où l'apport d'armes de personnages vivant à cette date mais qui n'étaient sans doute pas abbés puisque la mitre et la crosse ne s'y voient pas (comme elles se voient pour CASTELNAU)
3. Cette voûte a-t-elle fait l'objet d'une campagne de restauration vers le dernier quart du XVIIIème d'où les armes de personnages vivant alors, ce qui nous semble exclu étant donné la sculpture assez fruste des dites armes. Il est vrai qu'on pourrait alors avoir replacé une clef de voûte ancienne, datant par exemple de l'époque de l'abbé de CASTELNAU ?

La réponse à ces questions pourraient aussi être donnée par des documents irréfutables faisant état de restauration de cette chapelle ou plus précisément de la voûte même de cette chapelle.

Pouvons-nous espérer être éclairés sur ce point important ?

M. BEAUFRERE ne produit pas en mi-partition (sur les dessins de la page 19) les armoiries mais il les représente sous l'apparence de deux écus, le premier étant à trois fasces, le second, à trois rocs d'échiquier, 2 et 1. Il attribue le premier aux DURBAN, le second aux LA ROQUE de BOUILLAC.

Nous avons précédemment évoqué ces points; il n'est pas utile d'y revenir ici.

Avec les armes de la stalle (citée en 4°) ce sont celles de cette clef de voûte qui restent, à notre avis à identifier.





La fréquentation régulière depuis quelque temps des registres notariés de Murat (Cantal) me permet de souligner ici l'intérêt qui s'attache à l'étude précise des documents de ce type.

Cependant, un obstacle préliminaire retarde bien des généalogistes, celui de l'écriture, qui n'est pas mince. En effet les écritures du XVIIIe s. sont aisément lisibles, celles du XVIIe s. -assez rares de plus-elles sont très difficiles.

Le seul moyen de vaincre cette difficulté est de s'astreindre à des cours de paléographie. Il en existe d'excellents dans les Universités; à l'école des Hautes Etudes notamment, des manuels existent. Et si vraiment le document est court et vous intéresse particulièrement, il est possible de faire transcrire aux Archives Nationales (Minutier des Notaires) moyennant rétribution.

A vrai dire, il faut surtout s'exercer en faisant de la lecture régulièrement. On s'habitue rapidement à l'écriture de certains notaires, ce qui permet de les étudier à fond. La véritable difficulté provient de ce que la source est aléatoire : l'histoire est ainsi faite que de nombreux notaires n'ont guère laissé de traces de leurs activités. Et pourtant il y avait à la fin du XVIIe s. quatre notaires héréditaires royaux à Murat et au cours du XVIIIe s., par divers artifices juridiques ce nombre fut porté à une dizaine. Les notaires en effet avaient l'occasion d'exercer leurs talents indépendamment de la manie procédurière qui sévissait en Auvergne, il y avait à Murat le siège d'un baillage, avec toute sa juridiction, le siège (jusqu'en 1732) de la maîtrise des eaux et forêts, le siège de l'administration des gabelles.

Cependant, il nous reste peu de témoignages : les notaires étaient propriétaires de leur étude mais surtout aussi de leurs minutes : ils pouvaient les vendre, les hypothéquer (cela s'est vu!) ou les garder sans les transmettre à leurs successeurs. C'est ainsi que de nombreuses minutes ont été détruites ou égarées. Tel notaire muratais est à la fois représenté aux Archives et dans le fond de l'étude de Me Glaize à Murat (1). Tel autre se trouve à peu près en totalité à l'étude de Me Glaize, sauf un registre qui se trouve, on ne sait pourquoi, dans un château des environs (2)... Toutes les situations peuvent se présenter.

Plus précisément, il faut savoir que de très nombreuses minutes, et de très nombreux registres ont été définitivement perdus; des notaires de Murat ne sont absolument pas représentés actuellement : ainsi les notaires Theilhard, au nombre de 10 au moins durant la période 1500-1800, ne sont que trois, et sur ces trois, un est représenté par un registre ... Cela veut dire très concrètement qu'à moins d'un hasard il y a peu de chances de trouver à Murat un acte précis: ce qui a été détruit ou perdu est manifestement plus important que ce qui a été conservé. Cependant, il ne faut pas se décourager.

En effet, il est souvent possible de retrouver la teneur d'un acte par le résumé qui en est fait à l'occasion d'un autre acte que l'on possède ou que l'on peut retrouver. Nos ancêtres avaient, soit par prudence, soit par économie, l'habitude de faire travailler tous les notaires de la ville. Il est rare de voir un notaire traiter de toutes les affaires d'un propriétaire. Était-ce méfiance ? goût du secret ? en tout cas, il est possible souvent -plus souvent qu'on ne croit- de retrouver le résumé d'un acte perdu dans un autre acte, dressé chez un autre notaire pour la même personne.

Pour certains actes du XVIIIe s., on peut aussi en retrouver un résumé dans les registres de contrôle des actes des notaires -dans la série C des archives. Pour Murat, ces registres du bureau des insinuations commencent en 1699 (3).

Une dernière raison de ne pas désespérer, c'est qu'il est possible, en cherchant bien, de trouver, parmi d'autres archives, des registres ou minutes. Il existe encore dans le Cantal de nombreuses archives privées, dans les châteaux ou les vieilles maisons. Et l'amabilité de nos compatriotes est grande. Il est rare, très rare, qu'on essuie un refus. Pour ma part, je suis certain qu'il existe encore à Murat des archives ensommeillées qui comme la Belle au Bois dormant rêvent d'être réveillées!

Que peut-on trouver dans les minutes des notaires de Murat ?

Il vaut mieux commencer par ce qu'on ne peut trouver Il est à mon avis inutile de chercher à Murat des inventaires après décès. Depuis quelques années que je fouille dans ces registres j'en ai rencontré un ou deux, et aucun partage énumérant les biens. La raison de cette lacune provient, à mon avis, d'une particularité de la région de Murat. Celle-ci dépendait, en appel, du parlement de Paris. Mais cela n'empêchait pas Murat et ses alentours d'être un pays de droit écrit, suivant donc le droit romain.

(1) Il s'agit de Me Antoine DAUCOU, étude n°214 aux A.D du Cantal.

(2) Il s'agit de Me Jacques DAVIDAT dont un registre se trouve au château de Chavagnac.

(3) A.D du Cantal 1699-1791 C480 (119 volumes)

Murat n'était pas régi par la coutume d'Auvergne. Or en droit écrit, la liberté du testateur était entière, il désignait qui il voulait comme héritier, son père, sa mère, une fille, un neveu, un fils, l'hôpital de la ville etc ...etc ... On voit fort bien cela dans les testaments, fort nombreux dans les registres notariés. Le testateur ou la testatrice après des legs parfois très importants nommait son héritier qui,

après la mort du testateur recevait l'intégralité de ses biens On comprend alors qu'un inventaire après décès n'avait pas d'intérêt puisqu'il y avait le plus souvent un seul héritier qui recevait le tout après avoir réglé les legs. D'ailleurs, les testaments, eux non plus, ne donnent guère d'indications sur les niveaux de fortune, à part l'importance des legs.

Par contre les contrats de mariage, qui sont très nombreux (comme les testaments) apportent plus d'indications. Le montant des dots ou des "légitimes" apporte des précisions forts intéressantes sur la fortune des pères et mères, d'autant que certains contrats sont déjà des testaments organisant la succession dès le mariage du fils ou de la fille ... Là encore, la totale liberté du testateur dans le droit écrit vient nous gêner : en effet de nombreux pères donnent à leur fils tous leurs biens dans le contrat, à charge au fils de les nourrir. Mais l'ensemble des biens n'est pas énuméré, puisque le père peut en disposer à son gré

Ce que testaments, contrats de mariage nous apprennent, ce sont souvent des précisions généalogiques intéressantes : existence de tels ou tels frère ou soeur, date d'un autre contrat, alliance avec une famille etc.... etc....

Les actes que l'on trouve en nombre, ce sont enfin les actes de ventes et les baux . Les actes de ventes sont très nombreux : vente de terres avant tout (champs et prés) mais aussi ventes de domaines: tout cela ouvre d'intéressantes perspectives d'histoire sociale. Les baux de domaines notamment montrent assez précisément comment fonctionnait l'économie rurale, forestière et montagnarde du temps.

Finalement, l'étude des registres notariés paraît constituer pour le généalogiste une source de premier ordre de renseignements d'abord secondaires. De premier ordre par la précision des informations et leur nombre. Mais de second ordre parce qu'il est quasi-impossible pour la période considérée de trouver l'acte précis qui est recherché. On a environ 50% de chances à la fin du XVIIIe s., à peine 5% au XVIe s.

Par contre cette règle souffre des exceptions. D'abord les heureux descendants des "grandes familles" nobles ou bourgeoises, sont assurés de trouver une proportion nettement supérieure : les Anterrosches, Teillard, Traverse sont fort bien représentés. Ensuite, la possession d'archives familiales, si réduites soient-elles, est extrêmement utile : c'est la conjonction d'archives notariales et d'archives familiales qui donne la meilleure chance d'obtenir des renseignements sûrs et précis.

Un dernier point : il existe encore de nombreuses archives privées dans le Cantal. Ce ne sont pas des archives notariales bien entendu, mais leur valeur est souvent grande. Par ailleurs, à part de rares exceptions, les Auvergnats en général et les Cantaliens en particulier vous ouvrent leurs foyers avec amabilité, si bien entendu vous avez su repérer les personnes en cause. Des malles dorment encore dans de nombreux greniers. Si un document vous manque, ne perdez pas courage, il peut toujours ressortir à la lumière.

* * * * *



UN DRAME HISTORIQUE ET FAMILIAL aux confins du Cantal :

L'ARRESTATION du MARECHAL NEY

par Louis SARRAUSTE de MENTHIERE

Le maréchal Ney qui fut fusillé à Paris le 7 Décembre 1815, avait été arrêté, sur ordre de Louis XVIII, le 3 Aout précédent au château de BESSONIES dans le département du Lot mais aux confins du Cantal, où il s'était réfugié chez la cousine germaine de la maréchale.

Cette arrestation fut décidée et organisée -sans qu'il en ait le droit, puisqu'elle intervenait hors de sa circonscription- par M. LOCARD, préfet du Cantal. Ce dernier avait connu la présence du Maréchal à Bessonies par François-Jean-Baptiste de la Tour de la Placette (1) dit de la Tour d'Auvergne, garde du corps qui avait accompagné le roi à Gand, demeurant en son manoir familial de la Placette paroisse de CAYROLS (Cantal). Sa mère, ayant rendu visite à ses cousines de Bessonies, éveilla, sans y prendre garde, dans l'esprit de son fils la possibilité de la présence du Maréchal en ce lieu.

Cette histoire est connue de tous mais la généalogie permet de mieux comprendre quel drame de famille s'est déroulé à ce moment là dans ce petit coin de France limité au Nord Est par Aurillac, au Sud-Ouest par Bessonies distant d'une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau; la Placette se trouvant entre les deux mais à moins de 10km de Bessonies permettant de connaître la parenté existant entre ceux qui eurent une part prépondérante dans ce drame.

(1) Voir sur ce nom "A moi Auvergne! n° 25 p.43 (Réponse à la question A 617)

René de BESSONNIES (1693-1767)

écuyer, seigneur de Bessonnes

Pierre-César AUGUIE (1708 (?)- 1776)

Conseiller Procureur du Roi en la Sénéchaussée de Figeac

x 1719 Anne de SARRAUSTE (1696-1778)

filles de Jean avocat en Parlt Juge de LAROUQUEBROU

7 enfants dont

Conseillé du Roi en la Sénéchaussée de Figeac

x 1735 Marie GUARY

11 enfants dont

Jeanne-Rose de B. °1719

x vers 1750

Jean-Joseph de MOLE

Seig. de Saint-Affre

avocat juge d'Anglards

et de Mayrinhac

habitant Aynac en Quercy

Jean-Joseph de BESSONNIES (1721-1809)

écuyer Seig. de Bessonnes

et de Las GAZAILLES

Conseiller Procureur du Roi

en la Sénéchaussée de FIGEAC

Gouverneur pour le Roi de la ville

de Figeac (1764)

x 1745 Françoise de SASMAYOUX

Antoine LAGANE

x 1770

Conseiller du Roi à la

Sénéchaussée de Figeac

maire de Figeac (1783)

Suzanne AUGUIE (1739-1826)

Régisseur général des vivres

à l'armée

propriétaire du château de GRIGNON

cme de Thivernal Yvelines

x 1779 Adélaïde GENET (sœur de M. CAMPAN)

Pierre César AUGUIE (1738-1815)

3 filles dont

Aglaé AUGUIE (1782-1854)

x 1802 au château de GRIGNON

le général Michel NEY futur MARECHAL NEY duc d'ELCHINGEN prince de La MOSKOWA

Rose-Marguerite de MOLE

x en 1780

Ant. Ray. de la TOUR

Seigneur de la PLACETTE

Capitaine Ct du Regt Royal-Vaisseaux

Lieutenant des Maréchaux de France-Chevalier de St-Louis (1745-1825)

Armand-Louis-Lambert de BESSONNIES (1752-1801)

Seigneur de Saint-Hilaire

Procureur du Roi à Figeac

x Anne Marie Joséphine LAGANE (1774-III)

5 enfants dont

Marie-Charlotte LAGANE x GARDES banquier à Figeac IV

LAGANE x CANTALOUBE V

Aglaé AUGUIE (1782-1854)

x 1802 au château de GRIGNON

le général Michel NEY futur MARECHAL NEY duc d'ELCHINGEN prince de La MOSKOWA

F. Jean Baptiste de la TOUR de la Placette (1782-1857)

garde du corps de Louis XVIII

x 1811 Marie-Marg. Irène d' HUMTIERES qui lui apporte le château de la VIGNE

inscrit Comte de la Tour

d'Auvergne à son décès

Jean Joseph René de BESSONNIES (1797-1871)

baron de Bessonnes

1/ préfet de Figeac

x 1826 M.E. CERTES

décédé 1. D. dernier de la branche aînée

Marie Charlotte Louise de BESSONNIES (1798-1862)

x 1818 G.J.E. d'ARNALDY d'ESTROA

dont les descendants par les femmes possèdent toujours le château de BESSONNIES

Pierre-Joseph-Gabriel Casimir Comte de la TOUR d'Auvergne (1821-1859) x 1841 Marg. E de POLLALION de GLAVENAS

les La Tour de la Borie de la Placette
qui ont relevé et portent actuellement
les noms et titres de
Comte et Prince de la TOUR d'Auvergne

NB Familles : de BESSONNIES reconnue noble en 1760 - de la Tour seigneur de Perpigne de la Borie et de la Placette reconnue noble en 1666 - Algué ancienne bourgeoisie de Figeac s'élevant au XVIIIe siècle à une situation de premier plan - Lagane ancienne bourgeoisie du Quercy ayant fourni des capitouls à Toulouse
I Le délateur qui s'en fut informer le Préfet du Cantal LOCARD de la présence du Maréchal à BESSONNIES.
II Madame de la Tour née MDLE, mère du délateur qui provoque la délation par des paroles imprudentes et qui tenta d'empêcher son fils de mettre son projet à exécution

- III Madame de Bessonnes, tante à la mode de Bretagne du délateur et cousine germaine de la Maréchale, qui avait offert Bessonnes comme refuge au Maréchal
- IV Un Gardes qui vint de la part de la Maréchale à St Alban (Loire) le prévenir du décret de proscription et l'inviter à se réfugier à Bessonnes
- V Un Cantaloube qui s'efforça depuis Aurillac de venir à Bessonnes informer le Maréchal des mesures prises par le Préfet pour l'arrêter mais qui ne peut arriver à temps par suite d'une chute de cheval dans la nuit.

En conclusion nous dirons seulement que cette arrestation est due d'une part à un concours de circonstances exceptionnellement malchanceuses, et d'autre part aux sentiments royalistes outranciers d'un délateur au surplus si ambitieux qu'il n'hésita pas selon sa propre expression, "à encourir la disgrâce d'une mère d'ailleurs tendrement chérie" et à demander - en vain - par lettre à Louis XVIII d'être décoré de l'ordre de Saint-Louis en mentionnant en marge : "Action d'éclat Arrestation du Maréchal Ney."!

Louis SARRAUSTE de MENTHIERE (1983)



Miniature. Frontispice du Livre des Miracles de Notre-Dame (XV^e)

Le fondateur d'AURILLAC

par Anne-Marie PIOT



St GÉRAUD d'AURILLAC

Priez pour nous - L. Prunet, Aurillac

Saint Géraud naquit à AURILLAC vers le milieu du IX^e siècle (855 ou 856). Dès avant sa naissance sa sainteté se serait révélée à ses parents par deux prodiges: Son père, Gérald, comte de Limoge, de Poitiers et de Bourges, aurait vu en songe un grand arbre sortir de son pied droit; Quant à sa mère, ATELRUDE, qui fut honorée comme sainte dans le diocèse de Saint Flour, elle aurait entendu sa voix dans son cœur.

Ses parents appartenaient tous deux à la haute noblesse du temps, apparentés, semble-t-il, aux souverains Carolingiens. Etant jeune, il reçut tout d'abord l'éducation tournée vers les arts de la chasse et de la guerre qui était celle des seigneurs de son époque; Il y excellait d'ailleurs, étant de par sa constitution, et bien que de taille moyenne, très fort et très agile. Avant même de parvenir à l'âge adulte il hérita de ses parents d'immenses domaines bientôt enviés par de puissants voisins; Malgré sa répugnance à verser le sang, Géraud dut défendre ses biens les armes à la main. Ses ennemis s'enfuirent sans presque qu'il eut à combattre et on affirmait déjà qu'il était le protégé de Dieu. Néanmoins il fut atteint peu après d'une grave infirmité des yeux qui le rendit aveugle pendant plus d'un an

Grand seigneur foncier, il entendait principalement mettre cette richesse et sa puissance au service de la justice, surtout à l'égard des plus pauvres. Cette réputation de justice était telle que l'on venait, paraît-il, le consulter de loin et que son nom commensait à être vénéré partout aux alentours. Cependant Géraud ne put réaliser le rêve de sa vie: il aurait volontiers tout abandonné pour prendre l'habit monastique. Bien qu'ayant reçu la tonsure de son ami GAUBERT évêque de Cahors, celui-ci ne le lui conseilla pas "Pour le bien de ses sujets".

Vers 890, après avoir consulté le pape Formose, Géraud fonda l'abbaye d'Aurillac et la plaça sous la dépendance immédiate du Saint Siège. Il entendait refuser, pour lui-même comme pour l'abbaye dont il était le fondateur, tout lien de vassalité, sauf envers le Roi et le Pape.

Géraud se rendit sept fois à Rome, il fit hommage de l'abbaye et obtint du roi Charles le Simple une immunité franche et totale pour le territoire compris à l'intérieur des croix sauvetés.

Mais c'est surtout par le souvenir de ses miracles que Saint Géraud nous est le mieux connu. Il fit en effet de très nombreux miracles, principalement sur des aveugles, sans doute en raison de la cécité qu'il avait connue étant jeune. L'un d'eux qui lui avait demandé de le guérir s'écria aussitôt la vue recouvrée "Saint Géraud! Saint Géraud!". Il les guérissait avec de l'eau dont il se lavait les mains. Il guérit un jeune boiteux apprenti chez un artisan d'Aurillac. Ces miracles, même s'il s'efforçait de les tenir secrets, lui valurent aussitôt une réputation de sainteté.

Sept ans avant sa mort, en 902, il redevint aveugle définitivement et passa désormais son temps à prier et à entendre les saintes lectures. Il mourut le 13 octobre 909 à Cèzerniac, aujourd'hui Saint Cirgues (Lot) "La Vita Géraldi" écrite par Saint Odon contribua à faire valoir cette figure exceptionnelle.

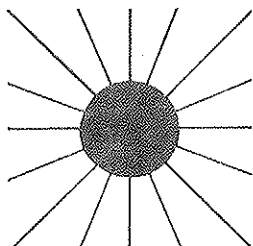
Pour Saint Odon, qui fut abbé d'Aurillac avant d'être abbé de Cluny, la vie de Saint Géraud devait servir de leçon à tous ses contemporains et même pour les générations à venir. Saint Géraud mourut le 13 octobre 909 et fut presque immédiatement reconnu comme Saint.

Bibliographie:

Dictionnaire de biographie française-Vie des Saints -
Revue de la Haute Auvergne 1972

PRIÈRE À SAINT GÉRAUD

Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui, par une grâce privilégiée, avez préservé le bienheureux comte Géraud, votre Confesseur, du malheur de transgresser, au milieu des entraînements du monde, les préceptes de votre loi; donnez-nous, à nous vos serviteurs, de demeurer si inviolablement attachés à vos commandements, que nous évitions tout péché et accomplissions toute justice, nous vous le demandons: par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et régit avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



DE LA GENEALOGIE A LA THESE

par Rose DUROUX

Dans notre précédent numéro (v. p. 13 - 14), à propos des quartiers de notre adhérent M. Urbain OUSTANIOL, nous avons brièvement soulevé le phénomène si intéressant à explorer de l'émigration

auvergnate vers l'Espagne et donné une courte bibliographie. Nous avons espéré que des lecteurs nous adresseraient des études complémentaires et n'avons pas eu trop à attendre puisque c'est vraiment une spécialiste de la question, laquelle vient de soutenir brillamment une thèse sur ce sujet, qui nous a adressé l'article ci-joint que nous sommes particulièrement heureux de publier (Madame R. LEROUX est membre du C.G.H.A.V. n°224). On trouvera en exergue de cet article la coupure de presse relatant cette soutenance de thèse qui a paru dans le journal "La Montagne" (éd. Cantal) le 19.12.1983. Et comme le dit si bien l'auteur dans sa lettre d'envoi, cette étude montre bien comment son intérêt pour la généalogie l'a conduite à

LA HAUTE AUVERGNE EN ESPAGNE

Le 25 novembre, Mme Rose Duroux, née Puerto-Yague, professeur d'espagnol au collège « Les Célestines » de Vichy, a brillamment soutenu une thèse de doctorat de troisième cycle à l'université Paul-Valéry de Montpellier : « La colonie cantalienne en Nouvelle-Castille au XIX^e siècle ». Le jury était composé de M. Jean Coste, de l'université de Paris-Nanterre, et de MM. Jacques Soubeyroux et Louis Cardaillac, de l'université Paul-Valéry de Montpellier. Mme Rose Duroux a obtenu la mention très bien avec félicitation du jury.

Cette thèse, à partir d'archives madrilène, et de souvenirs de migrants, s'attache à montrer la colonie cantalienne de Nouvelle-Castille, depuis sa naissance, en 1815, jusqu'à son extinction, après la Première Guerre mondiale. L'Espagne est encore restée un pays pré-industriel ; les Cantaliens peuvent y poursuivre les activités de leurs ancêtres, boulangers, ou marchands drapiers. Malgré l'esprit de retour, leur adaptation aux besoins locaux fait merveille : ils détiennent, à Madrid, le monopole de la boulangerie, avec les Galiciens et, dans les villages, des commerces florissants. Des filières familiales tenaces sous-tendent la vie de cette colonie.

Dans ce travail, à la fois fouillé et de lecture agréable, de nombreuses familles de notre région retrouveront les leurs, évoqués dans leur vie quotidienne, dans ces villes et villages de Castille qu'ils ont aimés et dont ils ont gardé une empreinte nostalgique. Les membres du jury ont émis le vœu que ce travail soit édité, c'est ce que souhaitent vivement les quelques privilégiés qui l'on lu.

étudier plus à fond cette recherche et l'a alimentée.

La rédaction

DE LA GENEALOGIE A LA THESE

par Rose DUROUX

J'ai soutenu une thèse sur "La colonie cantalienne en Nouvelle-Castille au XIX^e siècle". L'étude est avant tout d'intérêt historique mais, par ses motivations et par maints aspects de la recherche, elle touche la généalogie. Ce travail comporte des listes nominatives d'individus ayant exercé une profession à des dates déterminées et en des lieux précis de Castille et met en évidence les filières qui ont présidé au choix du lieu d'implantation et du type d'activité (boulangier ou marchand drapier, en fait, au XIX^e siècle).

Professeur d'espagnol au collège "Les Célestins" de Vichy et madrilène d'origine, j'ai découvert, avec autant de surprise que d'intérêt, des documents du XVII^e et du XVIII^e siècles dans le grenier de ma belle famille (village "Le Pomeyrol", commune de Rilhac-Xaintrie, aux confins de la Corrèze et du Cantal, délibérément tourné vers l'Auvergne). Quelques "grimoires" concernent des ancêtres migrants. Parmi ceux que je suis parvenue à déchiffrer, malgré la graphie ou les méfaits des siècles, je citerai une reconnaissance de dettes entre deux laboureurs-marchands de Rilhac-Xaintrie, passée le 4 février 1694 devant un notaire espagnol de Cabanes, à vingt-cinq kilomètres de Castellon de la Plana; elle est rédigée dans un latin aux accents Valenciens où Delblanc devient Delblanch et Rilhac, Rillach. Le deuxième document est un passeport établi en 1778 par le maire de Beteta (province de Cuenca). Ces deux heureuses découvertes ont ancré dans mon esprit l'idée d'une "vocation espagnole" de la famille. Réceptive à l'engouement ambiant pour la recherche généalogique, j'ai voulu découvrir l'identité et l'activité des personnes qui se sont succédé à la tête de la propriété. J'ai pu établir, grâce aux archives familiales, * aux archives départementales du Cantal et aux archives nationales, que le domaine est transmis par les femmes et que les gendres s'expatrient temporairement, par nécessité, en quête de l'argent liquide indispensable au maintien intégral du patrimoine. L'espoir de découvrir d'autres "Espagnols", comme on désignait les habitants du Massif-Central à leur retour des campagnes d'outre Pyrénées s'est vu exaucé. De nouvelles trouvailles m'ont permis d'épingler au tableau d'autres "trafiquants en Espagne", souvent marchands chaudronniers, mi-colporteurs, mi-boutiquiers, ascendants directs ou collatéraux: les Ihoron, Robertie, Charel, Réveilhac, etc... Tous ces hommes-là, pas de



migrantes parmi eux, sont natifs d'un triangle de terre relativement restreint: Rilhac, Saint Santin, Catalès, Saint Paul des Landes. C'est, bien entendu, une "payse" qu'on épouse, souvent fille de migrant. Le mariage est contracté à une distance raisonnable; d'un point à l'autre, l'aller-retour peut se faire dans une journée, avec une monture.

Ils sont nombreux à ne pas revenir au pays: la mort, ennemis des errants, les surprend sur le sol ibérique ou les chemins du sud. Seules des archives familiales permettent alors de combler les lacunes des registres paroissiaux ou d'état civil. Jacques Lavergne décède à Lérida en 1715, Guillaume Carles à Yepes en 1789, Pierre Charel meurt égorgé dans la prison de Villena (près d'Alicante) en 1808, victime des "horreurs de la guerre" si bien peinte par Goya. Parfois, plus souvent qu'on ne le pense, de tendres rets les retiennent au loin. Aussi, sporadiquement, le généalogiste des régions d'émigration est-il confronté à des impasses, il ne peut espérer faire déboucher sa démarche qu'en se plongeant dans les archives locales, administratives ou notariales. L'émigrant viager, même infidèle au terroir, poussé par la nécessité d'un document, d'une autorisation ou par le désir d'entrer en possession de sa part légitimaire, s'adresse un jour aux autorités compétentes.

Très vite, le cas familial a cessé de me paraître singulier; tout habitant du Mauriacois, de l'Aurillacois ou de la Xaintrie, avec un peu de patience, parvient à des découvertes parallèles et aboutit aux mêmes constatations. L'émigration espagnole est une page inéluctable de l'histoire des familles de l'ouest des monts du Cantal et l'amateur de généalogie, de cette contrée, rencontrera sur sa route, ici ou là, quelques "Espagnols". Ainsi, progressivement, la quête des ancêtres s'est transformée pour moi en recherche universitaire; mais, sans les découvertes fortuites d'ancêtres migrants et sans la volonté immédiate d'établir un lien généalogique entre eux, cette thèse n'aurait pas vu le jour: le désir d'explorer les générations passées a déclenché tout naturellement le processus du dépouillement d'archives et de l'interview et m'a menée, avec la collaboration de mon mari, à la rédaction d'une étude longuement mûrie.

La recherche généalogique pure et simple constitue une activité stimulante, à la fois scientifique et ludique; si elle se double du désir de pénétrer la vie quotidienne des aïeux, leurs ambitions, leurs pérégrinations, alors elle devient créatrice et féconde. La tentation est forte, nous l'avons remarqué, chez de nombreux "détectives du passé familial", de rechercher l'écho social, d'appréhender un environnement humain. Ce qui attise ma propre curiosité d'hispaniste est de saisir les rapports de la Haute-

Auvergne et de l'Espagne et plus particulièrement la Nouvelle-Castille. C'est un choix subjectif.

En réalité, rares sont les régions d'Espagne qui, au XVII^e et au XVIII^e siècles, n'ont pas leurs gains deniers du Massif-Central. Les Pyrénées s'avèrent d'une parfaite perméabilité pour les Auvergnats, même en temps de guerre. Vaste champ d'investigation assurément! Sur les conseils du grand spécialiste de l'Auvergne migrante, Monsieur Abel Poitrineau*, je l'ai limité au XIX^e siècle principalement.

Grâce à des dépouillements d'archives madrilènes, en particulier au Consulat de France et à la Mairie, j'ai pu confectionner un fichier de près de quatre mille individus. Dans la thèse je publie des listes de boulangers, des listes de souscripteurs (guerres de 1870-1914) où plus d'un Cantalien reconnaîtra un aïeul ou un bisaïeul. Pour éclairer certains procédés d'association ou certaines options économiques de groupe, je donne quelques arbres généalogiques succincts, tels ceux de Gustave RATIE, né à Ally, d'une lignée de boulangers de Castille et de marchands de chevaux de Valence, de Luis LAFON d'Azuqueca de Henares, issu de marchands d'Ayrens, ou de Louis NOZIERES, natif de la Ségalassière, ex boulanger-minotier, dont l'arbre "fleurt d'Espagnols".

Plusieurs générations de boulangers se succèdent à la tête d'une même "tahona" (établissement de boulanger-meunier): les Courchinoux, rue Horno de la Mata n°6. Parallèlement, les liens familiaux expliquent la transmission des fonds de commerce chez les marchands-drapiers: les Lafon, de la vallée de l'Henares, les Vermeuouze, d'Illescas, les Cruèghe de Ciempozuelos, les Laparra, de Chinchon, etc... La liste complète de tous les vendeurs auvergnats d'un comptoir de Castille, durant plusieurs décennies, éclaircit de telles chaînes familiales (par exemple, des frères Ruquetanière aux frères Oustaniol, à Parla de 1877 à 1935).

C'est à peine une boutade de dire que les rapports entre "immigrés de Castille" pourraient s'inscrire dans deux arbres généalogiques, l'un poussant dans l'arrondissement de Mauriac, l'autre dans l'arrondissement d'Aurillac, compte tenu des nuances migratoires qu'engendre la profonde vallée de la Maronne. Il est clair qu'on ne peut faire d'étude suivie de ce mouvement sans s'intéresser, au moins ponctuellement, à la généalogie. L'émigration multiséculaire des Cantaliens vers l'Espagne offre un terrain d'enquête exceptionnel et la somme de toutes les recherches individuelles pourrait un jour, grâce à l'ordinateur, donner un fichier d'une extraordinaire richesse.

* Archives Duroux-Traissac. Voir l'article d'Elisabeth Traissac, Une propriété rurale de Haute-Auvergne au XVIII^e siècle, R.H.A., Juillet 1967 et 1968.

* Poitrineau (A.), Remues d'hommes. Les migrations montagnardes en France XVII - XVIII^e siècles, Paris, Aubier, 1983, 325p. Articles nombreux et essentiels sur l'émigration en Espagne.



DE QUELQUES FAMILLES CHEVALERESQUES DE
HAUTE-AUVÉRGNE AU XII^e siècle

d'après le Cartulaire d'OBAZINE

par Robert FALCIMAGNE

"Les noms de famille, transmis
généralement depuis des siècles,
offrant un puissant intérêt psychologique
et social : ne portent-ils pas sur leur
visage le reflet, l'empreinte des
civilisations passées "

Albert DAUZAT

"La terre qui fut notre berceau prend,
à juste titre la première place dans nos
affections".

Sidoine APPOLINAIRE

BIBLIOGRAPHIE

- Bernadette BARRIERE-L'Abbaye cistercienne d'OBAZINE en Bas-Limousin - Les origines - Le Patrimoine-
Ed. Tulle, 1977 - (in 8°)-
- Vie de Saint-Etienne d'Obazine - Texte établi et traduit par Michel AUBRUN - Publications de l'Institut
d'Etudes du Massif Central - fasc. VI Ed. Clermont-Ferrand, 1970
- L. GUIBERT - Notice sur la Cartulaire de l'Abbaye cistercienne d'Obazine. Ed. Tulle, 1890
- Cartulaire d'Obazine - Bibliothèque Nationale - Nouvelles acquisitions latines - Manuscrit n°1560 - Volume
de 354 feuillets parchemin écrits recto-verso - 260mm x 185mm - à paraître dans la "Collection des Docu-
ments inédits sur l'Histoire de France" vers le mois d'Octobre 1984 (Thèse de doctorat de 3^e cycle, dacty-
lographiée - Bordeaux, Ed. B. BARRIERE-1975)
- Ad. de ROCHEMONTEIX- La maison de Graule - Etude sur la vie et les oeuvres des convers de Cîteaux en Auver-
gne au Moyen-Age Paris, 1888.
- Cartulaire de l'Abbaye d'UZERCHE - Ed. J.B. Champeval - Tulle, 1901
- Ch. JUSTEL - Histoire généalogique de la maison de Iurenne - Paris, 1646.
- J.B. POULBRIERE - Dictionnaire des Paroisses du diocèse de Tulle- 3 vol in 8°- 2^e Ed. Brive, 1964-1966.
- J. NADAUD- Nobiliaire du diocèse de Limoges et de la Généralité de Limoges. Ed. A. Leclerc- Limoges, 1863-
1882
- J.B. BOUILLET- Nobiliaire d'Auvergne- 7 vol. Réimpression Paris 1973.
- G. LACOSTE- Histoire générale de la province de Quercy- 4 vol., 2^e Ed. Paris 1968 Réimpression Laffitte
1983.
- R. MONBOISSE- L'ordre féodal des "Montagnes d'Auvergne" du XII^e au XV^e siècle- Lyon 1966 (Thèse).
- J.J. de RIBIER- L'Abbaye d'Obazine en Bas-Limousin. Etude historique et archéologique- Thèse dactyl. de
l'Ecole des Chartes - Paris 1927.
- B. BARRIERE - Les granges de l'Abbaye cistercienne d'Obazine aux XII^e et XIII^e siècles dans la Bas-Limou-
sin - Histoire et économie - Actes du Congrès Interfédéral des Sociétés Savantes tenu à Tulle en 1964
Ed. Tulle, 1966, (pp.33-51)
- R. LAJUGIE Obazine et Obazine, dans le Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze
Table, T. LXXV, 1971, (pp.119-121)
- Roger SEVE - La Terre de Dieu en Auvergne - La Seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357.
in, Revue d'Auvergne Tome 94- n°2 (1980)
- A. TARDIEU - Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne Réimpression Laffitte.
- Revue de la Haute-Auvergne - Ed. Aurillac (R.H.A.)
- L. BARITOU - La seigneurie du Valrutz RHA Tome 33 fasc. 3 et 4, 1963
- L. BARITOU Cheylade, Ed. Gerbert, 1979 Supplément (1983)
- J.B. CHAMPEVAL - Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze - 2 vol. Tulle, 1911-1923.
- J.B. CHAMPEVAL Le Bas-Limousin seigneurial et religieux Ed. Limoges, 1897
- P.R. GAUSSIN -L'Abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518) Ed. Paris 1962
- E. AME -Dictionnaire topographique du Cantal Paris 1897
- DERIBIER du CHATELET -Dictionnaire statistique du Cantal 5 vol. Aurillac, 1852 -Réimpression, Mayenne,
1964
- Ad. de ROCHEMONTEIX -Histoire de l'Abbaye de Féniers ou du Val-Honnête en Auvergne -Clermont-Ferrand 1882
- Maximilien DELOCHE -Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin -Paris, 1859
- Comte de MONTALEMBERT -Les moines d'Occident Ed. J. Lecoffre Paris 1860-1877 (7 vol. in 8°)

Il semble que jusqu'à présent l'étude des Cartulaires n'ait été faite que par des médiévistes ou des spécialistes de l'histoire locale, tandis que les généalogistes paraissent bien peu s'y être intéressés, et qu'ils ne les aient pratiquement jamais utilisés, ni même consultés.

Dans ce numéro spécial réservé au Cantal, nous avons pensé qu'il serait bon de faire connaître un document précieux, dont la rédaction remonte au XIII^e siècle, et qui témoigne de l'existence en cours du XII^e siècle de certaines familles chevalresques de la Haute-Auvergne. Le nom de ces familles se perpétuera pour un certain nombre d'entre elles au cours des siècles suivants.

Nous invitons les lecteurs à parcourir avec nous le Cartulaire d'Obazine dont, il sera donné à la fin de cette étude des extraits en latin précédés de la traduction française que nous a laissée A. de ROCHE-MONTEIX dans son étude sur la Grange de Graule. Nous avons complété cette traduction lorsqu'elle était abrégée afin de faire ressortir le nom de tous les personnages cités dans ce document, qu'ils soient originaires de la Haute-Auvergne ou d'ailleurs, et, en particulier, du Bas-Limousin (Région de Tulle et d'Obazine).

A propos de ces anciennes familles chevalresques dont nous allons découvrir le nom au cours de cette étude, nous voudrions rappeler ce que dit J.B. Bouillet dans son introduction à son Nobiliaire d'Auvergne, des différents ordres de la société au Moyen-Age.

Il rappelle, en effet, que la noblesse se divise en plusieurs classes :

- 1°) La noblesse de race que l'on appelait aussi noblesse Chevaleresque ou d'ancienne extraction, parce qu'elle prouvait une existence antérieure aux anoblissements, et son origine toute militaire et féodale se perdant dans la nuit des siècles, on pouvait la croire issue des Gentils c'est à dire des premiers hommes libres, possesseurs de terres.
- 2°) La noblesse inféodée,
- 3°) La noblesse de robe,
- 4°) La noblesse d'échevinage (ou noblesse de cloche),
- 5°) La noblesse par lettres-patentes.

A. TARDIEU confirme ce point de vue lorsqu'il affirme dans les préliminaires de son Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne que la première des classes était la plus considérée, soit que ses services fussent plus anciens, soit qu'aucun souvenir ni trace de roture ne soient venus altérer sa pureté; d'ailleurs elle était historique. Les Hébreux, les Grecs, les Romains avaient une aristocratie. Plus tard, les compagnons de Clovis donnèrent naissance à la noblesse féodale en recevant en récompense, des terres franches qui furent assujetties au service militaire et à la foi au roi.

Il distingue également plusieurs classes nobles : la noblesse de race ou Chevaleresque dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ainsi que les quatre autres classes citées par J.B. Bouillet, auxquelles il ajoute la noblesse militaire qui remonte aux compagnies de francs-archers créées par Charles VII.

Nous ne nous étendons pas plus sur ce sujet, ayant seulement voulu rappeler ces quelques notions indispensables dans le cadre de cette étude qui traite de familles d'ancienne chevalerie et des premiers temps de la féodalité, lorsque les seigneurs commencèrent à s'organiser après la chute de l'Empire carolingien, tout particulièrement en Haute-Auvergne.

Le Cartulaire d'Obazine datant du début du XIII^e siècle, est un des plus anciens documents qui nous fait découvrir un certain nombre de familles Chevaleresques. Celles-ci possessionnées dès le Xe siècle en Haute-Auvergne dans la région du Cantal, non loin du Puy-Mary, contribuèrent à la naissance et au développement d'une abbaye agricole cistercienne, la maison de Graule, ou grange, dépendant de la célèbre Abbaye limousine d'Obazine.

Le texte manuscrit sur parchemin a été parfaitement conservé et nous apporte nombre de détails sur l'existence et la vie de seigneurs, d'abbés, de moines, de personnages religieux et laïques de cette lointaine époque.

En ce qui concerne particulièrement la fondation de la Maison de Graule, nous notons que la famille de DIENNE fait donation vers 1173-1174 à l'Abbaye d'Obazine, de terres, de rentes ... pour la fondation de cette abbaye auvergnate.

Mademoiselle Bernadette Barrière, dans son étude érudite "L'Abbaye cistercienne d'Obazine en Bas-Limousin- Les origines -Le Patrimoine" (Tulle, 1977) écrit que vers cette époque, l'abbé Robert établit une grange en Haute-Auvergne, à 1.300 m d'altitude dans les montagnes à pâturages et située dans le triangle RIOM-ès-Montagnes-Aurillac-St-Flour, et plus précisément entre Dienne, Ségur et Cheylade.

Il faut noter qu'à cette même date de 1173, naît, à une vingtaine de kilomètres du nord, l'abbaye cistercienne de Féniers de la filiation d'Aiguebelle-Morimond. Elle semble, d'ailleurs, ajoute-t-elle, n'avoir généré en rien l'expansion de la grange auvergnate d'Obazine. Cette grange de Graule contribuera, pendant plusieurs siècles, à l'essor et au développement de cette région de la Haute-Auvergne située dans le périmètre Riom-ès-Montagnes, Puy-Mary, Dienne, et probablement au-delà, lorsque l'on sait l'influence énorme que l'ordre cistercien exerça dans toute l'Europe au cours des derniers siècles du Moyen-Age.

Le défrichement des terres, la culture, l'élevage des troupeaux, l'essor économique qui s'en suivit, tout ce travail de pionniers contribuera au développement de la civilisation dans ces régions incultes, à l'élévation des autochtones, des nombreuses familles qui se partageaient les hautes terres des vallées de Cheylade et de Falcimagne ainsi que le plateau du Limon qui sépare ces terres de celles de Dienne et de Murat.

Nous voulons ajouter, avec Monsieur Baritou, que la réforme clonisienne avait introduit dans ce haut-pays en proie à la brutalité féodale une certaine sécurité de vie et rendu aux populations groupées autour de la Grange de Graule le goût du travail. C'est en voyant ces moines et leurs convers mettre en culture l'ancienne forêt impénétrable du Limon que, de proche en proche, les anciens boisilleurs devinrent essartiers.

C'est sous l'impulsion des moines blancs de Cîteaux que les populations rurales regroupées ont appris à nouveau à défricher le sol, à drainer les terrains marécageux, à organiser des vacheries, à construire des villages. (cf/L. Baritou- La Seigneurie du Valruz- RHA- Tome 33 fasc 3, p.353 - 1955)

A l'époque des trois premières croisades -XIe-XIIe siècles tout l'espace compris entre les vallées de Cheylade et de Diègne, depuis le Haut-Limon jusqu'aux Fraux de Caire, de Marmiers et de la Bussimie appartenait à la maison de DIENNE, représentée vers 1147 par Léon II, bienfaiteur d'Obazine.

Son père, Léon 1er, seigneur de Diègne, soumet, en prenant la croix en 1095, la terre de Chavagnac à Notre-Dame et à l'Evêque de Clermont (DERIBIER du CHATELET -Dir. Stat. du Cantal, III, p255), et lui-même, Léon II, s'inspirant des mêmes sentiments, donnera au monastère d'Obazine une partie des terres qu'il possédait dans le Limon.

C'est lui, qui, vers l'an 1147, donna à l'abbaye d'OBAZINE, à l'instigation d'Etienne de Mercoeur, et au moment de partir pour la croisade, des terres importantes situées dans la montagne du Limon, au lieu dit de Graule, et probablement sous la réserve qu'il y serait construit un monastère.

C'est l'hypothèse faite par Ad. de Rochemonteix dans son étude déjà citée (page 20), et qui rectifie l'erreur relevée dans le Dictionnaire statistique du Cantal, à l'article Diègne (tome III, p. 225) où il est dit que Léon II de Diègne se croisa en 1140, alors que la deuxième croisade eut lieu en 1147. Il est vrai que les différents textes du Cartulaire d'Obazine ne mentionnent que des donations faites en 1147 par Amblard

1er de Diègne et ses fils, Guillaume et Amblard, sous le règne de Louis VII le Jeune, une quinzaine d'années avant la troisième croisade.

Quoiqu'il en soit de ce point d'histoire, et de chronologie, nous avons noté que c'est un acte de partage passé entre Amblard de Diègne et frère Etienne de Gorse, grangier de Graule, ce dernier agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de l'abbé et du couvent d'Obazine, daté du vendredi 12 octobre 1296 - vendredi avant la fête de Saint-Géraud - qui nous fait connaître les limites de la terre concédée à Etienne d'Obazine.

Il s'agit d'Amblard II de DIENNE qui avait épousé Olazie de DIENNE, sa parente. Il était fils d'Armand II de DIENNE, qui avait épousé, en 1268, Marguerite de TOURNEMIRE, fille de Rigaud II, Chevalier, soeur de Guillaume II de TOURNEMIRE.

Nous ne nous étendons pas sur les terres concédées et sur les limites des biens du seigneur de Diègne et de ceux de l'abbaye d'Obazine, mais nous citerons les personnages qui furent témoins à ce partage.

Etaient présents : Noble homme messire Guillaume de TOURNEMIRE, chevalier (cf. cartulaire d'Uzerches-fol.492 et le manuscrit de Gagnières, v.185-fol58), Hugues FLOYRAC (cf. Bouillet III, p.6511), Pierre TRAVERS (on TRAVERSE- la famille TRAVERSE était possessionnée dans les environs de Murat. Bertrand, l'un de ses membres, était seigneur de Falaimagne, dans la partie de la vallée de Cheylade qui s'étend de Curières au Claux- Il est à supposer que les trois membres de cette famille qui paraissent à l'acte de 1296, faisaient partie de la branche établie dans la vallée de Cheylade- cf. Bouillet, supra)-, Durand ASTIER, Pierre de MARMIER, Jean ANDREN, Pierre TRAVERS aîné, Géraud PEYRENC, Pierre FOURNIER, Pierre LA BERTRANDIE, Géraud de VENTOLO, Durand ASTIER, Robert BUSCHE, Pierre CHABAU, CHABAU, Pierre GILDO, Pierre BUSCHE, Jean TRAVERS, jeune et Durand del BETZ -

Revenant aux origines de la Maison de Graule, nous nous posons la question de savoir si Léon de DIENNE, ou son descendant Amblard 1er, fut l'unique fondateur des biens composant la ferme du Limon.

Ad. de Rochemonteix, dans son étude très documentée et à laquelle nous nous référons très souvent, répond par la négative, tout en maintenant que la maison de Diègne reste la bienfaitrice principale.

En effet, autour d'elle, d'après le Cartulaire d'Obazine, unis dans une pensée commune, se groupent les seigneurs de VALRUTZ, de CHEYLADÉ, de MARMIER, de VALENTINES, de la ROUSSIERE, de la SALESSE, de FALCIMAGNE, de COLONGES, de la ROCHE, de SAINT-CIRGUES, de LUGARDE, de NONETTE (d'APCHON), etc, enrichissant par des dons volontaires la modeste Grange, encore à son berceau.

Autour de ces familles seigneuriales gravitent certaines de familles notables - la familles TALON par exemple - ou des particuliers dont l'action, au sein de la communauté religieuse de cette abbaye agricole, n'est pas négligeable. Le cartulaire nous en a d'ailleurs conservé les noms et les fonctions.

Avant de terminer, nous voudrions attirer l'attention des lecteurs sur une famille du Bas-Limousin, la famille del BOSCH (du Bois), plusieurs fois citée dans le Cartulaire d'Obazine et dans les extraits qui concernent notre région. Il faut également préciser qu'elle est mentionnée comme bienfaitrice d'Obazine et dans les documents d'archives de la Corrèze (cf. J.B. Champeval- Le Bas-Limousin seigneurial et religieux), ainsi que dans le Cartulaire de Beaulieu, outre abbaye limousine de la région de Tulle.

Cette famille del BOSCH avait-elle des liens avec la famille du Bois de SAINT-ETIENNE et avec celle des DUBOIS (ou du BOIS) qui habitait Veresne dans la vallée de Cheylade ?

Monsieur BARITOU, dans son ouvrage sur Cheylade (p.94), estime qu'il est probable qu'il a existé un lien de parenté entre Jean du Bois, de Cheylade, époux de Demoiselle Marguerite BESSON, qui figure sur un acte de 1654 avec la qualité de "noble homme" ce qui permet de le situer parmi les personnes qui, n'ayant plus la qualité de gentilhomme, ou ne l'ayant pas encore acquise, vivent du moins noblement depuis plusieurs

généralions - et un autre Jean du BOIS, époux de Demoiselle Anne de la CROIX de CASTRIES, qui fut anobli en 1643 et dont les descendants devinrent barons de Saint-Étienne.

Nous souhaitons vivement que certains de nos lecteurs, et, au delà du C.G.H.A.V., ceux du Limousin et de la Corrèze en particulier, qui auraient des documents ou des notes concernant la famille del BOSC de la région de TULLE-, nous les fassent connaître, afin d'éclaircir ce point d'histoire locale qui est particulièrement intéressant.

De plus, Durand de FALCIMAGNE et son fils Guillaume, issus, nous le verrons à la lecture du Cartulaire (f°146b), de la famille del BOSC (du BOIS), que sont-ils devenus? Sont-ils partis pour la Terre Sainte en 1190, et leur descendance s'est-elle, par la suite, éteinte par les femmes? Ceci expliquerait que nous trouvions quelques 70 ans plus tard la terre de FALCIMAGNE entre les mains de Bertrand de TRAVERSE, et qui la vendit en 1265 à Eustache de BEAUMARCHAIS, Bailli des Montagnes.

Qui pourrait nous dire quel fut le destin de cette lignée issue d'Étienne del BOSC et implantée dans la vallée de Claux, près de Cheylade?

Enfin, nous ne voudrions pas terminer cette petite étude sans préciser que le Cartulaire d'Obazine doit faire l'objet d'une publication prochaine de Mademoiselle Barrière, dans la collection des "Documents inédits sur l'Histoire de France". (Thèse de doctorat de 3ème cycle- Bordeaux 1975)

Avant de passer à la lecture des extraits du Cartulaire d'Obazine intéressant la région de Cheylade, nous voudrions préciser que l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté. Ainsi, les trois premières notices (f°115a-116b) sont datées de l'an 1174, la quatrième (f°116b) de l'an 1173. Ensuite, nous avons deux autres textes non datés qui se situent sous le règne de Philippe II Auguste, entre 1180 et 1223, et deux autres sous le règne de Louis VII, le Jeune (1137-1180). (cf. f°144a-145a).

Deux autres notices sont datées de l'an 1189 et les sept qui suivent de l'an 1188, sous le règne de Philippe II Auguste, à la veille de la troisième croisade qui eut lieu en 1190. (cf., f°145a-147a)

Le texte remonte à nouveau en l'an 1174 avec les trois notices qui suivent, sous le règne de Louis VII et, enfin, avec les deux dernières notices, nous sommes en 1186, sous le règne de Philippe Auguste (cf. f°147b et f°188a-189a)

Il est également à noter que PONS (ou PONCE), ancien abbé de Clairvaux, fut évêque de Clermont de l'an 1170 au 2 avril 1189, et que par conséquent les donations citées dans le Cartulaire furent toutes effectuées de son vivant, et alors que la plupart des seigneuries concernées relevaient en arrière-fief de sa juridiction (cf. Roger SEVE, op. cité).

Nous préciserons enfin que nous avons établi d'après les textes cités, les généalogies partielles des différentes familles chevalresques de cette haute époque, et dont certaines présentent trois générations, ce qui est très important du point de vue historique.

EXTRAITS DU CARTULAIRE D'OBAZINE concernant la Grange de Graule

Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions latines


N° 1560.

Cartulaire d'Obazine, f° 115^a

de Graula.

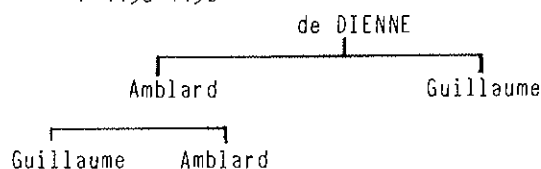
Amblard, comptour de Diane (*de Dienne*) et ses fils, Guillaume et Amblard, donnèrent au Monastère d'Obazine le Mans de Graule, ainsi que le droit de pacage sur toute leur terre inculte du Limon, pour les animaux appartenant audit Monastère. Fait entre les mains de Robert, abbé d'Obazine, etc. L'an de l'incarnation du Seigneur 1174.

De la Graula.

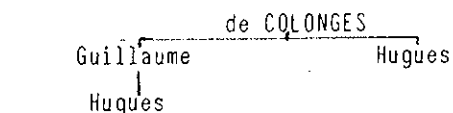
MBLARDUS comtor de Diana, et filii ejus Willelmus et Amblardus dederunt Obazinensi monasterio mansum de la Graula; et pasqua, animalibus ejusdem monasterii, per universam terram suam incultam de Lecmun, in manu Rotberti abbatibus, pro salute animarum suarum; et isdem (*sic*) abbas suscepit eos in psalmis, et missis, et orationibus, et in omni beneficio speciali ejusdem monasterii. Hoc autem totum factum est, audientibus Geraldo de Gordo; Johanne de Cistercio; Bernardo Sancti Aredii; Geraldo Talu; Ugone de Colungas et filio ejus, anno ab incarnatione Domini, M° C° LXX° III°º, Rege Lodovico et episcopo Pontio.

Acte de 1174

f°115a-115b-



f°115b-



cf. f°188a-188b

Étaient présents :

Géraud de GORDE

Jean de CISTERCE

Bernard S A

Géraud TALON

Hugues de COLONGES et ses fils

Sous Louis VII, le Jeune, roi
Pons, l'évêque,

de la Graula.

Sur les conseils et avis d'Amblard, comptour de Diane, et de Guillaume et Amblard, ses fils, Guillaume de Colonges et Hugues, son frère, donnèrent au Monastère d'Obazine la moitié du Mans-Blanc, et la moitié de l'autre moitié, au nom de Hugues, fils de Guillaume, qui entra en religion. Ils donnèrent, en même temps, les Chazeaux pour construire les maisons, plus le bois mort à prendre dans la forêt de Sarn-Iter, et la terre en labour de Sarn-Iter. Fait entre les mains de Robert, abbé d'Obazine, l'an de l'incarnation 1174.

De la Graula.



WILLELMUS de Colungas et Ugo, frater ejus, dederunt Obazinensi monasterio medietatem de Manso-Blanc pro salute animarum suarum, et medietatem alterius medietatis ejusdem mansi pro nepote suo Ugone filio ejusdem Willelmi de Colungas, cum traderent cum religioni in eodem monasterio, insuper et casalia ad domos construendas. Dederunt etiam ligna arida de nemore quod vocatur *Sarn Iter*, et agriculturam de *Sarn Iter*, quam tenebat Geraldus de la Rocha, consilio et auctoritate Amblardi, comitoris de Diana, et filiorum ejus Willelmi et Amblardi. Hoc autem totum factum est in manu Rotberti abbatis, audientibus Geraldo de Gordo; Johanne de Cistercio; Bernardo sancti Aredii; Geraldo Talo; Geraldo de Vall, ospitalario; anno ab incarnatione Domini, M° C° LXX° III°; rege Lodovico et episcopo Poncio.

Cartulaire d'Obazine, f° 116^b
de la Graula.

Pierre Feete (*Fezette, Fagette*), Robert et Géraud, ses fils, donnèrent au Monastère d'Obazine deux muiées (1), soit douze sestérées de terre, lorsque Pierre se fit religieux audit Monastère. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1173.

De la Graula.



PETRUS Feeta, et Rotbertus et Geraldus, filii ejus, dederunt Obazinensi monasterio unum pratium et de terra sua, duas modiatas vel XII. sextairas terre illius, cum ipse Petrus traderet se religioni in eodem monasterio; audientibus Petro de Sermur, Johanne de Cistercio, Geraldo de *Laboaria*; Rainaldo de Syrac; Bernardo de *la Buisseira*; Stephano Poncii; Petro Passamar; Duranno Cort; Passamar; Willelmo Talo et Petro fratre ejus; anno ab incarnatione Domini M° C° LXX° III°. Rege Lodovico et episcopo Poncio.

(1) Voir Du Cange. *Muiée* vel *muy*.

Acte de 1174

Étaient présents :
Géraud de la ROCHE
Amblard, Comptour de DIENNE et ses fils
Guillaume et Amblard
Géraud de GORDE
Jean de CISTERCE
Bernard S A
Géraud de VALL, hospitalier
Géraud TALON
Sous Louis VII, le Jeune, roi
Pons, Evêque,

Acte de 1173

f° 116b

Athon ————— de la ROCHE ————— Guillaume

Étaient présents :
Pierre de S
Jean de CISTERCE
Géraud de L
Raynald de SYRAC
Bernard de la B
Etienne PONS
Pierre PASSAMAR
Durand CORT
PASSAMAR
Guillaume TALON et Pierre, son frère

Sous Louis VII, le Jeune, roi
PONS, 1^{er} Evêque.

f° 116b-146b-
147a

————— FEZETTE —————
Robert ————— Pierre ————— Géraud

Athon de la Roche et Guillaume, son frère, donnèrent au Monastère d'Obazine, le Mans de la Vaissière et reçurent, en échange, cent sols, des frères dudit Monastère. Geraud Talon et ses fils, Guillaume et Pierre, donnèrent aussi tout ce qu'ils pouvaient avoir de droits sur ledit Mans, ainsi que la moitié de la terre de Prat-Long. L'an de l'Incarnation 1174.

De la Graula.



Athon de la Rocha et Willelmus, frater ejus, dederunt Obazinensi monasterio mansum *de la Vaissiera*; et fratres ejusdem monasterii dederunt eis centum solidos pro eodem manso.

Hoc autem factum est audientibus Johanne de Cistercio; Geraldo de *la Boaria*; Geraldo Talon; Bernardo de Roirola sacerdote; Begone de Salern; Widone de Salern; Stephano Poncii. Geraldus vero Talos, qui vicarius erat ejusdem mansi de *la Vaissiera*, dedit Obazinensi monasterio omne quod sui juris fuerat in eodem manso, et filii ejus, Willelmus et Petrus similiter, cum predictus Geraldus traderet se religioni in eodem monasterio. Dederunt similiter medietatem terre de Prato Longo eidem monasterio; audientibus Johanne de Cistercio; Rainaldo de Syrac, converso; Stephano de Murateh; Bernardo de Labuisseira; Stephano Poncii; anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXX^o III^o, rege Lodovico et episcopo Poncio.

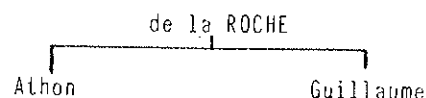
Durand de Saint-Cirgue, sa femme, sa fille Etienne, Bernard et Durand, ses fils, donnèrent à Dieu et à la maison d'Obazine la vigne de Voireze, un tonneau et une cuve à prendre dans leur maison à perpétuité. Philippe étant roi de France, et Pons, évêque.

De Graula.

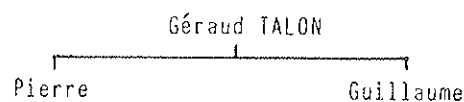


DURANNUS de Sancirgue dedit Deo et domui Obazine, cum Stephana, filia sua, vineam de Voireza et unum dolium, cum cupa una, tenendum in domo sua, omnibus temporibus.

Hujus rei testes fuerunt J. de Cistercio; Petrus de Cortmaza, monachus; S. scriba; Petrus de Malamort; frater Rainaldus; S. de Valanza; P. de Sancirgue; B. de Sancirgue; B. del Mazel; P. Girbert. Hoc donum et hanc cartulam dedit et concessit Durannus supradictus et conjux ipsius, et Bernardus et Durannus, filii ejus. Rege Philippo; episcopo Pontio.



Etaient présents :
Jean de CISTERCE
Géraud de la BOARIA
Géraud TALON
Bernard de R prêtre
B. de SALERS
W. de SALERS
Etienne PONS



Jean de CISTERCE
Rainald de SYRAC, convers
Etienne de MURAT
Bernard de LABU
Etienne PONS

Sous Louis VII, le Jeune, roi
Pons, Evêque



Etaient présents comme témoins :
J. de CISTERCE
Pierre de C , moine
S. scribe
Pierre de M.
Frère Rainald
S. de VALENZA
P. de SAINT-CIRGUE
B. de SAINT-CIRGUE
B. del MAZEL
P. GIRBERT

Sous Philippe II Auguste, roi
PONS, Evêque.

de Eadem.

Guillaume de Faede (*du Fayet*), Armand et Pierre, ses frères, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, pour l'amour de Dieu et le salut de leur âme, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le Mans de la Vaissière, et renoncèrent à tous les procès qu'ils avaient, avec la Maison de Graule. En retour, les Frères de Graule leur donnèrent, à titre d'aumône, LXXX sols, monnaie du Puy. Philippe étant roi de France, et Pons, évêque.

De Eadem.



WILLELMUS de Faedi et Armandus et Petrus, fratres ejus, dederunt et concesserunt Deo et domui Obazine, pro Dei amore et pro salute animarum suarum, omnes ius quod habebant in manso de la Vaisseira, et omnes querelas quas habebant de domo de Graula totum reliquerunt supradicte domui. Ea propter fratres de Graula dederunt eis in elemosina LXXX solidos podiensis monete. Hujus rei testes fuerunt J. de Cistercio; Willelmus Talos; S. scriba; S. Bochutz; Rege Philippo et episcopo Pontio.

f° 144b

du FAYET
Guillaume Armand Pierre

Etaient présents comme témoins :

J. de CISTERCE

Guillaume TALON

S. scribe

S. B.

Sous Philippe II Auguste, roi

PONS, Evêque.

de Graula.

Estorgue de Valruz donna à Dieu et à la Maison d'Obazine, six sestérées de terre situées sur la terre de Durand de Marmier, et un pré sis sur le breuil de Marmier. Présents : Géraud Chabau, *Grangier* de Graule; Guillaume Talon; Hugues de Colonges; P. d'Albuac, convers, etc. Louis étant Roi, et Pons, évêque.

De Graula.



ESTORGIUS de Valruz dedit Deo et domui Obazine vi. sestairadas de terra, in terram Duran de Marmer, et unum pratum in *brul* de Marmer pro salute anime sue; audiente Gerardo de Chabau, grangiario de Graula; Willelmo Talo; Ugo de Coiaigas; P. d'Albucac, conversis; Petro de Bosco; Bertranno d'Algren; Petro Feeta de Marmer, et Geraldo et Rotberto, fratribus suis. Rege Lodovico et episcopo Pontio.

Etaient présents également :

Etaient présents également :

Pierre du BOIS

Bertrand d'ALGREN

Pierre de FEZETTE de MARMIER et Géraud et Robert, ses frères

Sous Louis VII, le Jeune, roi

PONS, Evêque.

Jean de Cheylade donna, pour le repos de son âme et le repos de l'âme de son frère Armand et de ses parents, à Dieu et à la maison d'Obazine, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres et pâturages où pacagent les animaux appartenant à la Grange de Graule, depuis la Bro de Cheylade jusque vers Graule. Louis étant roi, et Pons, évêque.

De Graula.



IOHANNES de Chaslada dedit Deo et domui Obazine quicquid sui juris fuerat, vel requirere poterat in omnibus terris et in pascuis animalium pertinentibus ad Grangiam de Graula, de la Broa, de Chaslada Aelai vas (1) Graula, pro salute anime sue et pro anima Armandi fratris sui et parentum suorum; audiente Johanne de Cistercio; Ugone de Colongas; Stephano de Bosco et Petro fratre suo; Geraldo de Folos et Richardo de la Salessa; Rege Lodovico et episcopo Pontio.

(1) Pour de lai vas.

f° 145a

CHEYLADE

Jean

Armand

Etaient présents :

Jean de CISTERCE

Hugues de COLONGES

Etienne du BOIS et Pierre son frère

Géraud de F

Richard de SALESSE

Sous Louis VII le Jeune, roi
PONS, Evêque.

f° 145a

du BOIS

Etienne

Pierre

Cartulaire d'Obazine, f° 145^a
de Graula.

Richard de la Salesse donna à Dieu et à la Maison d'Obazine, sept deniers de rente qu'il possédait sur la terre de Durand de Marmier. L'an de l'Incarnation 1189.

De Graula.



RICHARDUS, de la Salessa dedit Deo et domui Obazine vij. denarios quos habebat de rendua in terra Duran de Marmier pro salute anime sue; audiente Willelmo Talo; Willelmo d'Eschandeirais; Geraldo de la Boïga; Geraldo de Chaslada, anno ab incarnatione Domini, m^o c^o LXXX^o viii^o. Rege Philippo et Episcopo Pontio.

Cartulaire d'Obazine, f° 145^b

De Eadem.

Géraud de Marmier donna à Dieu et à la Maison tout ce qu'il pouvait avoir de droits sur la terre de Marmier. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1188.

De Eadem.



GERALDUS de Marmers, cum esset proximus morti, dedit Deo et domui pro salute anime sue quicquid sui juris fuerat vel requirere poterat in terra de Marmer; in manu Willelmi Talo, consobrini sui, et Amblardo de Valritz et Bertranno de Valentinas, priore de Segur, et Poncia uxore Rotberti del Faet, audientibus; anno ab incarnatione Domini, m^o c^o LXXX^o viii^o, Rege Philippo et episcopo Pontio.

Acte de 1189

Etaient présents :

Guillaume TALON

Guillaume d'E...

Géraud de la BUGE

Géraud de CHEYLADE

Sous Philippe II Auguste, roi
PONS, Evêque

Acte de 1188

Etaient présents:

Guillaume TALON

Amblard de VALRUTZ

Bertrand de VALENTINES, prieur de SEGUR

Ponce, femme de Robert de

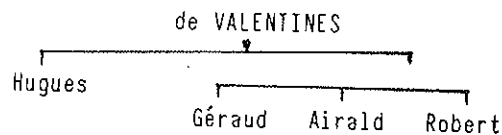
Robert de FEZETTE (-cf. f° 116b. 146b. 147a.)

Sous Philippe II Auguste, roi
PONS, Evêque.

De Graula.

Hugues de Valentines donna à Dieu et à la Maison d'Obazine, en dédommagement du mal qu'il avait fait aux Frères de Graule, deux septiers et une émine d'avoine, et deux sols, monnaie du Puy, qu'il avait de rente sur la terre de Durand de Marmier. La présente donation faite entre les mains de Robert, *Abbé de Feniers*; de Gilbert de la Roussière, prieur, et de Gérard Talon.

f° 145a



De Graula.

Ugo de Valentinas dedit Deo et domui Obazine pro salute anime sue, et pro dampno quod intulerat fratribus de Graula, duos sextarios et eminam avene et duos solidos podiensis monete, quos habebat de rendua in terram Duran de Marmer. Hoc dederunt et concesserunt Geraldus de Valentinas et Airaldus, et Rotbertus, nepotes ejusdem Ugonis. Hoc autem factum est in manu Rotberti abbatis de Feners et Girberti de la Rauseira, prioris, et Geraldo Talo.

Cartulaire d'Obazine, f° 146^a

Item.

Alaiz de la Buge, Bertez, son fils, et Pierre de Selins, son gendre, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le champ des Termes-Hauts, et le droit de pacage pour tous les animaux. Ils reçurent en échange, à titre d'aumône, x sols, monnaie du Puy. Témoins : Jean de Lugarde et Chabau, prêtres, et Richard de la Salessa; Gausseran, *Prieur de Feniers*; Jean, aîné, moine; Etienne de la Lardie, *Grangier de Graule*. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1188.

Item.

ALAIZ de la Boiga et Bertez, filius ejus, et Petrus de Salien, gener ejus, dederunt Deo et domui Obazine quicquid sui juris fuerat vel requirere poterat in campo de Trimenalt, et pascua animalium, et fecerunt fiduciam perquisiti Joannes de Luç-

garda et Chatbaldus, sacerdotes, et Ricardus de la Salessa, audiente Gausseran, priore de Feners; Johanne Majore, monacho; Stephano de la Lardia, grangiaro de Graula; Willelmo Talo; Ugone de Colongas; tamen ideo dati sunt eis in elemosina. x. solidi podiensis monete, anno ab incarnatione Domini m° c° LXXX° viij°. Rege Philippo, episcopo Poncio.

Acte de 1188

f° 146a de la BUGE

Alaiz

Bertez

x Pierre de SELINS

(gendre)

Etaient témoins également:

Guillaumè TALON

Hugues de COLONGES

Sous Philippe II Auguste, roi

PONS, Evêque

De Eadem.

Pétronille de Borian et Robert, son mari, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, tous les droits qu'ils avaient sur le champ des Termes-Hauts, et reçurent en échange XII sols à titre d'aumône. Philippe étant Roi, et Pons, évêque.

De Eadem.



PETRONILLA de Borian et Robertus, maritus ejus, dederunt Deo et domui Obazine omne suum jus quod habebant in campo de Termenalt, pro salute anime sue; et, ut firmitus teneretur, dati sunt eis in elemosina. xij. solidi; audiente Willelmo Talo, Pontio del Bosc, sacerdote; Rege Philippo; episcopo Pontio.

f^o 146 a.

Petronille de BORNAN x Robert

Etaient témoins:

Guillaume TALON

Pons du BOIS, prêtre

Sous Philippe II Auguste, roi

PONS, Evêque.

Cartulaire d'Obazine, f^o 146^b

De Graula.

Géraud de Valentines, Airald et Robert, ses frères, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le champ des Termes-Hauts, et le droit de pacage sur toutes leurs terres. Présents: J. de Cisterce et Hugues de Colonges, convers; Bernard de Valentines, prieur de Ségur. Philippe étant Roi, et Pons, évêque.

De Graula.



GERALDUS de Valentinas et Airaldus, et Rotbertus, fratres sui, dederunt et concesserunt Deo et domui Obazine quicquid sui juris fuerat vel requirere poterant in campo de Termenalt, et pascula animalium, ubicumque invenire potuerint per omnes terras suas; audiente J. de Cistercio; Ugo de Colongas, conversis; Bernardo de Valentinas priore de Segur; Rege Philippo; episcopo Pontio.

Géraud de VALENTINES

et Airald et Robert, ses frères

(cf. f^o 145 a)Cartulaire d'Obazine, f^o 146^b

Item.

Etienne del Bosc (*du Bois*), Falcimagne, son fils, et ses frères Pierre et Raoul, donnèrent à Dieu, à la Maison d'Obazine et aux Frères de Graule, le talus (la lisière) du bois de Falcimagne et tout ce qui pouvait leur être nécessaire. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1188.

Item.



STEPHANUS del Bosc et Faucimaina, filius ejus, et Petrus et Radulfus, fratres ejusdem Stephani, dederunt Deo et domui Obazine, et fratribus de Graula *lo tal del bosc* de Faucimaina, et totum quod necessarium eis fuerit, et chapten et solatium de se et de alienis. Hujus rei testes fuerunt Willelmus Talo, conversus; Johannes de Lucgarda, et Chatbaldus sacerdotes; Geraldus de la Boiga, et Gaubertus, et Petrus fratres sui; anno ab incarnatione Domini m^o c^o lxxx^o viii^o. Rege Philippo, episcopo Pontio.

Acte de 1188

f^o 146 b.

du BOIS

Etienne Pierre Raoul

Durand (de FALCIMAGNE)

Guillaume

Etaient présents comme témoins:

Guillaume TALON

Jean de LUGARDE

CHABAU, prêtre

Géraud de la BUGE et Gaubert et Pierre, ses frères

Sous Philippe II Auguste, roi

et Pons, Evêque

f^o 146b -cf. f^o 146a

de la BUGE

Géraud Gaubert Pierre

De Eadem.

Durand de Falcimagne et son fils Guillaume, donnèrent à Dieu, à la Maison d'Obazine et aux Frères de Graule, la lisière du bois de Falcimagne et XII deniers qu'ils possédaient, de rente, sur le pré Rond. Présents : Guillaume Talon, convers ; Etienne del Bosc, Pierre et Raoul, ses frères. Philippe étant Roi, et Pons, évêque.

Durand de FALCIMAGNE (cf. f^o 146b)

De Eadem.



URANNUS de Faucimaina dedit Deo et domui Obazine et fratribus de Graula *lo tal del bosc* de Faucimaina et xij. denarios quos habebat de rendua in Prato Rotundo pro salute anime sue et cum filio suo Willelmo de Faucimaina ; audiente J. de Cistercio, Willelmo Talon, conversis ; Stephano del Bosc et Petro et Radulfo fratribus suis. Rege Philippo, episcopo Pontio,

Cartulaire d'Obazine, f^os 146^b 147^a

Item.

Pierre Fezete (*Fégette, Fagette*) donna à Dieu et à la Maison d'Obazine, sa terre dite le Champ-Long. Robert, son fils, donna en gage, pour LX sols, une autre terre, dite les Termes-Hauts ; et, après sa mort, Ponce, sa veuve, et ses fils donnèrent une émine de terre située auprès du Champ-Long. B. de Valentines, prieur de la maison de Ségur, abandonna également la dîme qu'il avait sur ce champ, et renonça à toutes les discussions qu'il avait avec la Maison de Graule, moyennant CCL sols.

Par le même acte, Airald de Valentines et Robert, son frère, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur ladite terre des Termes-Hauts, et reçurent chacun X sols, en échange.

Le prieur de Ségur ayant en dîme les deux parts des Termes-Hauts, il est convenu avec B. de Valentines que, dans les années où ledit champ sera ensemencé, il sera remboursé audit prieur une émine de semence. Témoins : Le Prieur de Ségur, P. de Cortines, J. de Cisterce, W. Talon, Robert de *Lavergne*, moines.

Item.



PETRUS Fezeta dedit Deo et domui Obazine pro salute anime sue terram suam, scilicet Campum Longum. Rotbertus vero, filius ejus, misit in vadimonium fratribus Obazine aliam terram nomine Termenals pro sexaginta solidis. Post mortem au-

f^o 146b 147a
cf. f^o 116b de FEZETE x Ponce
Pierre
Robert

fe 146b Airald de VALENTINES
cf. f^o 145e et Robert, son frère

tem ejus, Poncia, uxor ipsius Rotberti, et filii sui dederunt supradicte domui unam eminatam terre juxta Campum Longum pro amore Dei et anima R. conjugis sui; in quam terram domus de Segur habebat decimam, quam prior illius domus, nomine B. de Valentinas, dedit et concessit domui Obazine cum omnibus querelis quas habebat cum domo de Graula, pro ccl. solidis. Fidejussor est S. Bochutz; perquisiti testes sunt Girbertus de Larauseira; Armandus de Boiseira; J. de Cistercio; G. Talos; B. d'Ardena et S. Bochutz qui est fidejussor et habuit etiam iii solidos ut in capitulo de Casa Dei id concedatur.

§ Similiter Airaldus de Valentinas et Rotbertus, frater ejus, dederunt et concesserunt Deo et domui Obazine quicquid sui juris fuerat in supradicta terra de Termenals. Quapropter fratres ejus domus dederunt unicuique x solidos et receperunt eos participes beneficiorum suorum. Hujus doni predicti Airaldi fuerunt testes: P. de Cortamacha, monachus; S. de Cumbas, prior de Segur. Doni Rotberti fuerunt testes: P. sacerdos de Romagnarges; mater Petri d'Alancha et uxor Colungas, et Petrus sancti Boniti qui ex hoc habuit iij solidos.

§ Prior de Segur habet duas partes insupradicti campi de Termenals in decimam. Quapropter volumus scire quod B. de Valentinas, prior taliter concordatus est cum fratribus Obazine ut illo anno quo campo semen habuerit, supradicto priori de ipso semine quedam emina ei reddatur. Hujus rei testes sunt: Prior de Segur; P. de Cortinaza; J. de Cistercio; W. Talos; Rotbertus de Laverna; Julius, monachi; P. Sirvens.

Etaient témoins également:
B. de VALENTINES, Prieur de Ségur
S.B...
Gilbert de Laroussière
Armand de B
Arm.
J. de CISTERCE
Guillaume TALON
B. d'A...
S.B...

§ Airald de VALENTINES et Robert, son frère
P. de C... , moine
S. de C... , prieur de Ségur
Don Robert
P. prêtre de R...
la mère Pierre d'Allanche et la femme de COLLONGES
Pierre S. B...
B. de VALENTINES
§ le Prieur de Ségur
P. de CORTINES
T. de CISTERCE
Guillaume TALON
Robert de LAVERGNE
Julien, moine
P. SIRVENS

Cartulaire d'Obazine, fol. 147^b

Item.

Géraud de Marmier donna à Dieu et à la Maison d'Obazine, pour le repos de l'âme de sa mère et aussi à cause des torts qu'il pouvait avoir envers la Maison de Graule, trois cartonnées de terre près le Champ-Long et le pré de Font-Froide. Louis étant Roi, et Pons, évêque.

Item.



ERALDUS de Marmers dedit et concessit Deo et domui Obazine pro anima matris sue atque injuriis quas habebat adversus domum de Graula, tres cartaladas de terra juxta Campum Longum et pratum Fontis Frigide. Hoc totum fecit concedere Eustorgio de Valritz, domino suo. Hujus rei testes sunt J. de Cistercio; S. de la Lardia; S. de Cumbas; Johannes Benetz. Rege Lodovico et episcopo Pontio.

Estorgue de VALRUZI, seigneur
Etaient témoins également:
J. de CISTERCE
S. de la LARDIE
S. de C...
Jean B...
Sous Louis VII le jeune, roi et PONS, Evêque

De Graula.

Amblard de Diane (*de Dienne*), Rengarz, sa femme, Guillaume et Amblard, ses fils, donnèrent à Dieu et à la Maison d'Obazine, leur *Mans de Graule, dans son entier, avec toutes ses dépendances, son moulin et le droit de pacage sur toute leur terre inculte du Limon*. Fait entre les mains de Robert, abbé d'Obazine, qui leur remit en échange ccxx sols. Témoins: Géraud de Gorde; J. de Cisterce; J. de Vall, hospitalier; Hugues de Valentines, qui reçut v sols. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1174, sous le règne de Louis, Roi, et Pons, évêque.

De Graula.



AMBLARDUS de Diana et Rengarz uxor ejus, et Willelmus, et Amblardus, filii eorum, dederunt et concesserunt Deo et domui Obazine mansum de Graula, totum et ab integro, cum omnibus pertinentiis suis, et molendinum, et pascua animalibus per universam terram suam incultam de Lecmun, in manu R. abbatis, pro salute animarum suarum; et isdem (*sic*) abbas suscepit eos in psalmis, et missis, et orationibus et in omni speciali beneficio monasterii, et insuper dedit eis ccxx^u solidos. Teste Geraldo de Gordo; J. de Cistercio; G. de Vall, ospitalario; Ugo de Valentinas qui habuit etiam v solidos; R. del Poig, ii solidos; Ugo de Salern; G. Talo; W. Talo; Ugo de Colungas; Rotberto Genso; S. Ponz; Girberto del Boschat; anno ab incarnatione Domini x^o c^o lxx^o iiii^o. Rege Ludovico et episcopo Pontio.

Cartulaire d'Obazine, f. 189

De Grangia de Graula.

Guillaume Comptour de Nonede (*Nonette d'Apchon*) et ses fils, donnèrent à Dieu et aux Frères d'Obazine, tous les droits qu'ils pouvaient avoir ou prétendre sur la terre de la Grange de Graule, ses pacages, terres en labours, et reçurent, en échange, cxl sols, monnaie du Puy. L'an de l'Incarnation 1186.

De Grangia de Graula.



WILLELMUS Comtorus de Nonede et filii ejus dederunt Deo et fratribus Obazine quicquid habebant vel requirere poterant in totam Grangiam de Graula, et in omnibus pertinentibus suis quecumque in presentiarum fratres ibi possidebant, tam ad pascua animalium, quam ad agriculturam. Pro hoc tamen dati sunt eis a predictis fratribus cxl^a solidi Podiensis monete. Audientibus Ugone de la Rocha, monacho Obazine; Petro de Cormacia, similiter monacho; Johanne de Cistercio; Ugone de Colungas, conversis; Rotberto d'Apchero; Petro la Parra; Rotberto de Faet; P. Willelmi serviente; Rotberto Leboros. Hoc autem factum est in adventu Domini; anno mclxxxvi, rege Philippo et episcopo Pontio.

Acte de 1174

f^o 147b de DIENNE cf. f^o 115a 115b
 Amblard x Rengarz
 Guillaume Amblard

Etaient témoins également:

R. del P
 Hugues de SALERS
 G. TALON
 W. TALON
 Hugues de COLONGES
 Robert G...
 S. P...
 Gilbert del B...
 Sous Louis VII le jeune, roi et PONS, Evêque

Acte de 1186

Etaient présents:

Hugues de la ROCHE, moine d'Obazine
 Pierre de C , moine
 Jean de CISTERCE
 Hugues de COLONGES, convers
 Robert d'APCHER
 Pierre la PARRA
 Robert de FEZETTE (FAGETTE)
 P. Guillaume, servant
 Robert L...
 Sous Philippe II Auguste, roi PONS, Evêque

De Eadem.

Amblard de Dienne ayant pris deux mules à la Maison d'Obazine, donna à ladite Maison, après accord et de concert avec son frère Guillaume, J. de Cisterce, G. Talon et son fils, W. Talon, la pagésie qu'ils avaient à Rossillon, c'est-à-dire la viguerie Talon. Louis étant Roi, et Pons, évêque.

De Eadem.



AMBLARDUS de Diana abstulit duas mulas domui Obazine, de quibus mulis placitati sunt ipse Amblardus et W. frater ejus, cum J. de Cistercio et G. Talo, et filio suo W. Talo; et dederunt supradicte domui unam pagesiam quam habebant a Rosillon, scilicet la Vigairia G. Talo. Testes sunt Girbertus del Boschat; G. Buscha; J. Buscha; Raols del Bosc; et Petrus, frater ejus; Ugo de Valruz; S. de Salern; filius Ugonis de Salern. Rege Ludovico. Episcopo Pontio.

Actes de 1186

Etaient également présents:

Jean de CISTERCE,
Bertrand ITER
Pons d'ALLANCHE
N...
Robert la PARRA
Robert de FEZETTE (FAGETTE)
Sous Philippe Auguste, roi et PONS, Evêque
cf. f^o 115b

f^o 147b (cf. 147bf^o 115 a - 115 b.

de DIENNE

Amblard de DIENNE

Guillaume

x Rengarz

Guillaume Amblard

Etaient témoins également:

Gilbert del B...

G. B...

J. B...

Raoul du BOIS et Pierre, son frère

Hugues de VALRUZT

S. de SALERS

Sous Louis VII le Jeune, roi et PONS, Evêque

Cartulaire d'Obazine, f^{os} 188^a 188^b

De Graula.

Hugues de Colonges, entrant en religion, donna à Dieu, à la Bienheureuse Vierge Marie et à la Maison d'Obazine, tout ce qu'il avait de droits dans le Mans Blanc de Graule, avec toutes ses appartenances; les prés de la Fontaine Saint-Martin; les prés de Sarn-Iter; la forêt de Respall, et le droit de pacage pour tous les animaux sur tous ses biens, et sur ceux de son neveu. Colonges, son fils, et Guillaume de Colonges, son neveu, furent consentants à ce don. Présents: Guillaume Comptour, Armand, son fils. Fait au Chapitre d'Obazine, entre les mains de Robert, Abbé, en présence de tout le couvent assemblé, et de Passamar, chapelain de Saint-Hippolyte. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1186.

De Graula.



UGO de Colungas, tradens se religioni, dedit Deo et beate Marie et domui Obazine quicquid sui juris fuerat in Manso Blanc de Graula cum omnibus pertinentiis suis, et prata fontis Sancti Martini atque prata de Sarn Iter, totum hoc quod ad sui juris pertinebat. Sed, si forte in terram vestitura supervenerit, medietatem de ipsis pratis de Sarn Iter in perpetuum et nemus de Respall totum ab tegro (1), et pascua animalium per totam terram suam et per terram nepotis sui. Hoc donum dederunt et concesserunt Colungas, filius ejus, et Willhelmus de Colungas, nepos ejus; et dederunt fidejussores et defensores, in perpetuum perquisiti, Willhelmum Comtor et Armandum filium ejus. Hoc autem factum est in capitulo Obazine, in manu R. abbatis, audiente omni conventu monachorum et Johanne de Cistercio converso; Bertranno Iter; Poncio d'Alancha; et Nebon; Rotberto la Parra; Rotberto de Faet; Stephano Passamar, capellano Sancti Ypoliti, anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o VI^o. Rege Philippo et episcopo Pontio.

(1) Pour .Ab integro.

DE L'IMPORTANCE DU NOM
par Claude Grimmer-Fontanges
(Contribution à l'étude des " Codes sociaux " sous l'Ancien Régime)

Avec quel plaisir nous avons rendu compte dans notre n°25 du livre de Mademoiselle C. GRIMMER-FONTANGES "Vivre à Aurillac au 18° siècle"(voir p.6) et de la Communication qu'elle avait bien voulu faire sur ce thème au cours d'une réunion de la section région parisienne le 1er Juin 1983.C'est avec non moins de plaisir que nous présentons ci-dessous l'étude qu'elle a préparée à notre intention sur l'importance du noms et dont plusieurs exemples sont tirés de sa parfaite connaissance de l'Aurillac ancien.

La rédaction

Chacun l'énonce spontanément.Il est lié à soi comme une ombre et toutes les civilisations l'utilisent. Le nom,car c'est de lui qu'il s'agit,a déjà suscité bien des intérêts (1) et il suffit de constater notre agacement lorsqu'il est écorché ou mal orthographié pour être convaincu de son importance. Pour les historiens,l'appellation est aussi un élément d'histoire sociale.

LE NOM SYMBOLE D'UNE APPARTENANCE FAMILIALE

Les noms sont de plusieurs ordres:noms de famille,prénoms,surnoms,tous servent à identifier mais aussi à classer.

A la naissance,le nouveau-né reçoit son nom de famille.C'est,dans notre société,un patronyme qui se transmet de père en fils et en fille.Il marque dès cet instant la vie sociale de l'enfant puisque toute transmission de patrimoine et même son appartenance à un groupe social se fera par le père.Ce n'est qu'en cas de rupture grave (illégitimité ou absence d'héritier mâle) que le matronyme peut se substituer au patronyme. Mais c'est toujours un signe d'accident. Notons que dans la France d'Ancien Régime, la femme garde toujours son nom patronymique.Mariée,elle ne prend pas le nom de son mari. La femme appartient, de sa naissance à sa mort,à la lignée de son père et de ses frères.Elle enfantera des fils et des filles qui porteront un autre nom qu'elle,celui du père. Ce nom de famille est un outil de classement:on délimite,grâce à lui,une aire géographique et une aire sociale.Par le nom, on repère l'étranger ou la famille prestigieuse.On s'inscrit aussi dans une parentèle.Porter le même nom ce n'est pas seulement un symbole,c'est aussi se prêter aide et assistance.C'est être présent aux mariages et aux enterrements.

Au contrat de mariage de Guillemine de Fontanges passé en 1616 en Limousin assistent son père Pêtre Jean,ses demi-frères bâtards,ses grands oncles et ses cousins au quatrième degré.Ils viennent de 50 à 100 kilomètres(Haute et Basse Auvergne, Limousin,Gévaudan)(2).Vous pensez que nous avons affaire à une famille de la noblesse et que l'idée du lignage y est donc perçue d'une certaine façon.Prenons maintenant l'exemple d'une famille de notables aurillacois: la famille Apchin.Il en est de même.Les baptêmes sont l'occasion de lier les différentes branches.On choisit les parrains et marraines des troisième et quatrième enfants parmi les cousins germains,les cousins issus de germains pour renforcer les liens. Dans cette famille,comme dans les lignages nobles,on parle de "chef du nom". Antoine Apchin,conseiller au Présidial,loge au premier étage de sa maison à Aurillac Pierre Apchin prêtre et ses soeurs car "c'est un cadet de la branche cadette qui doit l'honneur du caractère dont il est revêtu de la charité et bonté d'Antoine chef du nom" (3).

Sa famille,on la voit,on la reçoit.Lacoste de Pratniau,notable de la région de Velzic,fait des achats pour sa cousine germaine Margot et il voit sa soeur plusieurs fois par semaine (4). Ce nom,on le transmet dans une idée de continuité.Les fermes,les maisons sont désignées par le nom de la famille propriétaire.Bien souvent une vente ne suffit pas à ôter de la mémoire collective ce nom de l'Oustal.

Dans les familles nobles ce nom est entouré d'une symbolique(les armoiries,la devise),voire même d'une légende(croisade,guerre de cent ans),ce qui explique que le seigneur qui voit sa famille s'éteindre demande à l'héritier (cousin ou gendre) d'accoler son nom au sien.Ainsi se créent des nouvelles branches dans la pérennité d'un nom: Miramon-Pesteils,Scorailles-Fontanges...Cela peut même être une condition pour hériter des seigneuries.

Cet attachement au nom qui semble une valeur nobiliaire touche également le peuple.Il est à remarquer que c'est particulièrement dans les pays où la noblesse fut la plus nombreuse,la plus présente que nous voyons ce phénomène.Comme s'il y avait mimétisme d'un milieu à l'autre.Le Béarn,la Guyenne,comme l'Auvergne,connaissent ce phénomène "d'Oustal" où maison,famille et lignages sont confondus (5).

Le prénom est donné à l'enfant lors du baptême.Sous l'Ancien Régime ce n'est pas le hasard qui préside à son choix,à sa famille,à sa région et à la communauté religieuse à laquelle on appartient.On choisit donc un prénom alternativement dans la branche paternelle et dans la branche maternelle pour bien marquer l'appartenance du bébé aux familles unies.Le prénom c'est la continuité de la communauté familiale.On donne habituellement le nom du grand père paternel à l'aîné des garçons et le nom de la grand - mère maternelle à l'aînée des filles,à moins qu'ils reçoivent, comme leurs autres frères et soeurs,le prénom du parrain ou de la marraine (qui pour l'occasion peut être l'aïeul,ce qui simplifie les choix). Il est également courant de donner le prénom d'un enfant mort à celui qui naît juste après le décès ou le prénom d'un aîné marié au dernier né,son filleul.Personne ne les confond...sauf les généalogistes!

Le prénom est aussi porteur d'une symbolique. On a le nom d'un saint que l'on doit chercher à imiter pendant toute la vie. L'usage des prénoms révèle une diversité des mentalités religieuses selon les régions ou les époques. L'engouement pour Jean, Jeanne ou Antoine au XVI^{ème} siècle laisse peu à peu la place à Joseph et Marie, images idéales du père et de la mère que l'on veut diffuser au milieu du XVII^{ème} siècle. Une dizaine de prénoms servent à désigner la moitié de la population française: Marie, Jeanne, Marguerite, Anne, Jean, Pierre, Louis, Guillaume, Antoine, Nicolas (6). Et combien est lourd de sens l'attribution des prénoms "héroïques", Roland, Alexandre ou de prénoms "régionaux" Géraud, Yves.

Mais le prénom et la nom ne prennent toute leur signification que si on les remplace dans leur contexte. C'est une manière de s'identifier par rapport aux autres et la façon dont ils l'utilisent est un repère de distinction sociale. Selon l'ordre auquel on appartient, la dénomination est différente dans ce monde d'Ancien Régime à la stratification sociale si rigoureuse.

LE NOM SYMBOLE D'UNE APPARTENANCE SOCIALE

Remarquons d'abord la valeur que l'on attribue au salut. Le fait de ne pas dire bonjour à une connaissance est ressenti comme une insulte. Même quand on connaît peu la personne, on la salue. Marc Antoine Faverat rencontre le 17 février 1783 sur les fossés d'Aurillac un garçon qu'il connaît seulement de vue, celui-ci lui dit: "c'est Marc Antoine..." et il répond "à votre service". Coutume paysanne qui, prouve qu'Aurillac reste une ville à visage humain: "il y a beaucoup de gens bien élevés en ville que c'est un plaisir de passer devant eux et qu'on reçoit des politesses de leur part" dit Antoine Cros, étudiant en théologie en 1762. Et le fait de ne pas connaître une personne est source d'étonnement. Lorsqu'on parle d'une tierce personne on sent mieux encore les différents niveaux sociaux. Il y a ceux qu'on appelle Messire ou Sieur ou Dame. Il s'agit des nobles, des gens du Présidial,

des avocats, des riches marchands: le sieur Apchin conseiller, le sieur Gamet orfèvre, la dame Gabrielle Salvage. Quand on parle des marchands, des artisans, ou des laboureurs on utilise le prénom et la nom ou le nom uniquement: Marguerite Bos, Héliène Soubrier, Clavières (maçon), Troupel (maitre perruquier), Cantagrel (cordonnier).

Les gens du peuple sont appelés par leur prénom, le plus souvent précédé de l'article: la Jeannette (fruitière), Marie Charlotte (poissonnière), Géraud (garçon tisserand). Il est à remarquer que beaucoup de ces gens ne sont connus que par leur prénom. Même dans les papiers officiels, registres d'impôts ou procès, on ne les trouve mentionnés que par lui, suivi quelque-fois de la mention "dont on ne connaît le nom". Cela dénote à la fois une familiarité, une méconnaissance de leur nom et aussi une personnalité connue de tous comme la fruitière ou la revendeuse de ventre de mouton.

Beaucoup d'Auvergnats portent un surnom ou "nom d'escaïne". (7) Ces surnoms ne sont pas liés à l'appartenance à une classe sociale mais plutôt au fait d'homonymie dans la communauté. Ils servent à identifier, à individualiser et ils constituent un véritable langage propre à un groupe. N'étant entendu que par quelques uns (village, amis, parents), le surnom sert à délimiter un espace relationnel. Il y a le groupe "qui comprend" et les autres... L'hérédité du surnom se calque sur le système de la transmission des biens. Il est rare, en Auvergne, qu'une femme transmette son surnom. Par contre, elle peut prendre celui de son mari en le féminisant.

Il y a donc des sobriquets individuels, donnés à l'un ou l'autre par la communauté. Ce peut être un qualificatif: l'Ayné, le Cadet, la Grande, le Brun ou un diminutif: la Françoise, Bernatou, Peyrot ou un dérivé du nom; la veuve de Pierre Maury est dite la Maurine. Mais on remarque aussi des surnoms plus imagés: la Verdure, l'Espérance, Pot-fendu, Queue-de-loup. Quelquefois on désigne aussi une personne par son lieu d'origine: Rodez, Raulhac. Enfin, certains sont des dérivés et déformés du patois: Péradou, Ferranquiou, Gourgiou.

Mais le surnom peut aussi être familial, c'est à dire qu'il est donné à toute une branche quand la famille est nombreuse. Quand on étudie la généalogie de la famille Apchin, on s'aperçoit que les fils de Jean, conseiller du roi, et de Françoise Lascombes reçoivent tous un domaine à la mort de leur père. Basile Joseph, l'ainé, conseiller de roi, est Sieur de Clavières, Jean, capitaine au Régiment de Sarre, est Sieur de Faillitoux, Antoine Ignace, prêtre, reçoit la Bartassière et Claude, avocat, le domaine de Rouffiac. Très vite, ils accolent le nom de leur terre au leur et bientôt leur descendance se distingue par ce "surnom". Il y a, à Aurillac, au milieu du XVII^{ème} siècle, les Apchin de Clavières, les Apchin Rouffiac, les Apchin de la Bartassière. Même quand la terre est vendue comme c'est le cas pour Clavières, les descendants portent le nom. En 1792 naît Louis Apchin dit Clavières. Son père Jérôme Antoine, comme son grand père Louis, sont aussi dits "Clavières". Les familles Textoris, Cambefort, elles aussi, sont très nombreuses et les branches cousines se reconnaissent par leur surnom. Les gens du peuple font souvent de même et les sobriquets passent de génération en génération: La Pradeirols, Lasgoudaille, Las Pidouraille (8).

Le surnom est une réalité plus importante que le nom ou le prénom, car il s'emploie dans la vie quotidienne. Il est signe de reconnaissance; point de repère nécessaire dans la ville ou le village puisque la mobilité géographique y est négligeable.

Dans nos sociétés occidentales, les anthroponymes ne sont jamais des termes conventionnels, interchangeables ou vides de sens. Ils rangent les personnes dans un système qui est en liaison avec la réa-

lité sociale. Ils transmettent un message qui, selon les époques et les lieux, nous renseignent sur la mentalité d'un peuple. Les généalogistes en faisant resurgir des archives les noms et les prénoms font revivre des hommes. Ils ont aussi un matériau brut qui, même à l'échelle d'une généalogie, peut être exploité statistiquement. L'attribution des prénoms, les surnoms donnés à tel ou tel sont de précieuses indications pour pénétrer dans une saga familiale.

- 1) A. Dauzat: Dictionnaire étymologique des noms de familles et prénoms de France, Larousse, Paris 1951
- C. Lévi-Strauss: la pensée sauvage, Plon Paris 1962 - "L'homme", numéro spécial consacré aux formes de nomination en Europe, oct. déc. 1980, revue française d'anthropologie
- 2) C. Grimmer: La famille de Fontanges à Cropières au XVIème siècle, 1972.
- 3) C. Grimmer: Vivre à Aurillac au XVIIIème siècle, Aurillac 1983
- 4) A.D. Puy de Dôme, fonds Ribier - Sartiges
- 5) A. Collomp : La maison du père, Puf 1983
- E. Claverie et P. Lamaison : L'impossible mariage, Hachette Paris 1982.
- 6) A. Burguière : "Un nom pour soi " dans L'homme, op.cit. p.25
- 7) NDRL : Voir sur les escaïres ou escaïnes, leur formation et leur évolution, la communication de M. Pierre GERENTES (adh. n°373) in " A moi Auvergne!" n°25 3° trim. 1983
- 8) C. GRIMMER "Vivre à Aurillac au XVIII° siècle" Aurillac 1983.

* * * * *

DE L'UTILITE DE LA GENEALOGIE DANS L'ANCIEN TEMPS

par L. SARRAUSTE de MENTHIERE

I- La famille FORTET est l'une des plus vieilles d'Aurillac où elle est dès le XIII° siècle. En 1391 Pierre FORTET chanoine de l'église Notre Dame de Paris fondé en cette ville par testament un collège qui porte son nom avant de fusionner avec le collège Louis le Grand. Je réserve 4 places à des écoliers d'Aurillac avec priorité pour ceux de sa famille.

Plus de trois siècles plus tard, le 11 Août 1721, dans l'église de la paroisse d'ESPINADEL (fusionnée maintenant dans celle de GLENAT) canton de LAROQUEBROU est baptisé Jean Louis BOURRIEU fils de Jean Pierre seigneur de BOISSE et de Marie de GAINS habitants du village du POMPIDOU en la dite paroisse. Le parrain est messire Louis de GAIN de MONTAGNAC; la marraine damoiselle Gabrielle BOURRIEU Vve du Sr. Jean SARRAUSTE docteur en médecine tous deux habitants Laroquebrou ou les environs immédiats. C'est que ces BOURRIEU sont des marchands enrichis de cette petite ville et l'acte de baptême est signé du marquis d'ESCARS seigneur du lieu et de messires J.B. de BEAUCLAIR seigneur de GLENAT, et de la VALETTE seigneur de VIESCAMPS.

Ces BOURRIEU sont donc des auvergnats bien ancrés dans le pays.

Cependant, à la suite d'un mariage avec une LA VALETTE ils sont devenus seigneurs de BOISSE en ROUERGUE où ils possèdent un château.

Et c'est là que va s'installer le jeune Jean-Louis quand il eut épousé Marie FORTET.

Or entre 1760 et 1772 date de la mort de Jean-Louis nous notons la naissance, de 7 enfants, tous nés au POMPIDOU paroisse d'Espinadel !

La raison donnée en est précisée chaque fois de manière fort explicite, même si elle présente quelques variantes.

((..La dite dame FORTET incertaine si elle accoucherait d'un garçon ou fille est venue accoucher en Auvergne en vue d'être à portée de faire baptiser son enfant supposé il un garçon à Aurillac afin de profiter de la fondation de Pierre FORTET pour l'éducation de son dit enfant)). (24.3.70) et la fois précédente: ... pour dans la suite avoir l'avantage de le faire jouir d'une place au collège de FORTET à PARIS. (5.11.67).

Et l'on remarque que les 2 fils ne sont qu'envoyés à ESPINADEL pour être baptisés ensuite à Aurillac tandis que les cinq filles sont bien baptisées à ESPINADEL.

Le nom de FORTET s'est éteint avec madame GONDINET qui vivait encore à Aurillac et au château voisin de LEVBROS en 1935.

II- Cela nous amène à citer un cas beaucoup plus courant: le 23 Février 1774 une chapellerie de LA BROHA est conférée à Aurillac par le lieutenant général VERDIER du BARRAT et le corps municipal de la ville d'une part et Philippe-Joseph de FORTET conseiller magistrat aux Baillages et Siège Présidial agissant en qualité de mari et maître des biens dotaux de Dame Marie Geneviève LACARRIERE son épouse d'autre part, à Joseph SARRAUSTE fils de Pierre-Laurens et d'Anne DELZONS.

Or l'acte précise : Vu les réquisitions à nous faites, par Joseph SARRAUSTE... Vu aussi les généalogies et titres par lui produits pour établir sa parenté avec le fondateur; etc etc. Le testament d'Amalric LA BROHA, fondateur, remonte au 4.7.1509.

Conclusion: Dans un monde où les conditions de vie, pour ne pas dire de simple survie, étaient souvent difficiles, tout était mis en oeuvre pour conserver à la famille ou à ses concitoyens les avantages que pouvaient comporter les fondations ou les libéralités empreintes de la foi la plus profonde.

On peut se demander toutefois si en fait les généalogies étaient bien exigées car elles semblent fort rares dans les archives des fondateurs ou des familles intéressées par elles.



APERCU SUR UN EPISODE TRAGIQUE DE LA REVOLUTION :
DES AUVERGNATS TENTENT DE DELIVRER MARIE-ANTOINETTE

par René MONBOISSE

Le 27 Nivose an II, sur la place de la Révolution, deux auvergnats de Murat sont guillotins : la dentellière Catherine HURGON, femme de Jean FOURNIER, et le perruquier Jean-Baptiste BASSET. Deux jours plus tard, sur la même place, le fils de la dentellière, le petit Jean, âgé de 14 ans, condamné à la peine de vingt ans de détention, est exposé sur l'échafaud pendant six heures.

Les motifs de la sentence prononcée contre ces pauvres gens relevaient des inculpations les plus graves en cette période révolutionnaire. Les condamnés sont convaincus d'avoir participé en Vendémiaire à une conjuration "tendant à enlever de la Conciergerie la femme Capet pour la soustraire à la vengeance nationale et proclamer LOUIS XVII."

Depuis plusieurs années, j'ai entrepris de reconstituer cette affaire aux méandres complexes, qui de Murat jusqu'au Paris de la Terreur, met en scène d'humbles auvergnats aux prises avec la Révolution. Mes recherches sont toujours en cours mais elles me laissent encore insatisfait car des obscurités demeurent et les archives sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Je ne veux donner ici qu'un simple éclairage sur les faits et mentionner quelques uns des points d'interrogation qui subsistent. Je réserve, pour plus tard l'histoire même de cette conjuration tragique qui a fait l'objet en 1979 de deux communications que j'ai présentées à Murat et à Lyon.

Les certitudes

Les renseignements tirés des pièces d'état civil et des dépôts notariaux permettent de situer la personnalité des acteurs du drame. Quelques uns de ces éléments me paraissent indispensables pour saisir la genèse du complot.

La dentellière Catherine HURGON est née le 15 Mars 1741 au village de Bredom, alors doté d'un antique prieuré qui tenait lieu d'église paroissiale pour la ville de Murat. Elle est fille de modestes cultivateurs, Jean HURGON et Catherine FAUCILLON, bossue, elle a un physique ingrat et ne se marie qu'en 1777 avec Jean FOURNIER, simple brassier originaire de Chastel-sous-Murat, qui occupe des emplois de meunier, voiturier et rémouleur. A Murat même où habite le ménage, elle manifeste ses sentiments contre-révolutionnaires. En Juin 1791, ainsi qu'il résulte des registres de la municipalité, elle anime un mouvement insurrectionnel dans le but d'obtenir la réouverture de l'église de Bredom fermée par ordre des autorités. Les émeutiers s'en prennent aux corps constitués, notamment au Vice-Président de l'Assemblée du District, qu'ils tentent de molester. A la suite de telles scènes de violence, Catherine FOURNIER est condamnée par la municipalité de Murat à plusieurs jours d'emprisonnement. Au cours de l'année 1792, elle vient s'installer à Paris, rue de la Vannerie, avec son mari et ses trois enfants.

Dans la capitale, elle retrouve un autre muratais, Jean-Baptiste BASSET, perruquier de son état, qui loge rue de la Calandre, chez une limonadière. Le jeune homme de vingt ans est né à Murat le 10 Mai 1772, il est fils du menuisier Antoine BASSET et de Françoise DHERVILLY, qui appartiennent l'un et l'autre à des familles anciennes et bourgeoises mais décadentes, semble-t-il, à la suite de revers de fortune.

Dès son arrivée à Paris, Catherine FOURNIER, multiplie les contacts auprès de ses voisins pour organiser un vaste réseau contre-révolutionnaire. Le menu peuple et les marchands sont souvent favorables à son action, car ils sont mécontents de l'enchérissement des denrées et de l'insuffisance des approvisionnements. Parmi les personnes qu'elle tente de convaincre, on relève un perruquier, un serrurier, un fripier, un pâtissier, un charcutier, un fort des halles, un marchand de vin, une limonadière, une ravau deuse. Jean-Baptiste BASSET se montre aussi zélé auprès de ses clients : artistes, petits fonctionnaires militaires en activité ou non, tels que le ci-devant gendarme MAINGOT.

L'échec du complot préparé pour enlever Louis XVI, le jour même de son exécution, ne fait qu'accroître la détermination des conjurés en vue de sauver Marie-Antoinette qui est enfermée à la Conciergerie et dont le procès ne peut connaître qu'une issue fatale.

La conspiration, que ce simple aperçu ne peut permettre de décrire dans ses divers développements, s'étend jusqu'à Vincennes, Courbevoie et Vannes. Jean-Baptiste Basset dénombre bientôt 1500 personnes qui sont prêtes à le rejoindre. Le but poursuivi est de sauver Marie-Antoinette, de restaurer la Monarchie et d'abattre "La Montagne". A cette fin le plan du complot est arrêté : investir en même temps la Conciergerie et l'Arsenal.

La démesure de l'entreprise sera la cause même de son échec. Parmi les affidés, se glissent des dénonciateurs et des indicateurs de police. L'un d'eux JUILHES-LAROCHE, d'origine auvergnate, révèle l'organisation du complot aux autorités. La veille même de l'exécution de la Reine, alors que Catherine FOURNIER multiplie ses exhortations et que Jean-Baptiste BASSET poursuit les préparatifs, un coup d'arrêt est porté à la conjuration. BASSET est interpellé brutalement. Puis sont également arrêtés Catherine FOURNIER, le perruquier LEMILLE et son épouse ainsi que quinze autres personnes, principalement des marchands.

La ville est quadrillée par des troupes qui rendent impossible toute action de la part des conjurés restés en liberté.

Le 16 Octobre, la Reine est guillotinée, tandis que Gilbert MAINGOT, l'un des clients de Basset et sans doute membre du complot, se jette, un oeillet à la bouche, sous l'échafaud. Le sang de Marie-Antoinette se répand sur ses vêtements...

Peu après, le fils FOURNIER, accusé d'avoir secondé sa mère dans ses entreprises est lui-même incarcéré. Le procès devant le Tribunal Révolutionnaire ne s'ouvre qu'en nivose de l'an II. Toutes les pièces qui le composent et que j'ai longuement dépouillées sont déposées aux archives nationales, dans un carton de la série W (W 311-dossier n°413)

Il n'est pas dans mon propos de rapporter ici l'instruction et les débats. Ceux-ci se prolongent pendant six jours et donnent lieu à l'audition de cinquante et un témoins. Deux de ces témoins, Jérôme PESCHAUD (qui porte un nom connu à Murat) et Christine MATHIEU, amie intime de BASSET, sont à leur tour mis en accusation. Catherine FOURNIER répond sans faiblir par la négative à toutes les questions qui lui sont posées sur sa participation au complot. Jean-Baptiste BASSET soutient que le principal chef de la conspiration n'est autre que JUILHES-LAROCHE, son dénonciateur.

Conformément à la sentence prononcée par le Président HERMANN, sur les réquisitions de l'accusateur public FOUQUIER-TINVILLE- les condamnations à mort sont exécutées le jour même à l'encontre de Catherine Fournier, de Jean-Baptiste Basset, des époux Lemille. Les comptes-rendus de l'époque nous renseignent sur leurs derniers moments. Que l'on sache que Catherine FOURNIER se débatta jusqu'au bout, désespérée par la condamnation injuste de son enfant à vingt ans de fer.

Les énigmes

La plupart des historiens considèrent que le complot des muratais ne doit pas être envisagé comme une action isolée mais qu'il convient de le replacer dans le cadre des différentes tentations menées en vue de sauver la famille royale.

Il est difficilement pensable que de simples provinciaux, aux moyens modestes, arrivés depuis peu à Paris, aient pu se lancer dans une telle entreprise et la pousser aussi loin. Quels étaient les liens de cette conjuration avec les autres conspirateurs?

Faut-il la relier avec les complots du baron de BATZ ? On ne peut ignorer les contacts que celui-ci a noués avec le Comte de la ROCHELAMBERT, seigneur d'ANTERROCHES, dont le château se dressait aux portes de Murat.

Est-elle un prolongement de la conspiration de "l'Oeillet", conçue par le "chevalier de ROUGEVILLE" L'oeillet que tenait entre ses dents le gendarme MAINGOT lors de l'exécution de la Reine est-il un indice ?

S'inscrit-elle dans le cadre des intrigues que de Londres, Mme ATKINS favorisait et commanditait, en vue de délivrer Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin ?

Mais faut-il aller plus loin ?

Les conjurés auvergnats auraient-ils bénéficié de complicités agissantes de la part de certaines autorités révolutionnaires qui menaient un double jeu, ménageant l'avenir pour le cas où la Révolution tournerait court ? Sur ce point, des indices existent également. Il est troublant de constater que peu après la découverte du complot, plusieurs hommes politiques se sont reprochés mutuellement des compromissions vis à vis des menées royalistes. Un agent de renseignements du ministre de l'intérieur (cité par Albert OLLIVIER dans son ouvrage "Saint-Just ou la force des choses") n'hésite pas à écrire le 16 Nivose an II : "On assure qu'il a existé un complot affreux pour enlever la ci-devant Reine, que le château de Vanves était le point de ralliement où se donnaient des conciliabules, que beaucoup de jeunes gens ont trempé dans cet infâme complot, qu'HEBERT, CHAUMETTE, BASIRE, CHABOT, FABRE d'EGLANTINE étaient plus ou moins dans le secret de ces abominations".

De semblables accusations sont reprises par COUTON.

Le temps n'est pas loin où les dits HEBERT, CHAUMETTE et autres seront eux-mêmes jugés et condamnés par le Tribunal Révolutionnaire sur l'accusation de complot et d'agissements hostiles à la République.

La quête que j'ai entreprise pour retrouver les secrets de nos conspirateurs auvergnats se poursuit. Tous les mystères pourront-ils être levés ?

René MONBOISSE

NDRL: Cet article est en même temps une réponse fort pertinente: la Q.A. 332 parue dans "A moi Auvergne!" n° 14.



**A PROPOS DU NOM d'ESTAING
OU L'HISTOIRE D'UN NOM DE L'HISTOIRE QUI PRETE AUX HISTOIRES!**

par Louis SARRAUSTE de MENTIERE

Par décrets des 17.6.1922 et 16.1.1923 la famille Giscard obtint le droit de relever le nom de la famille d'Estaing et de s'appeler à l'avenir Giscard d'Estaing.

Notre propos n'est pas de rappeler les conditions dans lesquelles ces décrets sont intervenus mais de conter à larges traits comment un nom célèbre, encore fort bien porté de nos jours en Haute-Auvergne, fit naître bien des interrogations et des polémiques, sans parler de l'encre qu'il a fait couler!

I - Le Général d'ESTAING et sa famille

Sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, à Paris, est inscrit le nom d'un "général DESTAING", de qui s'agit-il donc? Jacques Zacharie Destaing (1764-1802) né à Aurillac (Cantal) était le fils aîné de Pierre Destaing (1731-1807) Président du Tribunal d'Aurillac, Conseiller Général du département du Cantal et de Gabrielle DELZONS. A l'âge de 11 ans il remplace le parrain au baptême de son cousin germain Alexis DELZONS qui sera général et baron d'Empire avant d'être tué en Russie. Inscrit comme avocat à Aurillac en 1788, féru des idées nouvelles, Jacques Zacharie DESTAING sert dans la garde nationale locale dès 1789, se porte volontaire pour la défense des frontières le 1er Juin 1791 et gravit très rapidement les échelons dans les corps constitués par ses compatriotes. Il appartient successivement aux armées des Pyrénées Orientales, d'Italie puis d'Egypte où Bonaparte le nomme général de brigade sur le champ de bataille des Pyramides. Successivement commandant de la place du Caire, puis gouverneur de la province d'Alexandrie il est nommé général de division à titre provisoire par le général en chef de MENOUE et sur l'ordre de ce dernier il doit mettre en état d'arrestation le général REYNIER le 14 Mai 1801. Rentré en France, confirmé comme général de division, il est tué en duel à Paris par le général REYNIER le 5 Mai 1802. Bonaparte l'estimait assez pour déclarer que "sa mort est un deuil public".

II - Le général DESTAING appartenait par sa famille à la bonne bourgeoisie d'Aurillac où, précédant celle de son père, 4 générations successives y avaient exercé la profession d'avocat.

Mais les DESTAING restaient attachés à la petite ville voisine de MARCOLES où ils possédaient, dans les environs un domaine de la BOUYGUE. Ces lieux se comprennent mieux si l'on précise que, précédant ces avocats, 5 générations de DESTAING avaient été notaires à MARCOLES où ils habitaient une maison dite encore "la maison DESTAING" qui, malgré l'absence de toit depuis plus d'une décennie, montre encore une façade en pierres de taille avec des fenêtres où se distinguent les traces des meneaux et une grande cheminée de granit à l'intérieur même du mur portant au centre du linteau un blason comportant une Tour.

Toutefois l'origine de la famille se situe à Aurillac où l'on trouve un Pierre DESTAING notaire avant 1420 et c'est son fils Guillaume qui, épousant vers 1440 Astride FAULAT est le premier à s'installer à MARCOLES où il reprend la charge de notaire de son beau-père.

DESTAING ou d'ESTAING ?

III- Mais cette famille DESTAING se rattache telle à la noble famille rouergate du même nom ?

Pour répondre à cette question nous donnerons les éléments suivants :

1°) La graphie DESTAING est différente de d'ESTAING : cela ne saurait être pris en considération car il existait pas d'orthographe autrefois pour les noms de famille et d'ailleurs nous trouvons DESTAING, d'ESTAING, DESTANG, d'ESTANG etc etc, dans les deux familles.

2°) Nos DESTAING occupent dès leurs origine une situation sociale importante puisque nous voyons Martin DESTAING fils du Guillaume venu s'installer à Marcolès, accéder en 1497 à la charge enviée et anoblissante de capitoul de la ville de Toulouse.

3°) En 1498 ce Martin DESTAING (dit plus souvent d'ESTAING) fit réparer la chapelle de sa famille dans l'église de MARCOLES et fit placer à la voûte des armoiries, martelées à la Révolution, mais que l'on a dit être celles même de la famille rouergate.

4°) Le douzième des frères et soeurs du général DESTAING déclare dans les notes qu'il a laissées que son grand-père Joseph DESTAING (1702-1770), avait entrepris des démarches pour "se faire réhabiliter dans sa noblesse".

5°) L'antique famille d'ESTAING a été certainement assez puissante et assez répandue pour que l'on trouve cités certains de ses membres dans cette Auvergne voisine de son lieu d'origine.

IV- En l'état actuel de nos connaissances aucun document ne permet de rattacher nos DESTAING aux DESTAING rouergats.

La famille du général était convaincue de l'identité d'origine. Jacques-Zacharie était l'aîné de 15 enfants: il fut un exemple pour sa famille: deux de ses frères furent très glorieusement l'un en Espagne l'autre, sorti de Saint Cyr, à Friedland; son fils également saint cyrien fut colonel et commandeur de la légion d'Honneur. Mais, en l'état de nos connaissances, la descendance masculine du Général comme celle de ses frères s'éteignit à la troisième génération.

Mais des Destaing d'autres branches vivent actuellement en Haute Auvergne, et porteurs de ce nom, nous pensons qu'ils auraient pu s'opposer à la demande formulée par la famille GISCARD.

V- La famille DESTANNE et DESTANNE de BERNIS

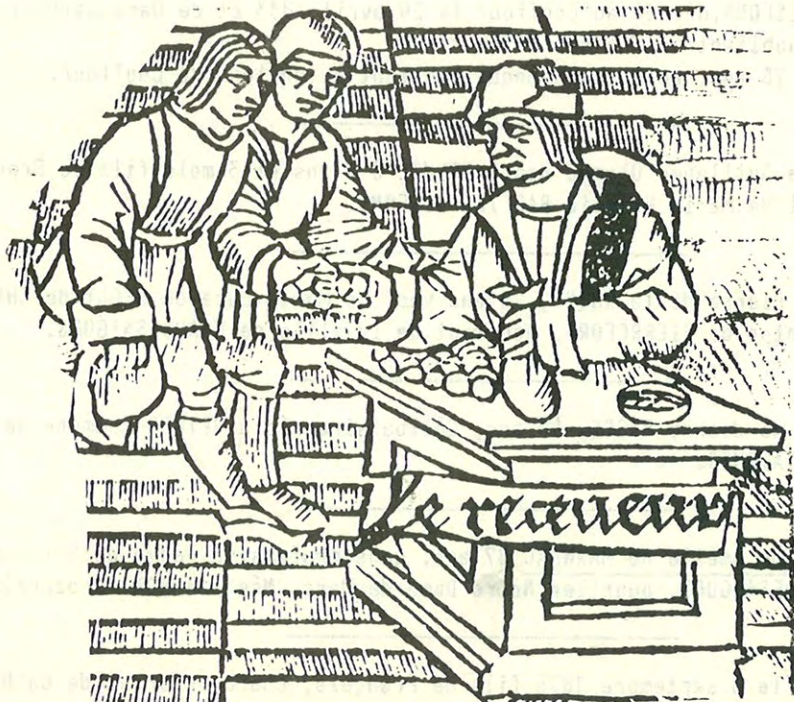
Une branche cadette des DESTAING de Marcolès vit à partir d'un contrat de mariage de 1585 son nom transformé en DESTANNE. Installée à Aurillac aux premiers rangs de la bourgeoisie, elle y exerce les charges d'avocat, avocat du Roi, lieutenant principal en l'Élection, Président en la même élection etc... Au milieu du XVIIIe siècle elle ajouta le nom d'une terre et s'appela désormais DESTANNE de BERNIS. Cela provoqua en 1897 une lettre comminatoire publiée dans le journal "La Vérité" adressée par le chef de la famille de PIERRE de BERNIS au chef de la famille DESTANNE de BERNIS. Ce dernier répondit sur le même ton et par la même voie en faisant état de la signature d'un roi de France au contrat de mariage d'un de ses aïeux de ce nom qui avait été officier de ses gardes du corps et l'affaire en reste là.

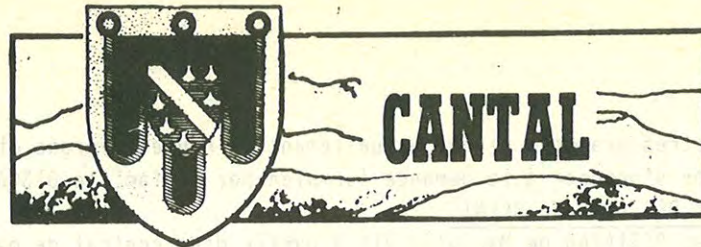
VI- En conclusion et, si l'on osait, nous dirions quel curieux destin que l'histoire de ce nom qui donne tant matière aux histoires !

L. SARRAUSTE de MENTHIERE

Sources :

- Jacques Zacharie DESTAING général de la Révolution Aurillac Ste. La Haute Auvergne 1963
- Dictionnaire des Généraux et Amiraux Français de la Révolution et de l'Empire par Georges SIX, Georges SAFFROY éditeur - 4, rue Clément Paris 1934
- Notice historique et généalogique sur la famille DESTANNE de BERNIS par Paul BUGNOT. Paris Ste. archéologique de France - 30 quai d'Orléan 1909 Archives de famille.





DE QUELQUES NOMS DE FAMILLES
ET ACTES RELEVÉS DANS LE CANTAL

1 - Actes relevés à PIERREFORT (15)

Famille BOUSSUGE :

- 19 août 1738 baptême de Françoise BOUSSUGE fille de Maître Jean Antoine BOUSSUGE et de Demoiselle Marie de LASTIC de BELINAY.

Parrain : Messire Benigne de BELINAY, Preste

Marraine : Françoise FERRIERE de BOUSSUGE.

- 19 septembre 1737 baptême de Marguerite BOUSSUGE fille de Jean Antoine B. Bourgeois et de Marie de LASTIC.

Jean BOUSSUGE Chirurgien Juré de PIERREFORT, âgé de 45 ans est décédé le 17 juin 1720.

Jeanne BOUSSUGE fille de Jean Me Chirurgien Juré et de Françoise SERRIERE (ou FERRIERE) de PIERREFORT? Baptisée le 12 juin 1720.

Géraud BOUSSUGE fils du Chirurgien et de Françoise FERRIERE (ou SERRIERE) baptisé le 8 octobre 1718.

2 - Actes relevés à CHAUDESAIGNES (15)

+ 20 avril 1844 Dame Marie de MALAFOSSE du COUFFOUR, Propriétaire âgée de 82 ans, Veuve de Mr. Joseph PODEVIGNE de BOUCHATEL, de CHAUDESAIGNES.

Mariage du 9 mai 1849 :

François Olimpe BALUZE Receveur à Cheval des Contributions Indirectes, veuf en 1^{ères} noces de Jeanne COU... (?) (décédé à AURILLAC le 8 septembre 1842)

Né le 18 décembre 1810 en la ville de TULLE (Corrèze) fils de défunt Pierre BALUZE, en son vivant employé de la Préfecture et habitant de la ville de TULLE, et de Dame Jeanne VERGNE sa veuve, propriétaire demeurant à TULLE; le dit BALUZE habitant à CHAUDESAIGNES.

Marie Eulalie BARLIER et DESFONS née au Couffour en cette commune le 27 avril 1828, fille majeure de feu Guillaume Bernard B. DESFONS, décédé au Couffour le 29 avril 1833 et de Dame Catherine Eulalie.

..... de MARNHAC, sa veuve, habitant au Château du Couffour

M. Charles BARLIER DESFONS 78 ans, oncle de l'époque habitant au château du Couffour.

8 septembre 1857 : Décès de Guillaume Olympe Henri BALUZE à 2 ans et 3 mois, fils de François Olympe BALUZE Receveur à Cheval et de Marie Eulalie BARLIER DESFONS.

13 février 1860 : Décès de Pierre de la ROQUE, 75 ans veuf de Marie Luce de SEGUY de CHANTAL, originaire du lieu d'ORADOUR canton de PIERREFORT, habitant de la ville de CHAUDESAIGNES.

Décès le 27 décembre 1862 de Jeanne PAGES, 40 ans, Célibataire née à VEYRES commune de SAINT LAURENT (Lozère) habitant à CHAUDESAIGNES.

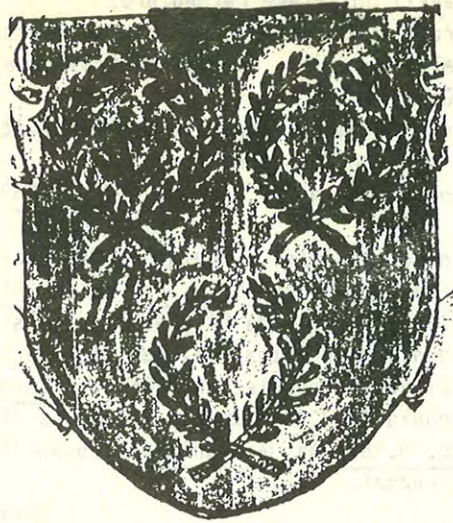
3 mai 1875 décès de Catherine Amélie de MARNHAC 87 ans, sans profession, veuve de Guillaume Bernard BARLIER du COUFFOUR à CHAUDESAIGNES, quartier Notre Dame de Mars. Née à AUMONT (Lozère).

Jean BOISSONNADE + à 1 an, le 6 septembre 1876, fils de François, Charbonnier et de Catherine JUERY (décédé en la maison de ses grands parents sise à CHAUDESAIGNES), demeurant à PARIS, 39 rue Greneta (?).

2 novembre 1868 décès de Mélanie Louise de SIMONY, 81 ans. Née à TOULON (Var). Epouse de M. François Marie Hippolyte Casimir de ROQUEFEUIL, Maire de JABRUN, canton de CHAUDESAIGNES. Décédé le 28 janvier 1871 âgé de 94 ans. Né au château d'AMBERT près de Saint REMY commune de MONTPEYROUX (Aveyron).

- 1247 -

.Gévaudan.



- 1688 -

.Auvergne.

De Champredonde, seigneurs de Montgranat, Montchauvel et La Fage¹.

Armes : D'azur , à trois couronnes de chêne d'or.

Vedines - Saint-Loup - (Cantal) - Chastels - (Hte-Loire) Nasbinals.
(Lozère) 1250 - Armand de Champredonde - Seigneur de Montgranat - La
Fage - Montchauvel décoré de la croix des Chevaliers de Malte à la croisa-
de d'Égypte 1247 avec le Roi Louis IX à la Cathédrale Saint Jean à Jerusa-
lem. En 1290 son fils Bertrand épousa Eulalie de Ligones de Ruines - Saint-
Flour. En 1327 son fils Beraud habiter le Château de La Fage - Saint-
Flour (1656-1727)

Ithier de Champredonde, marié avec demoiselle Isabeau Deytendre .1447
Antoine de Champredonde, fils à Ithier, marié avec demoiselle de Navail .1477
Louis de Champredonde, fils à Antoine, marié avec demoiselle Anne de Marcenat,
17 août 1498. Guyot de Champredonde, fils à Louis, marié avec demoiselle de
Ehiers de Dombert, 11 janvier 1519. Guillaume de Champredonde, fils à Guyot,
marié avec demoiselle Sobiraine des Lages, 1^{er} février 1551. Pierre de Champre-
donde, fils à Guillaume, marié avec demoiselle Jeanne d'Aurelles, 4 novem-
bre 1578. François de Champredonde, fils à Pierre, marié avec demoiselle
Françoise de Gardette, 26 avril 1632. Pierre de Champredonde, demeurant à
Montgranat, paroisse de Soursac, élection de Saint-Flour, fils à François, marié
avec demoiselle Gabrielle de Letz de Bresolles contrat du 18-12-1657.
Son fils François né 1660 épousa 28-7-1688 Françoise de Martineau-Mende. De 1577
à 1600 Cinq Chanoines Comte de Briude furent élus pour 4 ans au Chapitre de
1577 - Jean de Champredonde de Montgranat a 1582 - Étienne a 1586 - Sebas-
tien a 1591 - Jacques a 1595 - François a 1600.

Descendance jusqu'à nos jours :

- 1250 - ARMAND de CHAMPREDONDE - Seigneur DEMONTGRANAT - De la FAGE - MONTCHAUVEL - CROS de la RAGEADE -
- Décoré de la Croix des Chevaliers de Malte à la Croisade d'Égypte avec 2e Roi Louis IX à la Ca-
thédrale Saint Jean de Jérusalem.
- En 1290 son fils Bertrand épousa Eulalie de LIGONES de RUINES
- En 1322 - BERAUD, habitait le château de la FAGE.
- * Ithier de Champredonde, marié avec demoiselle Isabeau Deytendre, prouvé par le contrat de 1447.
- * Antoine de Champredonde, fils à Ithier, marié avec demoiselle de Navail, prouvé par le contrat de
mariage du 5 septembre 1477.
- * Louis de Champredonde, fils à Antoine, marié avec demoiselle Anne de Marcenat, prouvé par le contrat
de mariage du 17 août 1488, reçu Convaldy, nre.
- * Guyot de Champredonde, fils à Louis, marié avec demoiselle de Thiers de Dombert, prouvé par le
contrat de mariage du 11 janvier 1519 et le testament de son père du 15 mai 1502, reçu Pradon, nre.
- * Guillaume de Champredonde, fils à Guyot, marié avec demoiselle Sobiraine des Lages, prouvé par le
contrat de mariage du 1er. février 1551, reçu Pradon, nre.
- * Pierre de Champredonde, fils à Guillaume, marié avec demoiselle Jeanne d'Aurelles, prouvé par le
contrat de mariage du 4 novembre 1578, reçu Pradon, nre.

- * François de Champredonde, fils à Pierre, marié avec demoiselle Françoise de Gardelle, prouvé par le contrat de mariage du 26 avril 1622, reçu Lafond, nre.
- * Pierre de Champredonde, demeurant à Montgranat, paroisse de Joursac, élection de Saint-Flour, fils à François, marié avec demoiselle Gabrielle de Retz de Bressolles, prouvé par le contrat de mariage de 18 décembre 1657, reçu Gauzy, nre.
- 1688 - le 28.7.1688 François épousa à Mende Françoise de MARTINEAU
 - De 1577 à 1600 - 5 Champredonde ont accédés comme Chanoines
 - Laique comte de Brioude élus pour quatre ans - Jean de 1577 à 1582 - Etienne a 1586 - Sébastien a 1591 - Jacques à 1595.
 - Au début de 1600 une branche vint s'installer à Montgros. Nasbinals (Lozère) au nom de CHAMPREDONDET, le premier né en 1600 du prénom de Jehan. Son fils Jean né en 1642, Bernard 1670, de Jean Etienne en 1698 fils de Bernard, Jean né en 1727, fils de Etienne épousa Isabeau Brioude la soeur du grand père du célèbre rebouteux Pierrounêt de Nasbinals et que, il a sa statut a Nasbinals vers 1755 en 1756 né Armand épousa en 1781 Elisabeth Fournier en 1785 né Etienne épousa le 26.9.1912 Anne Michel Le 28.8.1816 né Jean Baptiste épousa 13.7.1841 Sophie Pelat. Le 28.6.1844 né Jean Antoine épousa 27.4.1869 Angélique Serre. Le 10.10.1873 né Jean Antoine épousa 18.1.1900 Philomène-Barthélémy. Fais à Revel en 1982 par un descendant.

Barthélémy CHAMPREDONDE

4 - Famille PIALES de GRANDVAL

D'origine aurillacoise ma mère était une demoiselle Piales, d'Aurillac, je possède une généalogie de la famille Piales remontant à Hugues Piales de grandeval, avocat au parlement de Paris, seigneur de la Plaine le Viviez, mort en 1789.

J'ai eu entre les mains, il y a bien longtemps, une livraison de la revue de l'U.S.H.A., contenant une étude concernant un seigneur Piales de Grandeval vivant au XVIIe ou au XVIIIe siècle. J'aimerais retrouver cette revue et connaître les armes de cette famille.

R. LAPONCHE
411, avenue du Prado
13000 MARSEILLE

Eléments généalogiques connus

Hugues Jean Fr^{ois} Joseph avocat au parlement de Paris
Seigneur de la plaine de Viviez



Alexis Alexandre Piales de Grandeval
épouse le 18.2.1777 Catherine Angelty de Roussy
mourut le 3 mai 1812 à 68 ans



Baptille
ép. en janvier 1813
Pierre Camborien
Baptille
ép. en janvier 1813
Pierre Camborien
de Moissac

Catherine Dorothee née le 30.1.1784	Jacques Marie Né le 11.12.1785 + 5 IV 1786	Jean Bte. né le 19.5.1787 ép. Mad ^{eline} de Verdelon meurt le 7.9.1817	Madeleine Clotilde née le 1.12.1789
--	--	---	--



Antoine né le 29.10.1812 ép. le 23.1.1839 Cécile LABORIE	Christine née le 30.7.1816 + le 19.8.1817
--	---



-1- Pierre Aimable né le 9.10.1839	-2- Marie Madeleine née 30.V.1842	-3- Sylvaine Antoine né le 9.VIII.1844	-4- Marie née le 5.III.1848
--	---	--	-----------------------------------

5 - Famille PASSEPONT de CARBONNAT

Parmi les familles qui possédèrent le château de Dédières en Corrèze nous trouvons celle des PASSEFONT de CARBONNAT.

Champeval, B.L.S.R. p.123 précise :

PASSEFONT de CARBONNAT, n., (petit noble) gendre LENTILHAC 1815 dont fils Paul, vicomte de SEDIERES 1843, vend Sédières vers 1847 129.000fr. à M. DELESSERT, " préfet de police ".

Paul brière, Dicti, T.I, p.320 mentionne :

...à la mort du comte de LENTILHAC Sédières passa à la maison auvergnate de CARBONNAT par suite du mariage de Jeanne de LENTILHAC, sa fille, soeur unique d'un chevalier de Malte non marié, avec Louis de PASSEFONT, baron de Carbonat (Cantal). Paul de CARBONNAT, vicomte de SEDIERES vendit dans ce siècle le château à N.JONDOT de Saint-Priest-de-Cimel....."

Nous remarquons qu'il est un point qui reste pour nous à éclaircir. En effet, si pour Champeval celui à qui Paul de CARBONAT vendit Sédières est le Préfet DELESSERT pour Poul brière l'acheteur est M. JONDOT, de Saint-Priest-de-Cimel.

Nous avons voulu connaître l'origine de cette famille de CARBONAT (alias CARBONAT) et consulté pour ce faire le Dict. du Cantal de M. DERIBIER-du-CHATELET. A l'article d'Arpajon (I.I et p.94) nous relevons (selon le baron DELZONS) que Carbonnat qui était un fief dépendant de Conros est un gros village de la commune d'Arpajon. En 1673 Henri de SAINT-MARTIAL, seigneur de Conros, céda la terre de Carbonnat à Guy de PASSEFONS, secrétaire du roi, conseiller à la cour des Aydes de Montauban et au Présidial d'Aurillac. Elle appartient encore (est-il dit là) à ses descendants.

Nous avons consulté BOUILLET et sommes surpris qu'il ne donne pas les armes des PASSEFONS qui possédèrent Carbonnat dès 1673.

Nous avons eu, par ailleurs, d'intéressants détails.

En effet, dans les remarquables résumés des circuits culturels et historiques de "Vieilles maisons françaises" section Cantal, 3ème série, années 1969-1970-1971, nous avons trouvé, outre la reproduction photographique du château de Carbonnat, de nombreux détails sur cette terre et nous les devons à la grande érudition de M. J. J. de RIBIER.

Il est confirmé qu'Henri de SAINT-MARTIAL céda la terre de Carbonnat en 1673 à Guy de PASSEPONT et que sa famille, désormais connue sous le nom de PASSEFONS de CARBONAT, la posséda pendant plus de deux cents ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette famille existerait toujours dans la région de LAROQUEBROU, selon M. Louis de MENTHIERE.

M. J. J. de RIBIER nous apprend encore ceci :

ces PASSEFONS sont très anciennement connus dans la bourgeoisie d'Aurillac où ils ont occupé longtemps une place éminente, remplissant des charges de judicature et autres au baillage et présidial de cette ville. Pierre de PASSEFONS, lieutenant au présidial d'Aurillac, avait fait partie, en 1510, d'une commission chargée de rédiger les coutumes d'Auvergne.

Guy de PASSEFONS, l'acquéreur de Carbonnat, fut également lieutenant au Présidial et, plus tard, occupa une charge à la Cour des Aydes de Montauban. Subdélégué de M. de FORTIA, intendant d'Auvergne, il fut, comme conseiller du roi à Aurillac, commissaire chargé pour le baillage et siège présidial de cette ville de rassembler et de transmettre les titres des familles établissant leurs preuves de noblesse lors de la recherche générale instituée par LOUIS XIV pour dépister les faux nobles. Cruelle ironie du sort, son fils, Joseph de PASSEFONS, seigneur de Carbonnat, fut lui-même assigné en 1705 pour prouver la noblesse à laquelle il prétendait que lui donnait droit la charge paternelle à la Cour des Aydes de Montauban, dont il avait hérité.

Il fut condamné le 24 avril 1706 comme usurpateur dans les termes suivants : "attendu que le dit PASSEFONS ni son père n'ont point été pourvus d'une charge de notaire secrétaire de la Cour des Aydes de Montauban et que ledit PASSEFONS ne rapporte point édit de création pour justifier que la noblesse ait été attribuée à l'office que son père a possédé et dont il est actuellement pourvu, avons déclaré ledit PASSEFONS usurpateur du titre d'écuyer. En conséquence l'avons condamné à 2.000 livres d'amende...".

N'étant pas reconnu noble non seulement il paya son amende mais il continua à payer la taille..".

Avant d'admettre que les PASSEFONS de CARBONAT qui vivaient au XIXme. s. n'étaient pas nobles il nous faudrait consulter REVEREND pour savoir si Louis de PASSEFONS qui fut époux de Jeanne de LENTILHAC et se dit baron de Carbonnat avait reçu ce titre sous l'empire ou la Restauration. Toujours est-il que son fils qui vendit Sédières s'en titrait vicomte selon Poul brière.

Est-ce pour cette dernière raison que nous avons eu la surprise de relever, en consultant le Supplément à l'Armorial de Rietstap, par Rolland, I.I, p.10, ce qui suit :

CARBONAT de SEDIERES - Limousin -

Anoblissement 1240; confirmation 1388

la seigneurie de SEDIERES érigée en baronnie en 1388, en vicomte en 1608, en comté en 1670. Titre de comte.

d'azur au chevron brisé d'or accompagné de trois palmes du même 2 et 1

timbres : couronne de comte

supports : deux lions

devise : plus d'honneur que d'honneurs".

Etant donné ce que nous a appris M. J. J. de RIBIER il nous est fort difficile de retenir comme fondée l'indication ci-dessus précisant que les CARBONAT de SEDIERES furent anoblis en 1240 et confirmés dans cette qualité en 1388.

Dans notre armorial (du Limousin) en chantier et dans lequel figurent des familles quercynoise, auvergnates, etc., alliées à une famille limousine comme tel est le cas des CARBONAT nous ne pouvons pas faire figurer les armes données ci-dessus dont l'authenticité ne nous apparaît pas certaine. Sédières n'a appartenu qu'à deux PASSEFONS, à Louis par mariage avec une LENTILHAC et à Paul, leur fils, qui le vendit vers 1847. Les armes qui leur sont attribuées par ROLLAND et sont celles des SEDIERES à ceci près que pour ces derniers chevron n'est pas trisé (comme on peut le vérifier au château même) ont peut être été portées par les deux PASSEFONS cités mais ne sauraient être consi-

dérées comme celles de leurs prédécesseurs.

P. et R. MERCERON (1978)

6 - Famille REBIER D'AURILLAC

En 1931 paraissait aux éditions U.S.H.A. d'Aurillac une étude du Dr. Louis de RIBIER à propos de la famille REBIER d'AURILLAC dont la titre : " Une grande nobiliaire au 17e siècle " ne laissait aucun doute sur la conviction qui était la sienne que ces REBIER n'avaient aucun rapport avec la famille des RIBIER de Lavour et de CHAVANCIAC à laquelle ils avaient prétendu appartenir. Depuis un historien local, adhérent du CGHAV n°179, M. D. LARCENA entreprit de reprendre à fond toute l'enquête. Ses conclusions parurent dans le T.47 de Janv. Mars 1980 de la Revue "La Haute Auvergne".

Nous aurions aimé, dans le cadre de ce numéro spécial sur le Cantal, publier quelques emprunts faits à ces différentes études auxquels leurs auteurs ou leurs ayants-droit nous avaient aimablement autorisés. Hélas l'ampleur des textes déjà retenus pour ce numéro et l'importance des études en question, dont la publication d'extraits partiels auraient risqué d'altérer la partie, nous contraignent à différer une telle publication. En raison de leur grand intérêt historique et généalogique nous nous permettons cependant de reporter celle-ci à une prochaine occasion.

La rédaction



QUESTIONS DU C.G.H.A.V.

L'importance du sommaire nous a conduits à limiter les questions dans ce numéro spécial d'A moi Auvergne! consacré au Cantal. Dans la mesure du possible nous avons principalement sélectionné les questions se rapportant à ce département. Le retard sera rattrapé dans les prochains numéros. Soyez patients!

La rédaction

A 1008 ARMAN (12 et 15)

Mr. ROUQUETTE dans "A moi Auvergne" N°25 p.36 fournit une explication de l'errance des CHAZELLES de RUYNES en MARGERIDES (15) par suite de mariages successifs en AVEYRON dont CHAZELLES x ARMAN de St. Gervais (12) Or j'ai un rameau ARMAN par suite du mariage à PLEAUX(15) le 10-2-1706 d'ANTOINE ROBERT et Catherine ARMAN et j'ignore d'où vient son père Géraud ARMAN x avt 1677 Marie RONNAT. Etait-il, lui ou ses ancêtres, en errance de St Gervais (12) vers Pleaux (15) ?.

Yves LAVOIX

A 1009 BARBAL (15)

Recherche une personne bénévole ou rémunérée pour retrouver :

- l'acte de naissance d'Antoine BARBAL, né vers 1768, originaire de LARGNAC, paroisse d'YDES, département du Cantal
- ses ascendants portant le même patronyme.

Camille PERBAL avenue des Coccinelles, 2 - B1170 Bruxelles.

A 1010 BASTIDE (15)

Je descends de vieilles familles implantées dans le Massif Central: Mon nom, FERRANDON, est un peu auvergnat tous ceux que je connais étant originaires des confins de Basse Auvergne (St. Eloy les Mines) et du Boudonnais (Ebreuil).

Ce fut l'absorption par la société COMMENTRY-FOURCHAMBAULT des Mines et Usines de DECAZEVILLE (Aveyron) qui a amené mon père dans l'Aveyron, où il s'était marié à une petite-fille BASTIDE, installée à Decazeville par mariage avec mon grand-père Jules PONS. Ce dernier a été le premier adjoint de Decazeville après la fondation de la ville en 1830 et était issu d'une vieille famille du pays à laquelle une tradition donnait une origine noble. Mon grand-père avait fait partie de l'expédition d'Espagne au Trocadéro où il reçut la légion d'Honneur.

Une des branches d'où je descends a été installée à MONTSALVY (Cantal) pendant des siècles et ce devait être une famille sans prétentions de généalogie avec titres de noblesse, mais très honorablement connue : les membres de cette famille étaient enterrés dans l'église de Montsalvy, la famille BASTIDE.

Il se trouve qu'au début du XIXème. siècle, mon trisaïeul, Julien BASTIDE quitta MONTALVY pour s'installer à RODEZ comme "agent de change"- la profession de banquier n'était pas encore connue sous ce nom. Ses frères étaient restés à Montsalvy, puis s'intallèrent à AURILLAC, où j'ai retrouvé, il y a quelques 50 ans un cousin germain de ma grand'mère qui avait fait carrière dans la magistrature. Il nous avait reçus, ma famille propre et moi-même et nous avait prêté deux "livres de raison" tenus à Montsalvy par nos ancêtres. Il s'agissait de deux livres, reliés cuir, d'environ 18cm/10cm. Une page de ces livres recevait la relation d'un tel ou tel évènement familial, par exemple :

" Aujourd'hui, est né dans ma maison à Montsalvy (je cite de mémoire) mon second fils, né de ma femme, née..... Il a été baptisé en l'église de Montsalvy le..(date)..." sous la nom de.....(prénoms)..."

ou

" Aujourd'hui, (telle date), j'ai réglé la somme delivres pour la réfection de la couverture de la grange".

ou

" Aujourd'hui est décédé ma mère, née..... Elle a été enterrée dans l'église de Montsalvy, dans la chapelle du Sacré-Coeur, à côté du bénitier. "Et cette formule, qui n'apparaît qu'après le "lancement" de la dévotion au Sacré-Coeur, se retrouve à tous les avis d'obsèques ultérieurs.

Les plus anciennes mentions datent de 1650 d'après mes souvenirs.

Il me semblerait passionnant de retrouver ces deux documents. Ils étaient à l'époque chez le magistrat en retraite dont je parle plus haut, Gabriel BASTIDE, qui habitait boulevard du Pont Rouge, à Aurillac. Après son décès, cette maison avait été attribuée à son fils aîné, décédé sans enfants. Qu'en est-il advenu? je l'ignore. Il est possible qu'ils aient été recueillis par son plus jeune fils, Frédéric Bastide, décédé en 1978, qui était Président de la Croix-Rouge de Cantal et de la Fédération des anciens combattants prisonniers de guerre du Cantal. Je pense que ces documents, s'ils n'ont pas été abandonnés ou détruits, peuvent avoir été recueillis par Frédéric BASTIDE, auquel cas ils pourraient se trouver dans leur maison de famille, à Mérigot 15130 ARPAJON SUR CERE.

Un adhérent du C.G.H.A.V. pourrait-il m'aider à retrouver ces deux documents?

Gilbert FERRANDON
25, avenue A. Briand
15000 AURILLAC
Tél. (71) 48.33.78

NDLR: L'appel est lancé. Souhaitons qu'il soit entendu.

A 1011 - BUCHE / TICEDRE (15)

Je suis descendante de Pierre BUCHE et TICEDRE Catherine natifs de la paroisse St. Médard en Haute Auvergne vers 1670-1700.

1) Qui pourrait me renseigner sur le lieu de cette paroisse ?

2) Quelqu'un pourrait-il me fournir des renseignements sur la souche auvergnate de cette famille?

J'ai moi-même reconstitué toute la descendance de Pierre BUCHE et Catherine TICEDRE dont un des fils Jean BUCHE avait fait souche dans le Pas de Calais en 1728.

Elisabeth DUBOIS

A 1012 - CABANES (15)

Cherche descendants de Clément CABANES (frère de mon grand-père) fils de Antoine VICTORIN et Jeanne MALRAS. o le 6.6.1851 à Lacapelle Viescamp (15) x Marguerite Marie Hélène SALARNIER le (? probablement à PARIS) -> le 13.12.1899 à AURILLAC (15).

Ils avaient trois enfants: Paul Léon +1904 inhumé au cimetière d'Aurillac

- Pierre qui semble-t-il habitait Buenos-Aires en 1921

- Louise -

Que sont-ils devenus

Geneviève BOQUET

A 1013 - CHABANIER / BEAUPOIL St. AULAIRE

Recherche descendants du couple : Pierre CHABANIER, sgr. de MONCHASTEAU (Sorges) x Ambroise de BEAUPOIL St. AULAIRE dont

- Jean o 22.08.1660, baptisé le 5.03.1660 à St. Front de Périgueux

- Jean o 26.01.1665 - b. le 15.02.1665 idem

- Eymeric o 23.12.1677, baptisé le 19.01.1698 à St. Front de Périgueux - parrain :

Monseigneur Eymeric de MEREDIEU - marraine : Anne de Beaupoil St. Antoine . Il fut consul

Anne Marie PIOT

A 1014 - DELALO (15)

Tous renseignements sur l'ascendance de Henri DELALO, sous-préfet de MAURIAC, 1767-1841, médecin. La famille serait originaire de LALO en Corrèze, venue s'installer à PLEAUX.

A. du FAYET de la TOUR

A 1015 - ESTANG (15)

Mon grand-père Jean (dit Louis) TISSANDIE a épousé Irma ESTANG le 23.4.1873 à Murat par devant Maître Teissèdre notaire à Murat. J'aimerais avoir des dates concernant Irma ESTANG, ses collatéraux et ses antécédents. Ses parents tenaient l'hôtel de la Poste à Murat, sauf erreur c'était un relais de diligence . C'est Mr. Lefèvre 49, rue Ramponneau à Paris XX°, dont l'épouse est auvergnate, qui m'a donné

vos coordonnées.

Dr. A. TISSANDIE

4, Bd. de Courcelles Paris 17°

Tél. 227.12.92

A 1016 FAUCHER (15)

Où se trouvent les minutes de Maître FAUCHER, notaire à ANGLARDS de SALERS, en 1815?

Aucun renseignement n'a pu être obtenu aux Archives Départementales.

A. du FAYET de la TOUR

A 1017 GOT (63)

Tous renseignements et ascendance de Catherine GOT x 18.9.1721 Lempdes (63) avec Benoît LAMY

Christian ARBAUD

A 1018 - JARRIGE (15)

Ascendance de Rose JARRIGE à CHEYLADE. Le 25.8.1653 est baptisée Michelle LABROA fille à François, sa mère Rose JARRIGE son parrain Antoine MAURY sa marraine Mireille BEGOU - née le 17.8.1653.

Patrick LASARRIGE 339

A 1019 - JOUVE / ROCHE (15)

Renseignements et ascendance de : Mr. Durand JOUVE, cultivateur, et son épouse Marie ROCHE.

Je sais que Mr. Durand JOUVE est décédé le 28 ou 26 Brunaire an XIV (19 Novembre 1805) à Vèze (Cantal), âgé de 50ans, son épouse ayant je crois 28ans.

Geneviève GROS

A 1020 - LAJARRIGE (15)

Archives privées du Cantal E136 en 1678 - Convention pour Jeanne de LAJARRIGE veuve et héritière de Jean BERAL, sieur d'Anterrieux, héritier lui-même de feu Hugues BERAL.

Tous renseignements sur ascendance de J. de LAJARRIGE m'intéresserait

Patrick LAJARRIGE 339

A 1021 - LESCURIER - FOURNOLS (15)

Tous renseignements sur cette famille au XIXème siècle.

A. du FAYET de la TOUR

A 1022 - REMUSON (03)

Recherche ascendance de Michel REMUSON (°ca 1759, +NIZEROLLES (03) le 30 ventôse an XII), x Jeanne BARNICHON (vivante en 1832). Il avait un frère, Pierre REMUSON, vivant en l'an XII.

Tous renseignements généalogiques sur les REMUSON de l'ancien Bourbonnais.

Thierry REMUSON

A 1023 - REMUZON (63 et U.S.A.)

Comment savoir ce qu'est devenu Jean-Joseph-Lucien REMUZON, fils aîné de Pierre et Marie TAILHANDIER, ° MARAT (63) en mai 1843, et qui prit en sous-préfecture d'AMBERT, le 30.4.1867 (1°) un passeport pour l'étranger, dans lequel il était dit âgé de 23ans, et devant se rendre à SANTA-FÉ (Amérique Septentrionale), c'est-à-dire la ville de ce nom dans l'état du Nouveau-Mexique (U.S.A.), pour entrer dans un ordre religieux?

(1) - A.D. PUY-DE-DOME, liasse M 0438.

Thierry REMUZON

A 1024 - ROCQUEJAUFRE

Tous renseignements relatifs à une famille ROCQUEJAUFRE, originaire de JUNHAC (15) dont deux membres au moins ont émigré à CAMBES (47) au XV°s.: - Pierre de ROCQUEJAUFRE, arrivé à CAMBES, en 1445, par achat

- Guillaume de ROCQUEJAUFRE, arrivé à CAMBES, en 1446, par mariage.

Ascendance, descendance, collatéraux., dans le CANTAL.

Michel ROQUEJEUFFRE

A 1025 - ROQUEJAUFRE

Existence d'un lieu dit, d'une ancienne maison forte dans la commune de JUNHAC ou de MONTSALVY du nom de ROCAJAUFRE (ou ROQUEJAUFRE) ou ROQUEJOFFRE (nota JUNHAC et MONTSALVY com. du CANTAL)

Michel de ROQUEJEUFFRE

A 1026 - ROUSSILHE (15)

Recherche tous renseignements sur familles ROUSSILHE (ROUSSILLE, ROSSILLE) de la Ruyère (communes d'ORADOUR puis de CEZENS (15) et de VALUEJOLS (15) et peut-être autre communes de la Planèze.

(Non signé)

A 1027 - TYSSANDIER D'ESCOUS

Recherche descendance masculine et féminine de N. TYSSANDIER d'ESCOUS qui épousa le 13.1.1813

Marie Iphigénie de LÉOTOING d'ANJONY.

Robert LÉOTOING



Rectifications : Des erreurs s'étant glissées dans les réponses parues dans le n°25 aux questions A 599 (PAVAL) et A 659 (BRAVARD) M. Thierry REMUZON, auteur de ces réponses, a tenu à apporter les rectificatifs ci-après :

A 599 DAVAL (page 40)

10.2.1777: mariage de sieur Jean PIREL, fs à Jean PIREL et Agathe BEAL, de Pailhat, en la paroisse de Job(63) et de demoiselle Antoinette DAVAL, fille à sieur Claude DAVAL, notaire, et de demoiselle Marie-Magdelaine BANIERE, de la Bécherie (job).

- Le mariage 2/3, de PIREL-DAVAL a eu lieu à Job le 10.2. et non, le 10.11, en 1777.

- N°15 : Izabeau ou Elisabeth COERCHON est + le 2.02. et non le 2.11, en 1738.

- N°61 : Catherine GOURBEYRE est + le 19.07. et non le 19.12, en 1682.

- Sur la descendance de 244/245 : Pierre POURRAT-MATHIAS fut maire d'AMBERT (63) de 1818 à 1826.

A 659 BRAVARD (page 44/45)

- 1740: manque le nom du père de l'épouse. Antoinette VODABLE était fa feu Antoine et feue Gabrielle POMEL.

- Il manque dans les "notes complémentaires" sur les BRAVARD, du hameau de la FAYE-DURIF, la mention du premier d'entre eux : "Antoine BRAVARD, époux de Marguerite BASTIER..."

A 97 GIOU.

Blanche de GIOU, qui épouse le 24.11.1479 Pierre d'ANJONY, Sgs du lieu, de Tournemire décédé en 1526, fils de Louis d'ANJONY et de Catherine de MYER ou MIERS, est elle-même fille de Pierre de GIOU (JUOUS 1492) et de sa 1° femme Johanna de CRIMEL (dite de GUINET dans les généalogies sur la famille d'ANJONY) En 2° noces il épouse vers 1470, Marguerite de SCORAILLES. C'est avec lui que commence la filiation suivie de la famille de GIOU et nous ignorons son ascendance.

Ph. ROUSSEL

A 141 - TEYRAS DE GRANDVAL

Jacques Christophe MICOLON de GUERINES, fils de Jean François M. de BLANVAL, Escuyer, Seigneur de Guérines, et de Magdelaine GLADEL (fille de ? GLADEL et d'Antoinette DUMAS) épouse par contrat ROCHE Nre ST AMANT R S 30.9.1754 Charlotte TEYRAS fille de Cosme Damien, Escuyer, Seigneur de GRANDVAL, et de Gilberte DALMAS (fille de Sr Michel D. Escuyer, ancien Conseiller du Roy, Avocat Général en la Cour des Aydes de CLERMONT-FD. y demeurant).

NDRL - Voir aussi R. à E A.799 in n°26

Brigitte LEROY

A 478 DE CHAZELLES (15)

Qui sait? peut être y a t'il une piste..

Un François de CHAZELLES écuyer vécut au village de CANINES aujourd'hui de la commune de Montézic 12, mais ledit hameau fit partie de la paroisse de St. Amans des Cots (12) jusqu'à 1788. Ce CHAZELLES était Seigneur de Beauregard (Commune de Ste. Geneviève sur Argence, 12. Ceci dit, si un St. HIPPOLYTE se trouve bien sûr dans le Cantal, une autre paroisse de même appellation n'est située qu'à 3 ou 4 kilomètres à vol d'oiseau de Canines.. Entre eux deux coule LA Truyère. Signalons enfin, à proximité du St. Hippolyte Averonnais le village d'ARTIGUES...

Raymond ROUQUETTE

A 544 - GLADEL

Suite à la réponse de Madame Catherine VINCENTI, n°25 qui pose aussi une question sur l'ascendance auvergnate d'un GLADEL, né à Paris, on peut dire que toutes les familles GLADEL, né à Paris, entre 1854 et 1874 descendent du couple François GLADEL - Claude BOULAMOY, qui résidait à St. Genés la Tourette entre 1688 et 1710.:

En attribuant la cote (A) à ce couple initial, et en utilisant la numérotation de d'Abboville, toutes les naissances GLADEL à Paris proviennent des couples :

- Annet GLADEL (A-423.5) et Marie RABY, mariés à Vals sous Chateauneuf en 1832, qui viennent s'établir à Paris entre 1851 et 1854.

- Jean GLADEL (A-423.52), (fils de Annet) et Jeanne HOSPITAL, mariés à Vals sous Chateauneuf en 1865.

- Jean GLADEL (A-114.192) et Marie MIALLE, mariés en 1848 à Vernet la Varenne.

De plus:

- Claude GLADEL (A-111.143.1), originaire de St. Germain l'Herm, épouse en 1864 à Paris Victorine CLELIE, né à Poitiers.

- Jean GLADEL (A-342.114), originaire de Sauxillanges, épouse en 1867 à Paris Marie MONRAT.

- Jean GLADEL (A-423.42), originaire de Vals sous Chateauneuf, épouse en 1868 à Paris Jeanne BUISSON.

On note aussi les mariages en 1833 et 1838 de deux Jean GLADEL, originaires de Anzat le Luguët, sans trace de descendance à Paris, et qui ne sont pas actuellement rattachés à la famille (A).

Yves L. GLADEL

A 679 - GOLFIER

Trace de GOLFIER Anne +ap 1765 X Vincent PASCAL c Saillant (63) 1765 mère de Antoinette c1790 Le Petit Roy de la chaulme et de Marie°1765 épouse supposée de Mathieu FAURE mon ancêtre N°104

Trace de GOLFIER Jeanne fa à Guillaume et Marguerite Bley °1762 Saillant. Trace de GOLFIER Philippe

c. La Vallette 1764 . Trace de GOLFIER Marie Rosalie X Genevrier Jacques fs de autre Jacques et elle même fa de Benoit et Jeanne Marie JAYOL.

Isabelle Malfant-Brouillet

A 725 - BARANE - RANDANNE

On peut citer: - BARRANE DE DURFORT fille d'Armand, ch, sgr de Clermont-Soubiran vivant en 1262
- RANDANNE, lieu dit, carrefour de la RN 89 et du CD 983, près du col de la Ventouse.

A. SOURY - LAVERGNE

A 753 JARMAISON

FRANCOISE GERMAISON : fille de Jean et Anne TARAGNAC, ° CHASSAGNE au lieu de COMBES (Puy de Dôme) le 14.03.1761, y X le 30.09.1788 à François BIENFAIT, + NESCHERS (Puy de Dôme) le 8.07.1817.

Pierre MANGIN

A 756 (63-42); LANGLOYS.

Langlois(LANGLOYS) lieutenant particulier en la sénéchaussée de L. en 1623; deux conseillers au Parlement de Dombes, au 17e siècle.

ARMES: d'argent, à deux serres d'aigles en sautoir de sable, au chef d'azur, chargé d'une tête d'aigle, arrachée d'argent. accostée de 2 étoiles d'or. (Arm. Gén. du Lyonn. Forez et Beaujolais).

Charles de Jong van Hoeven-Utrecht.

A 763 MANDELLE

Une réponse détaillée a été apportée sur les MANDELL (d'ECOSSE) par Gérard de Villeneuve in "Héraldique et Généalogie" janv. fév. 1983 p.75. S'y reporter.

Michel TEILLARD d'EYRY

A 788 BOUILLE :

Charles de BOUILLE né à Villiers-le-Comte le 30.8.1818 fs 21.9.1852, Angélique du CROZET (Charles Marie et Louise de BORNE de SAINT-ETIENNE).

- 1) Amour-Pierre, né 22.3.1854 Nevers.
- 2) Amour-Fs, né 5.7.1855 Villiers-le-C.
- 3) Zoé Française, née 13.9.1856 à Cumignat.

Ph. ROUSSEL

A 838 VAYRON - RICHARD :

La rédaction ayant rappelé fort justement que la place était chère, il faut conseiller à M. VAYRON de la MOUREYRE de se plonger dans le Colonel ARNAUD et dans les nobiliaire usuels.

Pour ce qui est des VAYRON, ils sont cités dans DIOUDONNAT.

Pour ce qui est des SAINT NECTAIRE, cf. BOUILLET : Nobiliaire d'Auvergne.

Pascal CEDAN

A 840 DIVERS

Patronyme, **MOSNIER**. J'ai dans mon ascendance Anne MOSNIER à Ardes sur Couze. (voir ma question par ailleurs)
Jean HURSTEL.

Le patronyme **MOSNIER** - doit être le nom de la profession. Celui qui manipule, échange, achète etc.. de la monnaie, le terme ancien le changeur, le banquier de nos jours.

Je n'ai pu trouver de commune ou hameau de ce nom.

MOSNIER de la POUYADE

A 844 d'AUTREE de VILLEMONTÉE.

Il existe une famille de VILLEMONTÉE ayant charges à Paris. Elle est originaire du canton d'ERVY (Aube), où elle possède les seigneuries de la BROSETTE et VILLENEUVE-les-SAINT GEORGES.

En secondes nous, la demi-soeur de Jean de la FONTAINE (le vrai!) Anne de JOUY, avait épousé Henri de VILLEMONTÉE, de cette famille. J'ignore si ces VILLEMONTÉE ont quelque chose de commun avec ceux du questionneur. J'en fais mention dans mon ouvrage, resté ronéotypé, "Jean de la Fontaine à Château-Thierry, un peu un homme de mon pays". Peut-être consulté à la B.N. Un exemplaire a été remis à l'Académie des Sciences, lettres et Arts de Clermont-Ferrand, et un autre aux A.D. Cantal.

Raymond JOSSE (4)

d'AUTIER de VILLEMONTÉE ;

Dans le cas où M. FRESNEAU ne disposerait pas d'une image des armoiries de la famille d'AUTIER de VILLEMONTÉE j'inclus une photocopie.



Charles de Jong Van HEOVEN

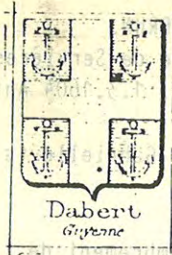
D'azur. au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules. Casque. C.: un lion issant tenant une lance avec sa banderole. S.: deux lions. D.: NEC DURA NEC ASPERA TERRENT.

Maintenue de noblesse du 9 janvier 1667.

Seigneurs de Villemontée, La Grange, Barmontel.

Branches des seigneurs de Malsaigne, des seigneurs de la Chassigne.

(DE RIBIER: Recherche.)



Parmi les plus de 100.000 écus dans l'armorial général de RIETSTAP on ne trouve qu'un DABERT (Guyenne);

J'inclus photocopie de cet écu.

C'est à M. de SURREL de juger si la Catherine DABERT dont il parle appartenait à une famille originaire de Guyenne.

Charles de Jong Van HEOVEN.

A 866 d'ESTAING :

Certaines questions pourraient ne pas "encombrer" le bull. du C.G.H.A.V. si leurs auteurs se referaient en premier lieu aux classiques et usuels cf. BOUILLET page 343 et suivantes du tome 2; page 413 et suivantes du même tome du nobiliaire d'Auvergne (reed. 1973); cf. de RIBIER preuves de la noblesse d'Auvergne (tome 1 de la réédition 1982 page 190 et suivantes, et enfin la généalogie de la famille d'Estaing par Valéry de MORIES (pseudonyme de E. GISCARD d'ESTAING). Il en va de même pour les autres questions posées par la même personne et pour celles posées par Mme. COUR. Cette dernière eu à sa disposition à Paris les ouvrages de G. SAFFROY et du Colonel ARNAUD qui sont consultables dans plusieurs bibliothèques, dont celle du C.G.H.A.V.! (NDLR)

Pascal CEDAN.

La réponse de Pascal CEDAN amène un commentaire de la rédaction. Il est en effet exact que certaines questions concernant les familles nobles ou bourgeoises trouvent tout naturellement leurs réponses dans les usuels consultables dans de nombreuses bibliothèques. Mais il ne faut pas oublier qu'une revue comme "A moi l'Auvergne" s'adresse à une population de généalogistes très variés dans leurs connaissances et l'avancement de leurs recherches. A côté de généalogistes confirmés, les débutants doivent aussi trouver leurs places. Telle question qui paraît simpliste pour l'un laisse perplexe un autre. Tous le monde ne connaît pas BOUILLET, Arnaud ou Saffroy et s'est heureux car cela démontre que la généalogie est en plein développement avec un apport considérable de nouvelles recrues.

La rédaction se refuse donc a priori à faire un tri parmi les questions ou les réponses.

Par contre pour alléger les réponses, il peut ne pas être utile de recopier intégralement un usuel mais de faire une réponse succincte en renvoyant d'une manière précise aux sources.

La Rédaction

A 868 - GAY (63) :

A tout hasard, je vous signale, à MARAT (63°): Un double mariage le 1.11.1627 entre Adrien TAILHANDIER, de MIRAT (MARAT) et Françoise GAY, de la VEISSIERE, et entre Marguerite TAILHANDIER, de MIRAT, et Barthélemy GAY, de la VEISSIERE.

Mariage le 22.6.1711 entre Jean GAY, fils de feu autre Jean et de Suzanne RODDE, du MOUHET (MARAT) et Antoinette BEAL, fa Amable et RUSSIAS Antoinette.

Thierry REMUZON.

A 888 - PRAX / SACRESTE

Je ne connais pas les ascendants de Jean PRAX; par contre les SACRESTE je connais (ma mère est née SACRESTE) je suis remonté jusqu'en 1773 à MARMANHAC. Mais dans cette paroisse ce patronyme foisonne et les miens sont du village d'AUBIN (12).

Ce pendant une branche peut vous intéresser: Jean Pierre LAPORTE le 17.11.1716 à: LAROQUEVIEILLE x Jeanne Marie SACRESTE de Nouviale 27.9.1746 fille de Pierre SACRESTE.

C.M. Me Bastid

Ils eurent 9 enfants à Sourniac (LAROQUEVIEILLE) le second marié (12.1.1751) a pour marraine Marie CAMBEFORT. C'est donc l'aïeule. Le 8° Jean (21.2.60) a pour parrain Jean PRAX procureur à Aurillac

Donc nos voies se rejoignent à Pierre SACRESTE de Nouviale; si vous obtenez l'ascendance je serai heureux d'en profiter. D'autre part j'ai aussi des ascendants PRAX du village de Piax à Laroquevieille

Thérèse PRAX ma trisaïeule est fille de Jean PRAX et de Madeleine LAPORTE x 14.7.1789

CM 6.7.89 Me Mayanobe. Jean PRAX o 15 Nov. 1746 à Laroquevieille est fils de Jean François PRAX de Marquerite ISSOLIE (?) habitant le village de Ginolhac paroisse de Laroquevieille, au bapthême

de Jean PRAX (17. Nov. 1746) le parrain est Jean PRAX prêtre à St. Cernin, la marraine Françoise ISSOLIE de St. Cernin quel est le lieu avec Jean PRAX le procureur?

Sylvain POUJOL

NDRL: Merci de votre réponse MAIS

1° Votre écriture est un martyr pour la dactylo

2° Veillez à inscrire noms de personnes et de lieux en MAJUSCULES. (1001° rappel, mais au point où nous en sommes...!!)

A 894 - de RIOLS

1 - Pierre de RIOLS (note1) fs Marciane d'ALMOIN

2 - Bernard de RIOLS fs de Sgs de Verrières-basses et de Moussans fs 3.3.1568 Cécile de GAULTIER (ou GALTIER) fille de Raimond et de Catherine de BARTHE. Elle fait don le 6.3.1581 de Verrières-bas-

sés à son fils David.

1) David, suit - 2) Jacques enseigne au Rgt de Noailles (1640) fs 13.1.1619 Anne BRUN.

3 - David de RIOLS décédé le 20.4.1666 gentilhomme Verrier né à Moussans (paroisse de Servières-St-Pons, en Languedoc). Fonde la verrerie de Trémoulèdes (paroisse de Montelard). fs. 1.3.1604 Antoinette de MAIGNE.

1) Gilbert, dont postérité de Louise MINAL, alias MIRIAL, épousée le 29.4.1630. - 2) Gabrielle fs 4.5.1631 Pierre de la RODDE écuyer Sgs de Plantas, au diocèse de Mende.

Note 1 : On trouve 1 - Nicolas RIOLS Verrier fs.17.4.1526 Catherine ENNON.

1) Pierre, Suit - 2) David, né le 21.5.1559 pour le dénombrement de la verrerie haute de Mousson.

2 - Pierre RIOLS, teste le 20.8.1592 des Verrières, de Moussan. fs 21.8.1558

Marguerite de MOLETTE, dont postérité.
Le 24.8.1555 on trouve une transaction entre Pierre RIOLS le jeune et Pierre RIOLS l'ainé au sujet des biens de feu Antoine AUMOUN. Nous pensons que Pierre RIOLS fs x de Marciane d'ALMOIN et Pierre RIOLS fs x de Marguerite de MOLETTE pourraient être les mêmes que ces Pierre RIOLS le jeune et l'ainé, et peut-être frères ? ou oncle et neveu.

Enfin on note encore : 1 - Bernard de RIOLS, teste 28;1;1498

1) Jean, suit - 2) Pierre né 1498, 1523, 1531.

2 - Jean de RIOLS, qui transige le pénultième avril 1531 avec son frère au

sujet de la transaction de leur père Bernard. Il épouse 8.1.1523 Florentine MADAULE.

Une filiation, très incertaine, pourrait être la suivante:

Bernard de RIOLS

teste 28.1.1498

Jean
x 1523 Florentine
MADAULE

Pierre
x Marciane
d'ALMOIN

Nicolas
x 1526 Catherine
ENNON

Bernard

fs 1568 Cécile

de GAULTIER

Pierre

x 1558 Marguerite

de MOLETTE

SOURCES: RIBIER - REMALLET (Verrières - Trémoulèdes). Pièces originales 2488 - Carrés d'Hozier 539 - Nouveau d'Hozier 285.

Philippe ROUSSEL

A 913 - de BOISSIEUX (15)

1) Dans la généalogie de la famille de CONQUANS dont le premier connu est Guy de CONQUANS en 1260 je n'ai retrouvé aucune alliance de BOISSIEUX mais des alliances de BOISSIERE.

2) Dans ce même livre il est donné la généalogie de la famille de BOISSET de la SALLE qui existait en 1349. J'y ai noté l'alliance de Jeanne Catherine de BOISSET de la SALLE le 21 Décembre 1653 avec Louis de l'ARBRE seigneur de CALMELS, la famille de Jeanne Catherine étant Vassale des Vicomtes de CARLAT ce Louis serait peut-être un descendant des de l'ARBRE de MURAT.

Mme. ANDURAND

A 918 - de BOUTARIC (15)

La généalogie de la famille de BOUTARIC se trouve également dans le même livre à partir de 1585 et à la page 55, j'ai bien retrouvé le mariage de Henry de BOUTARIC et de Louise de MEALLET le 28 juin 1716, ainsi que ses ascendants

Mme. ANDURAND

NB: Si Mr. Jean-Yves OGER qui a posé ces questions souhaite des indications complémentaires sur les familles CONQUANS et BOUTARIC il peut m'écrire ou me téléphoner (adresse: 50, avenue G. POMPIDOU 46100 FIGEAC - Tél. (65) 34.10.49).

NDRL Il aurait été souhaitable d'indiquer les références du livre cité dans les réponses ci-dessus.

de BOUTARIC (15) :

Suppl. V de l'Armorial Gen. de Rietstap :

D'argent à un arbre terrassé de sinople, au lévrier passant de gueules, colleté, brochant sur le fût; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre 2 étoiles d'or.

Ces armes qui figurent sur l'Armorial des Officiers du Parlement de Toulouse (1667) au nom de GUILLAUME DE BOUTARIC, portent un chef en plus des armoiries décrites par Rietstap et par Brémond. D'après ce dernier la famille a possédé les fiefs de GREALON et DEL CAYRE. A la fin du XIIIe siècle, les BOUTARIC d'AZAS sont convoqués à l'Assemblée de la noblesse.

Charles de Jong Van.Hoeven.

CHASSAIGNE (63)

On trouve à Arlanc, Jacques Chassaigne Bourgeois d'Arlanc (1584), Jean Chassaigne marié en 1633 à Marguerite Imbert, en 1648 il est qualifié de Châtelain de Montravel, capitaine de cette ville. Jean Chassaigne, procureur d'office d'Arlanc (1647) Seigneur de Malpertuy (1685), Jean Chassaigne curé (1635) Claude Chassaigne avocat au parlement (1715), Jacques Chassaigne Notaire et Maire d'Arlanc de 1831 à 1852, Claude Achille Chassaigne Notaire et Maire de 1852 à 1872 puis de 1883 à 1888, Claude Chassaigne avocat à Ambert en 1883, Claudius Chassaigne garde des forêts à Pontaurmur en 1880, Joseph Chassaigne avocat à Clermont-Ferrand en 1880, Pierre Chassaigne établi à Thiers par son mariage en 1822 avec Henriette Henry, plusieurs enfants dont : 1° Gustave Chassaigne domicilié au château de Neyronde (Puy de Dôme), 2° Adolphe Chassaigne banquier à Thiers marié à Mlle Darrot fille d'un Maire et Député de Thiers.

Gilles PREVOST

A 926 - DARLES (63) :

Anna DARLES appartient sans doute à la famille DARLES illustrée par Césaire, sgr des Grèzes, capitaine du château de Canillac, cap. gor du châ. de Maguelonne, par des notaires à Lamothe (43) et par Guillaume-Césaire, médecin à Yssingaux(43) dont la fille épousa Eustache MICOLON(+ St. Etienne(42)1848).cf.TARDIEU P. CEDAN

A 934 - FAY de LATOUR-MAUBOURG, (de).

FAY, marquis de LATOUR-MAUBOURG(de), député de la Haute-Loire au Château de Maubourg, par YSSINGEAUX(Haute-Loire);

2°. César F., marquis de L-M., marié à Nancy à MORTIER de TREVISE.

Armes: De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur(Photocopie de l'écu disponible sur demande).

Charles de Jong Van Hoeven.

A 947 - POULVERELLES (15)

Il me semble que le Maurice POULVERELLE x (Marie COISTERASTE) recherché a de fortes chances d'être originaire du hameau de LIEURAC (ou LIORAC) commune de ORADOUR (15). En effet, voici ce que j'ai relevé dans les cahiers paroissiaux de cette commune à l'occasion d'une recherche sur la famille ALBARET:

A) Marguerite POULVERELLE (de LIORAC) x 25.04.1776 Jean ALBARET (Laboureur puis Marchand à Pierrefiche, ORADOUR)(parents des époux non précisés dans l'acte x, témoins: Antoine A., Guillaume MISSIER, Pierre YRISON, Jean CHAZAL tous d'ORADOUR) dont:

1) Jean Paul A. o 25.01.1777(+06.02.1777), p. Jean A. aïeul paternel; m. Marie COSTERASTE de LIORAC, aïeule maternelle.

2) Antoine Augustin A. o 11.07.1778, p. Antoine Augustin POULVERELLE, Prieur, curé de JOZAT (Josat?) oncle paternel; m. Marianne ALBARET tante paternelle.

3) Marie A. o 06.03.1780, Pierre POULVERELLES marchand de LIEURAC oncle maternel; m. Marie A. tante paternelle

4) Jean A. o 09.10.1782(+04.05.1783) p. Jean A. oncle paternel; m. Charlotte POULVERELLES, fille de Ste. Agnès, tante maternelle.

5) Marie Jeanne A. o 06.05.1784, p. Jean A. aïeul paternel m. Christine CRISTALEN(?) de LIEURAC

6) Jean Baptiste A. o 04.01.1787 p. Jean Baptiste DELPHIEU, m. Marie Anne POULVERELLE.

7) Charlotte A. o 22.02.1791 p. Antoine A. son frère, m. Charlotte POULVERELLE, sa tante.

B) Antoine POULVERELLES o 02.07.1756 fs de Flori (?) et de Marie COSTERASTE de LIORAC (p. Antoine CHABANETTE, m. Marguerite VIALARD de Lafage à Ste. Marie (15).

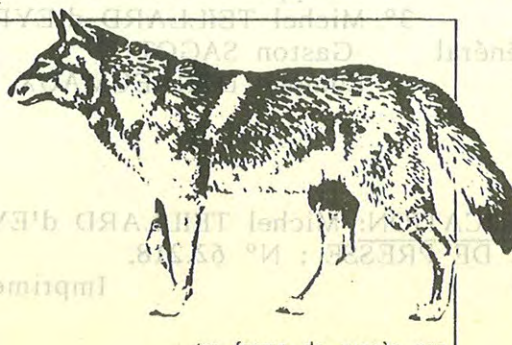
On trouve également des POULVERELLE à VALUEJOLS (15) - ainsi: Jean Martin MAURY (o ca 1864 de Pierre et de feu Claire DELCHE) x 7.04.1889 Marie Eugénie POULVERELLE (o ca 1861 de Antoine et Marguerite BADUEL décédés).

J.F. PEYRONEL

Réponse (sans question posée) à propos d'une recherche sur MURAT (15)

Après de multiples recherche je suis enfin arrivée à savoir où se trouvait autrefois la rue de la Grotte à Murat c'est l'actuelle rue du Bon Secours, qui, autrefois prenait à partir de la place Marchande où se trouve l'Eglise, le nom de rue de la Grotte; d'ailleurs si j'avais prêté attention lors de la lecture de "Bredom" de l'abbé H. Bouffet je me serais aperçue que ce dernier, à la page 9 de son livre note l'existence d'une grotte appelée aussi "Ermitage St. Antoine" vers la route de Massiac; son livre, très intéressant par les nombreux renseignements donnés sur le Murat d'autrefois, m'a été adressé par la librairie Jeanne Lafitte 1, place François Chéral à Marseille qui l'a réédité.

Mme. ANDURAND

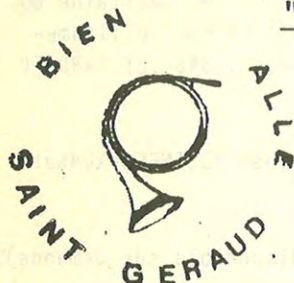


 * Adhérents ayant participé aux Assemblées générales de Paris (1979) Pont du château
 * (1980) Brioude(1981) Massiac (1982) ou pe Puy en Velay (1983)
 * *****

Je recherche les photos-souvenirs des journées des Assemblées générales de notre cer-
 cle (vues de la salle,avec les participants,repas,visité des Eglises et des châteaux...)
 En 2 exemplaires-format 13½X9 (environ).Les frais de tirage et d'expédition seront
 remboursés.

A envoyer au Vice Président section R.P.
 Robert LEOTOING - 47,rue d'Yerres - 91230 MONTGERON

 " LA BIEN ALLE SAINT GERAUD "



Tous les forverts de la vénerie,les amateurs de chasse à cour-
 re et de sonneries de trompes demeurant dans le Cantal sont
 invités à prendre contact avec le secrétariat de l'Association:

Mr. et Mme J.Y. BRUNON
 Ferme du Cantuel
 15000 AURILLAC - Tél.(71) 48.44.94

Les adhérents de l'association reçoivent la lettre trimestriel-
 le du "BIEN ALLE" qui les informe sur la vie de l'associa-
 tion et les manifestations qui la concerne

NDLR Nous rappelons que M. J.Y. BRUNON, trésorier de l'association de "BIEN
 ALLE", a assumé durant deux ans de 1979 à 1981 les fonctions de délégué du
 CGHAV pour la Cantal.

Carnet familial, nouveaux membres, Administration du Cercle

L'importance du sommaire de ce numéro nous contraint à reporter ces rubriques au
 n°28 du 2eme Trimestre 1984.



 * Il est paru ! Le Répertoire des familles étudiées par les membres
 * des Cercles de l'Auvergne et du Velay, du Rouergue du Quercy et
 * du Gévaudan, sous légende de la F.G.H.M.C. (Fédération Généalogique
 * et Héraldique du Massif Central). Plus de 3600 familles distinctes
 * avec l'indication des lieux habités et du nombre de degrés connus
 * avec renvoi aux adresses des chercheurs, 65 pages. Prix: 50F. + frais
 * d'envoi. S'adresser au trésorier M. Alain PABIOT 57 route Natio-
 * nale 91290 Saint-Germain-les-Arpajons .
 * Ne manquez pas de vous procurer ce précieux document!
 * *****

Nouvelles de la Fédération des Sociétés française de Généalogie d'Hé-
 raldique et de Sigillographie (FSFGHS):

- A compter du 1.1.1984 le siège social est transféré du 11 Bd. Pers-
 king à VERSAILLES au 15 rue de Flandre 75019 Paris (Ne pas écrire
 à cette adresse dans l'attente de l'ouverture d'une boîte postale)

- Au cours de sa réunion du dimanche 12 février 1984 à Paris le Con-
 seil d'Administration de la FSFGHS a composé comme suit son bureau:

Président	Jacques AMEIL
Vice Président	1° Robert LUTZ
	2° Philippe CASTAGNARY
	3° Michel TEILLARD d'EYRY

Secrétaire Général	Gaston SAGOT
Trésorier	Edmond DERREUMAUX

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Michel TEILLARD d'EYRY

COMMISSION PARITAIRE DE PRESSE : N° 62.218.

Dépôt Légal : Avril 1984

IMPRESSION :

Imprimerie spéciale du C.G.H.A.V.